

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 9'097'000.- pour financer la modernisation du système d'information de la Police cantonale vaudoise

1 PRESENTATION DU PROJET

Afin de garantir une évolution cohérente de son système d'information (ci-après SI), la Police cantonale a engagé une démarche visant à l'élaboration d'un schéma directeur. Conformément au règlement relatif à l'informatique cantonale, les services sont en charge de "documenter et d'analyser leur stratégie, leurs processus, leur organisation et leurs besoins fonctionnels afin de permettre l'élaboration de leur schéma directeur sectoriel du système d'information en partenariat avec la DSI" (art. 10. al. 2).

Il faut relever que le SI actuel n'offre pas une couverture fonctionnelle suffisante et que le système informatique sur lequel il repose est morcelé. Mis à part pour quelques grosses applications, il est composé d'une juxtaposition de petits systèmes sans liens entre eux et qui créent parfois des doublons.

Pour des raisons essentiellement historiques, le SI s'est construit au gré des priorités et des moyens, sans vision générale. La partie informatique a essentiellement évolué par la nécessité de s'adapter à de nouvelles exigences légales fédérales.

Signalons ici que le dernier EMPD "Informatique" obtenu pour la Police cantonale remonte à l'année 2001 (Décision du Grand Conseil du 24.04.2001) pour un montant de CHF 1'921'000 et portait sur le financement du renouvellement de certaines applications informatiques (objet 100034).

La mise en œuvre d'un SI formant un ensemble intégré et cohérent est indispensable pour faire face aux défis actuels et futurs. Selon les orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de SI, l'élaboration d'un schéma directeur est nécessaire pour définir et formaliser les processus métiers, définir les fonctionnalités attendues notamment avec les autres SI concernés, définir l'architecture logique et technique du futur SI ainsi que les phases de mise en œuvre.

Le présent EMPD a pour objectif de présenter les grandes lignes du schéma directeur du système d'information de la Police cantonale et d'assurer le financement des projets prioritairement retenus.

1.1 Contexte

1.1.1 Contexte général

En vingt ans, la population du Canton de Vaud a augmenté de 26 %, passant de 562'688 habitants (1989) à 708'177 (2010). Les projections démographiques actuelles (prévisions du SCRIS) prévoient un accroissement à hauteur de 924'000 habitants en 2040.

Les sollicitations de la population se sont accrues en conséquence et l'on constate de fortes augmentations, par exemple, dans le nombre d'appels d'urgence traités par la Police cantonale. Ces derniers sont passés d'environ 80'000 appels annuels en 2004 à plus de 116'000 en 2009.

Les effectifs de la Police cantonale n'ont pas été adaptés en regard de l'évolution démographique.

1.1.2 Contexte légal

L'introduction de la procédure pénale fédérale au 1er janvier 2011 a eu pour conséquence principale de modifier le mode de travail entre la justice, soit principalement le Ministère public et la police, ainsi que d'imposer des contraintes temporelles nouvelles. Depuis cette date, c'est le procureur qui dirige l'enquête et les échanges d'informations avec ce dernier sont constants.

Un autre facteur résultant du nouveau code de procédure pénale est l'augmentation très nette du recours aux moyens de

preuves tels que les mesures de surveillance secrète (CPP art. 269 ss).

1.1.3 Contexte organisationnel

La nouvelle organisation de la police coordonnée voulue par le peuple en automne 2009, et dont le projet de loi a été adopté par le Parlement cantonal, est entrée en vigueur au 1er janvier 2012.

Elle accorde de nouvelles compétences aux polices communales, essentiellement celles d'établir les constats de police et d'enregistrer des plaintes dans des domaines plus nombreux qu'actuellement. Un échange plus fréquent d'informations entre les partenaires est attendu.

Cette réforme, telle qu'elle est définie à ce jour n'engendre toutefois pas de grandes modifications dans l'exécution des processus métier de la Police cantonale. Avec l'introduction d'une direction opérationnelle de la police coordonnée, de nouveaux processus de pilotage seront mis en place.

1.1.4 Contexte informatique

Au niveau cantonal

Le Conseil d'Etat a adopté des orientations stratégiques en matière de systèmes d'information, ces dernières conditionnent les options proposées dans ce document. Les outils informatiques de la Police cantonale sont de plus en plus partagés avec les polices communales vaudoises.

Au niveau inter cantonal

Un projet d'harmonisation de l'informatique de police est en cours de lancement par la CCDJP, en collaboration avec les offices fédéraux concernés ; la signature d'une convention administrative de collaboration est prévue en 2012. Son périmètre n'est pour l'heure pas précisément délimité mais un accroissement des échanges d'informations entre les cantons est à prévoir, même si cela semble difficile à réaliser en raison des différentes réglementations en matière de protection des données. L'acquisition d'outils communs est aussi envisagée mais semble difficile à réaliser au vu des différences dans les processus métier et prendra de nombreuses années.

Au niveau fédéral

De nouvelles exigences apparaissent régulièrement en conséquence d'adaptations légales (p.ex. nouvelles statistiques fédérales de la criminalité ou de la circulation, introduction du code de procédure pénale). Elles ne sont pas toujours prévisibles longtemps à l'avance.

1.2 Objectifs

1.2.1 Buts

Conformément au règlement relatif à l'informatique cantonale (RSV 172.62.1), "les services sont en charge de documenter et d'analyser leurs stratégies, leurs processus, leur organisation et leurs besoins fonctionnels afin de permettre l'élaboration de leur schéma directeur sectoriel du système d'information en partenariat avec la DSI", (art. 10 al. 2).

L'objectif principal du projet de schéma directeur est de disposer d'un système d'information qui soutient les objectifs de la Police cantonale ; cela passe par :

- la connaissance et maîtrise du système d'information actuel ;
- l'optimisation des processus métier là où cela est nécessaire ;
- l'identification des besoins informatiques.

L'identification des besoins implique une prise en compte des orientations stratégiques de la Police cantonale ainsi que des défis futurs.

L'étude, réalisée au moyen du crédit d'étude de CHF 231'000 accordé par la Commission des finances le 2 septembre 2010, avait pour objectif la mise à disposition d'une bonne vue d'ensemble des processus métier et de leur déroulement. Cette information permettant d'identifier les missions pour lesquelles des interactions avec les partenaires seront à l'avenir éventuellement nécessaires (répartition des tâches dans le cadre de la réforme policière).

Cette étude a donc identifié les principaux processus métier de la Police cantonale et évalué l'adéquation des moyens informatiques qui les soutiennent.

Elle a donné des pistes à moyen et long terme pour adapter le système d'information de la police cantonale aux exigences actuelles et futures.

1.2.2 Périmètre de l'étude

Quand bien même les interactions avec les autres partenaires de la sécurité dans le Canton de Vaud, par exemples les polices communales, sont très fortes, celles-ci ne sont pas directement prises en compte dans le cadre de l'étude.

Un groupe de travail mixte Police cantonale et polices communales a évalué les impacts de la réforme policière sur le système d'information de la police coordonnée. Le système d'information de la Police cantonale étant un sous-ensemble de ce dernier, l'étude a pris en compte les domaines de la sphère de compétence de la Police cantonale tout en identifiant, là où cela était nécessaire, les principaux échanges.

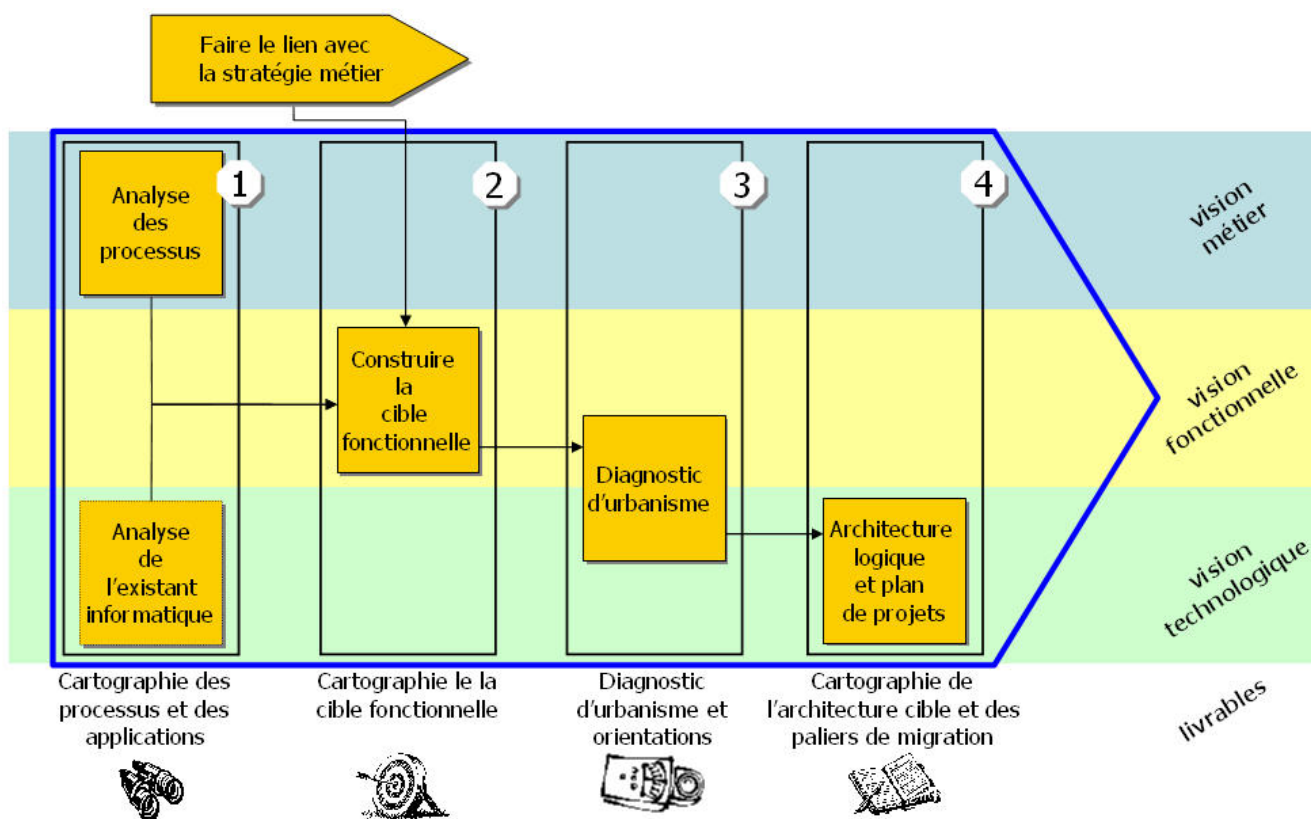
Les processus de soutien usuels de l'entreprise tels que ceux des ressources humaines et des finances n'ont pas été étudiés en tant que tels, partant du principe qu'ils sont soutenus par des applications informatiques transversales de l'administration cantonale (p.ex. SIF, Système d'information financier).

1.3 Démarche

Dans le but de maximiser les chances de succès, la méthodologie appliquée est celle qui a été retenue dans plusieurs démarches menées au sein de l'Administration cantonale vaudoise.

Elle repose sur une analyse des processus métier pour en déduire les besoins de soutien informatique, ceci en relation avec les objectifs stratégiques et les enjeux actuels et futurs. Il s'agit véritablement d'une démarche d'alignement de l'informatique sur la stratégie du service.

Son déroulement est découpé en quatre étapes :



Le contenu ainsi que les livrables de chaque étape sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Étapes		Activités	Livrables
1	Analyse de l'existant	Décrire le métier : modélisation des macro-processus métier Décrire le SI existant : applications et flux d'information Identifier les points forts et points faibles actuels (dysfonctionnements et problèmes rencontrés)	Cartographie des processus Cartographie des applications Premier diagnostic
2	Construction de la cible fonctionnelle	Identifier les fonctions/services attendus du SI à partir de l'analyse des processus et du SI existant Recueillir les enjeux et les orientations stratégiques de la Police cantonale (vision prospective) et analyser les impacts potentiels sur le métier et le SI Construire la cible fonctionnelle : modéliser le Plan d'Occupation des Sols (POS) fonctionnel	Formalisation des enjeux et orientations stratégiques de la Police cantonale et de ses impacts Cartographie de la cible fonctionnelle
3	Diagnostic d'urbanisme	Réaliser le mapping de l'existant sur le POS fonctionnel et identifier les vides fonctionnels, les redondances applicatives, les incohérences de périmètre applicatif, les référentiels non couverts Formaliser les orientations d'évolutions SI : Métier : prioriser les fonctions à informatiser Stratégie SI : (p.ex. : réduction du nombre d'applications, etc.)	Diagnostic d'urbanisme et orientations
4	Architecture logique et paliers de migration	Modéliser la cible d'architecture logique : Définir les acteurs (responsabilité sur les données) Définir l'implantation logique des applications vis-à-vis des acteurs Identifier les applications cibles Positionner les référentiels Définir les paliers de migration pour atteindre la cible	Cartographie de l'architecture logique cible Cartographie des paliers de migration

1.4 Planification générale

En automne 2010, la Commission des finances du Grand Conseil a octroyé au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 231'000 pour le financement de l'élaboration du schéma directeur du système d'information.

En raison de la charge de travail que représentait pour la Police cantonale la tenue du XIIIème Sommet de la francophonie à Montreux au mois d'octobre 2010, il a été décidé de lancer formellement le projet au mois de novembre de la même année.

Afin de maximiser les chances de succès, le projet a été planifié sur une période courte et selon le calendrier ci-dessous :

Phases du projet	Dates
Analyse de l'existant	Novembre 2010 - Janvier 2011
Construction de la cible fonctionnelle	Février 2011
Diagnostic d'urbanisme	Mars 2011
Architecture logique et paliers de migration	Mars - Avril 2011
Élaboration du schéma directeur	Mars - Avril 2011
Rédaction des EMPD et consultations (DSI, SAGEFI, SJL)	Mai - Août 2011

1.5 Présentation des métiers

La Police cantonale vaudoise fait partie du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) ; elle a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics. Elle est organisée pour assurer sa mission 24 heures sur 24 toute l'année.

Elle exerce la police judiciaire sur l'ensemble du canton, au travers de la Gendarmerie pour la délinquance locale et par la Police de sûreté pour la moyenne et la grande criminalité.

Le commandant de la Police cantonale, en tant que chef de la police judiciaire, supervise aussi l'activité judiciaire de la police judiciaire municipale de Lausanne.

Son corps de Gendarmerie surveille, prévient et intervient sur l'ensemble du territoire dans les domaines de la circulation routière, de la police de la navigation et de la police d'ordre.

Dans le cadre de sa mission, la Police cantonale assure la prise en charge de tous les appels 117 et 112 émis sur le territoire cantonal, à l'exception de la Ville de Lausanne, et gère l'engagement des patrouilles d'intervention et des spécialistes sur ce même territoire. Elle est seule compétente en matière d'identité judiciaire sur tout le canton.

Elle est responsable de la saisie informatique et de l'analyse des données judiciaires et circulation de tout le canton.

Elle collabore activement avec ses partenaires privilégiés que sont les corps de police communaux vaudois, avec les autres corps de police fédéral et cantonaux et les autres acteurs du domaine de la sécurité.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale (CPP) le 1er janvier 2011, elle est, pour ce qui touche les enquêtes judiciaires, en relation quasi permanente avec le Ministère public.

De plus, elle coopère avec les organes fédéraux pour des missions de sécurité de l'État et elle intervient dans le domaine de l'application des dispositions réglant le séjour et le statut des étrangers.

1.6 Processus métier

Les principaux processus métier de la Police cantonale ont été identifiés par l'équipe de projet et ont fait l'objet d'ateliers avec les référents métier pour leur modélisation, qui est visible dans l'outil MEGA.

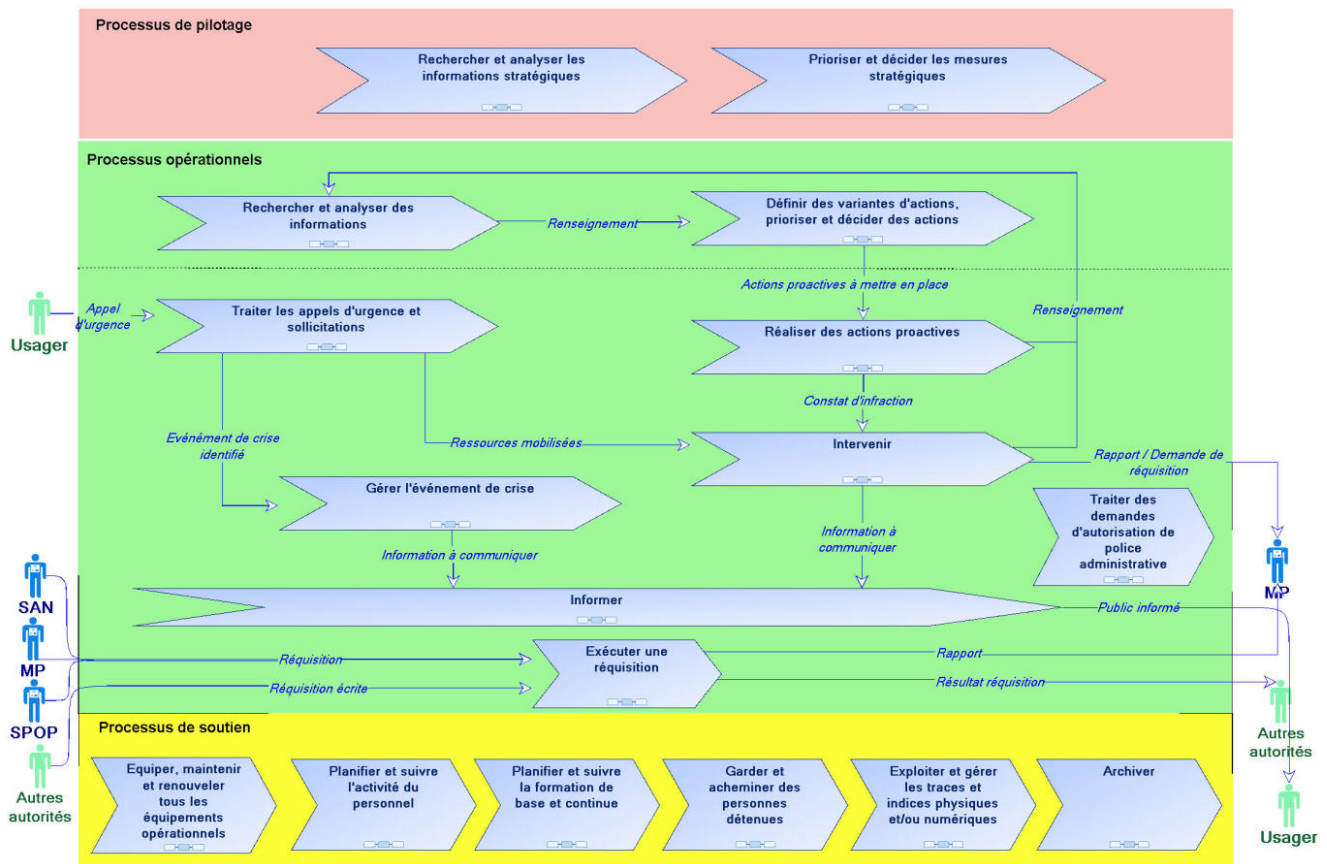
Le choix a été fait de ne pas descendre trop profondément dans l'analyse des processus pour éviter de se perdre dans les détails. Au besoin, certaines analyses ont été plus fines. Tout le défi a été de rester au bon niveau.

1.6.1 Vue d'ensemble des processus

Les processus ont été classés en trois groupes distincts, soit :

- les processus de pilotage ;
- les processus opérationnels ;
- les processus de soutien opérationnel.

Le schéma ci-dessous présente une vue d'ensemble des processus avec les principaux liens entre les processus opérationnels ainsi que les acteurs externes.



1.7 1er diagnostic de l'existant

1.7.1 Diagnostic métier

Les principales faiblesses rencontrées peuvent être résumées comme suit :

Accès à l'information difficile

- information non disponible sur place (p.ex. sur le terrain) ;
- ergonomie des applications existantes peu conviviale (p.ex. intranet) ;
- information pas ou peu partagée (p.ex. avec les polices municipales) ;
- multiplicité des sources à consulter pour obtenir l'information (p.ex. bases de données) ;
- information transmise et saisie tardivement (p.ex. inventaires suite à cambriolage) ;
- information non structurée (p.ex. pour les statistiques d'activité) ;
- information non exploitée de manière optimale (p.ex. détection de tendances) ;
- information non exploitée car à traiter manuellement (p.ex. bulletins d'hôtels).

Ressaisies multiples

- saisies informatique décalées dans le temps (p.ex. enregistrement des plaintes) ;
- fonctions non intégrées (p.ex. identités et coordonnées) ;
- référentiels non exploités (p.ex. les personnes détenues) ;
- ruptures de médias (p.ex. réquisitions du Service des automobiles et de la navigation (SAN) et du Ministère public (MP)) ;
- saisie manuelle d'activités effectuées (p.ex. pour les statistiques d'activité).

Les conséquences principales des éléments relevés ci-dessus sont :

- des pertes de temps ;
- des pertes d'efficacité ;
- des risques d'erreur.

1.7.2 Diagnostic applicatif

Les applications qui ont le fort potentiel d'amélioration sont les suivantes :

SAE (Système d'aide à l'engagement)

- le logiciel actuel ne sera plus supporté par les nouveaux serveurs à l'horizon 2015 ;
- évolutions et compatibilité limitées ;
- pas de partage de données entre les différentes centrales ;
- impossibilité d'assurer la traçabilité de certains appels ;
- manque d'information de pilotage ;
- pas de géolocalisation de tous les partenaires.

JEP (Journal des événements de police)

- pas de notion de plainte dans le JEP (recherche et statistiques difficiles) ;
- absence de découplage des fonctions "publier" et "clôturer" ;
- incomplétude des données du JEP :
 - le JEP ne reprend pas les informations de l'outil de rédaction des rapports Graphite ;
 - le JEP ne reprend pas l'intégralité des informations du SAE ;
- difficulté à suivre le reste à faire de l'enquête ;
- impossible d'importer les données du JEP vers Trackcell.

Gescopp (Gestion et coordination opérationnelle du personnel de la Police cantonale)

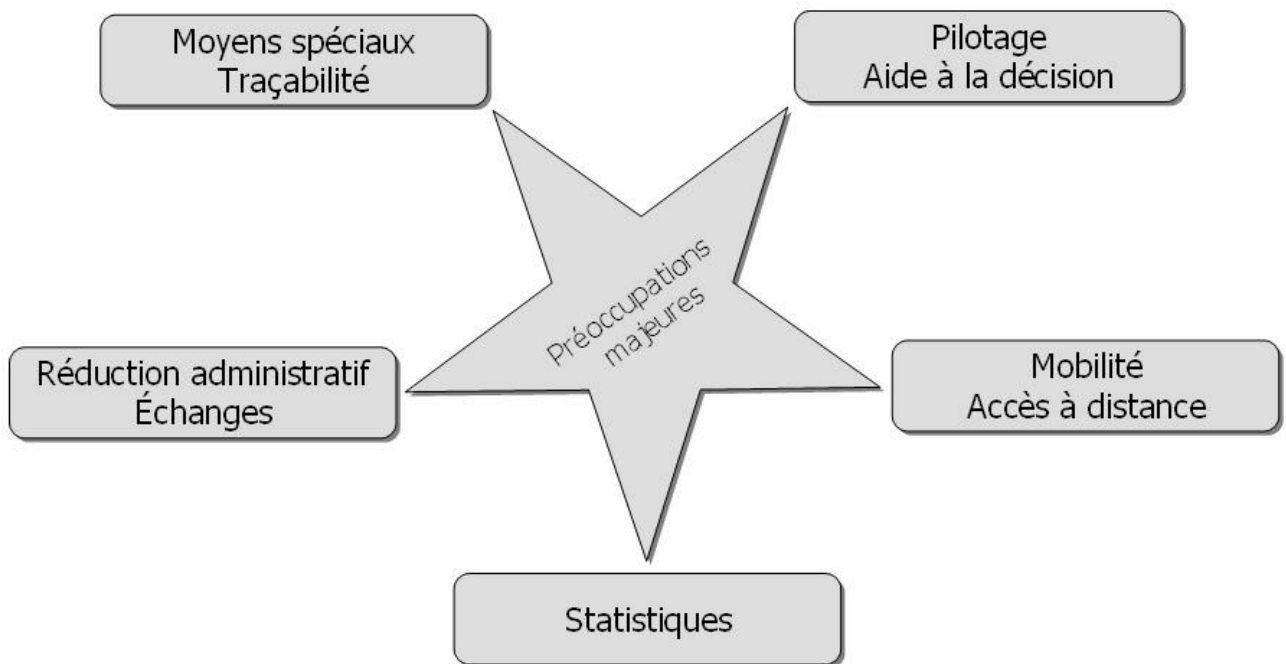
- utilisation d'outils " palliatifs ", acceptation faible ;
- utilisation complexe et chronophage pour la saisie des activités ;
- analyse des besoins partiellement manuelle ;
- pas de module de gestion de la formation ;
- planification des disponibilités insuffisantes ;
- informations de pilotage incomplètes.

1.8 Cible fonctionnelle

1.8.1 Axes stratégiques et objectifs

En parallèle de la démarche du schéma directeur du système d'information, une réflexion sur la stratégie de la Police cantonale est en cours au sein de l'État-major. Elle a abouti à la création d'une carte stratégique, inspirée des travaux de D. Norton et R. Kaplan ("Comment utiliser le tableau de bord prospectif", R.S. Kaplan et D. Norton, Éditions d'Organisation, 2001) et adaptée à une administration publique telle que la police.

Pour compléter cette démarche, des entretiens stratégiques ont été menés avec le commandant de la Police cantonale et les chefs de corps pour identifier leurs préoccupations majeures quant à l'avenir. Les cinq thèmes retenus ont servi à construire la cible fonctionnelle du SI Police et à évaluer les propositions de projets.



Ces préoccupations peuvent être explicitées de la manière suivante :

Préoccupation stratégique	Signification
Pilotage Aide à la décision	- Être capable de prendre les bonnes décisions de pilotage sur la base d'informations disponibles et non pas devant être recherchées ad' hoc et avec délai; - nécessité de développer de capacités d'analyse dans des domaines autres que les cambriolages; - besoin de pouvoir visualiser et évaluer toute la délinquance dans le canton.
Mobilité Accès à distance	- Le policier, plus particulièrement le gendarme, doit être le plus souvent possible sur le terrain et passer le moins de temps possible dans les bureaux; - l'accès aux sources d'informations policières depuis le terrain est un facteur de succès; - la rapidité de la transmission de l'information en provenance ou à destination du terrain est primordiale pour qu'elle puisse être partagée.
Moyens spéciaux Traçabilité	- Accroissement de l'utilisation des moyens spéciaux et de l'implication de la police scientifique; - appui à l'enquête et à l'analyse en nette augmentation; - besoin de traçabilité des moyens de preuve pour assurer leur valeur juridique.
Réduction du travail administratif Échanges	- Les effectifs de policiers ne sont pas adaptés aux évolutions démographiques. Des solutions, même partielles, doivent être trouvées pour décharger les policiers et permettre de libérer des forces pour les interventions; - il y a encore beaucoup d'informations qui arrivent des partenaires sous forme papier et qui sont ressaisies dans les outils informatiques de la Police cantonale; - les sources d'informations policières doivent pouvoir être consultées de manière simple.
Statistiques (information partenaires)	- Constatation d'une augmentation du besoin en information des partenaires politiques, dans le respect des contraintes légales.

1.8.2 Processus cibles

Sur la base des résultats de l'analyse de l'existant, il a été estimé qu'une modification en profondeur des processus actuels n'était pas nécessaire.

Certains processus métier ont toutefois été adaptés en fonction de l'analyse effectuée.

En revanche, il est prévu de revoir au besoin les processus métier lors des différents projets qui seront déclenchés sur la base du schéma directeur.

1.8.3 Plan d'occupation des sols fonctionnel (POS)

Le plan d'occupation des sols présente les fonctionnalités liées aux applications de la Police cantonale. Ces fonctionnalités sont regroupées en quartiers.

La carte de POS fonctionnel représente en une page l'ensemble des fonctions à remplir par le système d'information, sans présager de la nécessité que ces fonctions soient outillées par des applications. Ce type de schéma fait le lien entre la vision processus des métiers et la vision applicative. Il permet de partager entre acteurs métier et acteurs informatiques une même vision d'ensemble du système d'information.

La zone " Echanges " indique les services avec lesquels les applications de la Police cantonale échangeront de l'information.

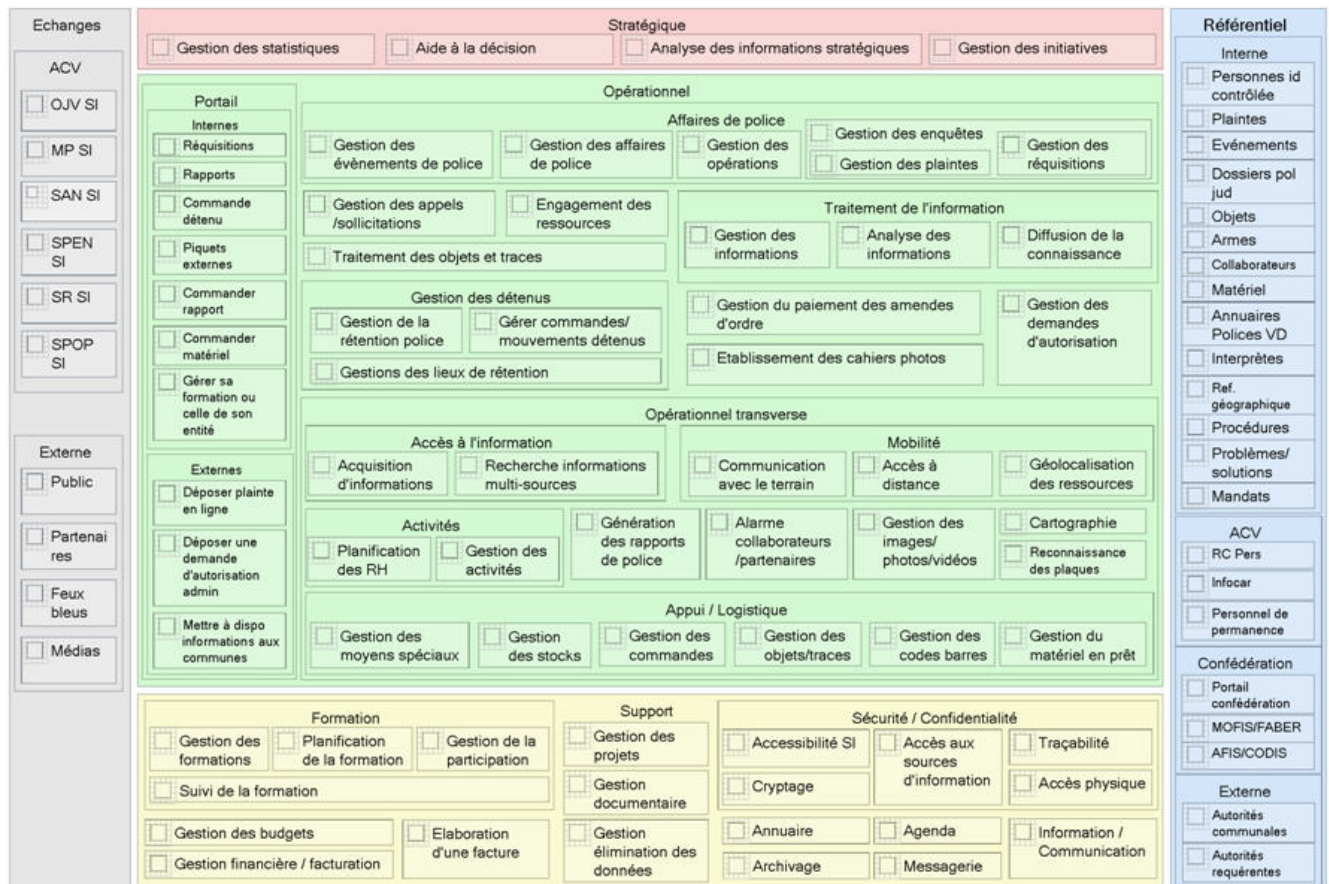
La zone " Référentiels " précise les référentiels existants à l'ACV qui seront utilisés ou mis en œuvre par les applications de la Police cantonale.

La zone " Pilotage " indique les fonctionnalités de pilotage et de statistiques liées aux applications de la Police cantonale.

La zone " Opérationnel " précise les fonctionnalités principales des applications de la Police cantonale.

La zone " Soutien " précise les fonctionnalités complémentaires utilisées par les applications de la Police cantonale.

Le schéma ci-dessous présente les différentes fonctionnalités regroupées par zone.



Plan d'occupation des sols (POS) SI Pol cant

1.9 Diagnostic

1.9.1 Couverture fonctionnelle des applications

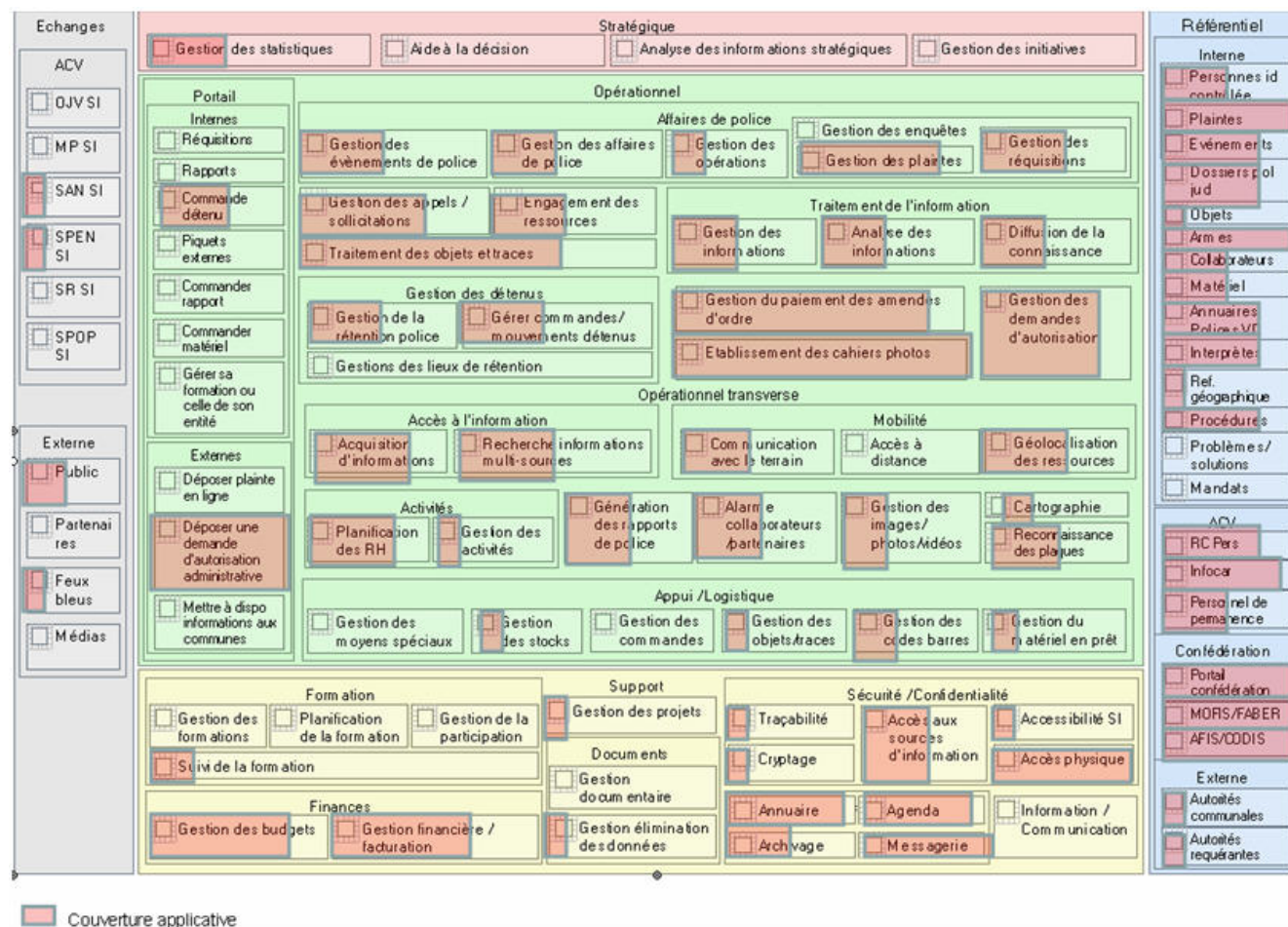
La couverture fonctionnelle des applications présentée ici repose sur une évaluation quantitative et qualitative des membres de l'équipe de projet. Une faible couverture applicative n'implique pas forcément la nécessité d'engager un projet informatique pour la combler. En effet, une fonction peut ne pas être couverte, mais toutefois convenir aux collaborateurs grâce à des outils communs tels qu'Excel ou Word. En effet, ces outils sont connus, accessibles autant en termes de formation que de coûts et possèdent de larges possibilités. De ce fait, les outils Ms Office ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la couverture fonctionnelle.

Par ailleurs, le taux de couverture a été estimé par rapport à des fonctionnalités idéales. La réponse n'existe pas toujours ou ne dépend pas forcément de l'informatique. Ceci peut par exemple concerner un domaine télécom (cas de certaines fonctionnalités de la gestion des appels) ou technique.

Le résultat chiffré de l'évaluation de la couverture fonctionnelle des applications existantes à la Police cantonale est une moyenne. En effet, pour une fonction, il peut exister plusieurs applications qui peuvent, plus ou moins bien, couvrir la fonction. Ces applications n'étant pas utilisées uniformément dans le service et ne couvrant pas uniformément la fonction, une moyenne est effectuée entre ces différentes applications.

Représentation de la couverture fonctionnelle des applications

La couverture applicative des fonctions de la cible fonctionnelle est présentée dans le tableau ci-dessous :



Plan d'occupation des sols (POS) SI Pol cant

Diagnostic de la couverture fonctionnelle des applications

Les grandes fonctionnalités opérationnelles sont assez bien outillées de manière générale, mais peu d'interfaces informatiques existent entre les applications. Les échanges s'effectuent aujourd'hui le plus souvent par consultation de l'application tierce ou d'un rapport papier et par report manuel de l'information dans l'application métier. De plus, certains liens entre les applications sont inexistantes. Or, pour le métier de police, ils sont indispensables pour la résolution efficace des affaires. De plus, une faiblesse de taille se trouve dans les échanges entre la Police cantonale et les autres services de l'État, en particulier le MP et le SAN.

La plupart de ces applications ont de nombreuses fonctionnalités communes (enregistrement de données, recherches avancées, etc.). Ces fonctionnalités ont été développées au fur et à mesure pour répondre au besoin propre de chaque entité. Un regroupement de ces fonctionnalités au sein d'une ou plusieurs applications ou d'un socle métier permettrait de les standardiser et de ne les développer qu'une seule fois. De plus, les coûts de maintenance seraient rationalisés.

Certaines applications réalisées rapidement et sectoriellement manquent de fonctionnalités utiles. Aucune vue globale n'était, jusqu'à présent, disponible et les impacts du développement d'une application n'étaient pas évalués à satisfaction. De plus, les applications sont parfois redondantes, chacune ayant son avantage. Ainsi, les applications existantes fonctionnent parfois en vase clos, les échanges d'informations se faisant par papier. Ce mode de fonctionnement rend aujourd'hui l'accès à distance depuis le terrain par les policiers difficile.

Peu d'applications ont des fonctionnalités spécifiques à leur métier, comme la gestion des appels et la gestion des activités, qui ne peuvent pas être mutualisées.

L'étude de la couverture fonctionnelle des applications met en évidence des applications regroupant un grand nombre de fonctionnalités. Il s'agit des applications au cœur du SI opérationnel de la Polcant : SAE, JEP, SINAP (Système d'information et d'archivage police), BIJ (Base de l'Identité judiciaire) et Gescopp. Ces applications et les données qu'elles échangent, forment un système complexe qui demande à évoluer afin de pouvoir s'adapter au mieux aux enjeux auxquels la Police cantonale devra faire face dans les années à venir.

On constate également un grand nombre de fonctionnalités outillées partiellement par plusieurs applications. Une simplification et une rationalisation du système passe par un traitement unique de ces fonctionnalités. Exemples : Annuaire,

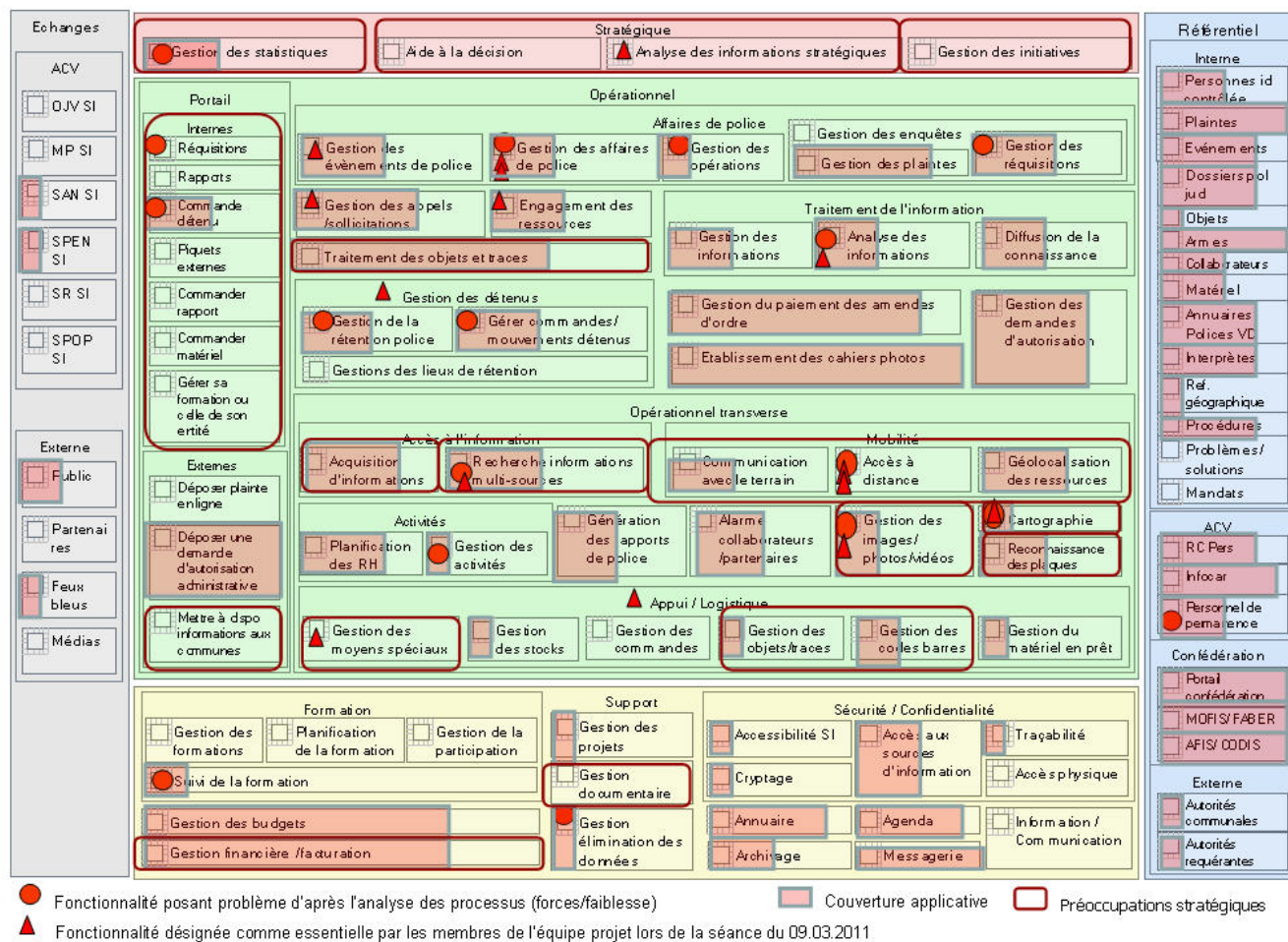
archivage, cartographie, gestion des statistiques, etc.

Les fonctionnalités suivantes ont été identifiées comme non outillées :

Zone	Quartier	Fonction
Stratégique		- Aide à la décision; - Analyse des informations stratégiques; - Gestion des initiatives.
Opérationnelle	Portail	- Portail réquisitions; - Commander matériel; - Commander rapport; - Déposer plainte en ligne; - Mettre à disposition des informations aux communes; - Gérer sa formation ou celle de son entité.
	Mobilité	- Accès à distance.
	Gestion des détenus	- Gestions des lieux de rétention.
	Appui / Logistique	- Gestion des moyens spéciaux.
Support	Formation	- Gestion de la participation (formation); - Planification de la formation; - Gestion des formations.
	Documents	- Gestion documentaire.

1.9.2 Orientations pour la cible

Le schéma suivant présente une corrélation des objectifs stratégiques et besoins métiers exprimés sur les fonctions du POS.

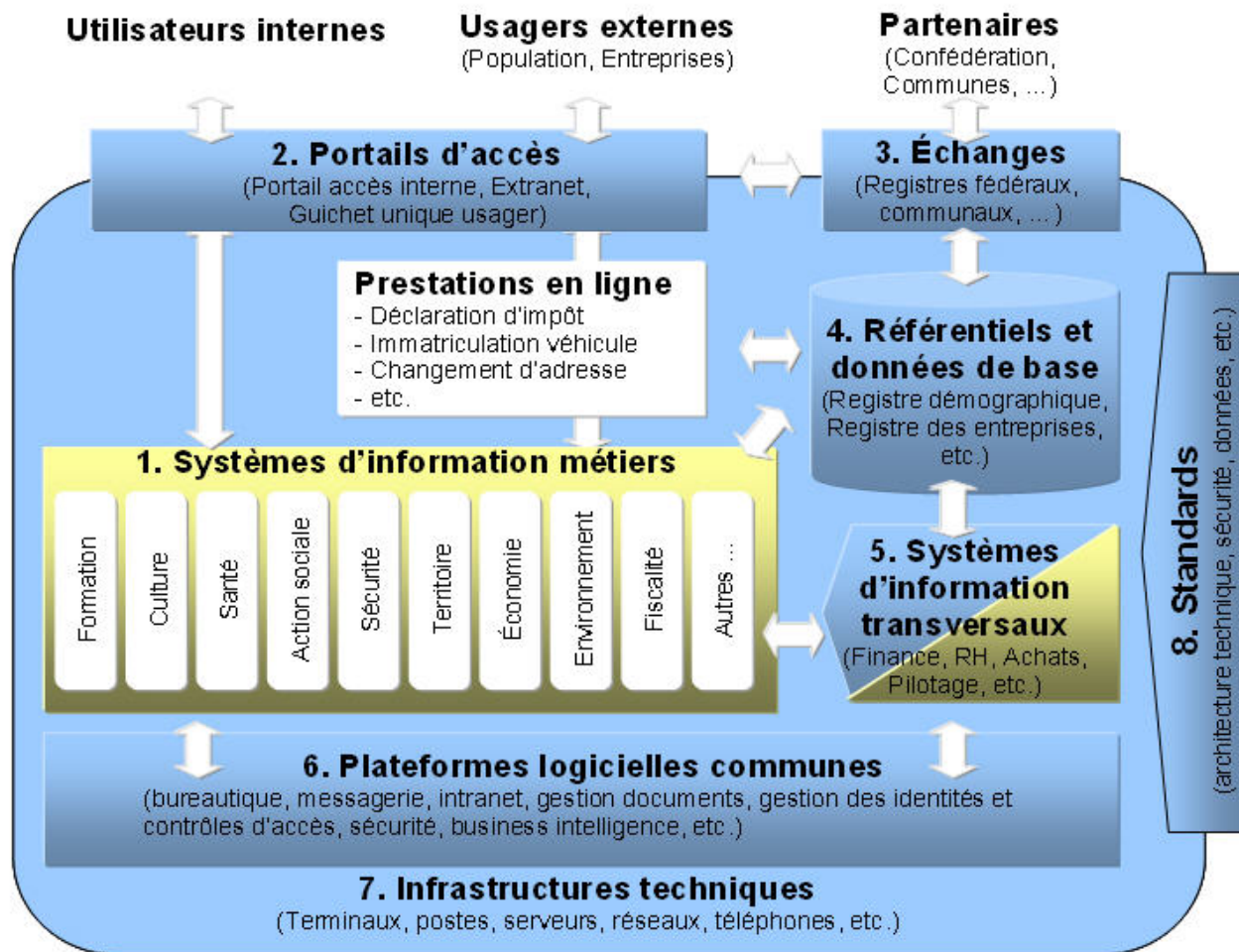


Rappel de la stratégie de la DSI

Selon le Plan Stratégique du SI 2007-2012, la DSI est appelée à accompagner l'évolution des SI de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) dans le but de simplifier et accroître l'accessibilité aux prestations par les usagers, au-delà des frontières organisationnelles et institutionnelles, ainsi que pour soutenir les efforts de modernisation et d'optimisation des services publics. À l'horizon 2012 la DSI s'attend pour les usagers et pour l'ACV à de multiples bénéfices liés aux objectifs de son plan directeur.

Pour répondre à ces attentes, la DSI souhaite aboutir à un SI simplifié, cohérent et efficient. Cette "cible" est principalement caractérisée par une mutualisation des référentiels de données, des solutions métiers et techniques transversales, ainsi que par la mise en œuvre d'un dispositif de fourniture des prestations ayant la confiance des usagers.

La stratégie DSI s'articule autour d'un système " SI cible " se composant de 8 domaines principaux (décrits ci-dessous), et dont la réalisation dépend de projets identifiés pour chaque domaine.



1.9.3 Synthèse du diagnostic

Une bonne couverture des fonctions cœur de métier

Globalement, les applications actuelles présentent une bonne couverture fonctionnelle des fonctions opérationnelles cœur de métier. Néanmoins ces applications doivent répondre à une sollicitation 24 h/24 7 j/7 et donc la pérennité et la qualité du temps de réponse de ces outils doivent être assurées.

De nombreuses tâches manuelles

De nombreuses tâches manuelles compensent les manques des applications existantes :

- pilotage stratégique :
 - exemple : multiples saisies de données sous Excel, à différents niveaux
- recherche d'informations :
 - exemple : manque de système centralisé impliquant de croiser plusieurs requêtes dans différents systèmes
- gestion des dossiers :
 - exemple : la numérisation des plaintes n'existe pas
- intégration des informations externes, l'absence de capitalisation des données fournies par des services externes (MP, SAN...) via un portail, engendre une surcharge de ressaisie :
 - exemple : réquisitions.

Des besoins croissants de mobilité et d'accessibilité

Pour réduire les délais de traitement et faciliter le travail des policiers sur le terrain :

- accès à distance au SI ;
- équipement adéquat pour répondre aux besoins de mobilité.

Pour réduire les délais de traitement et faciliter le travail des policiers en général :

- optimisation de référentiels partagés dans le SI existant de la police :

- exemple : gestion des objets/traces
- besoin d'accéder aux référentiels partagés de l'ACV :
 - exemple : référentiel des personnes (Registre cantonal des personnes (RCPers)).

Des besoins spécifiques

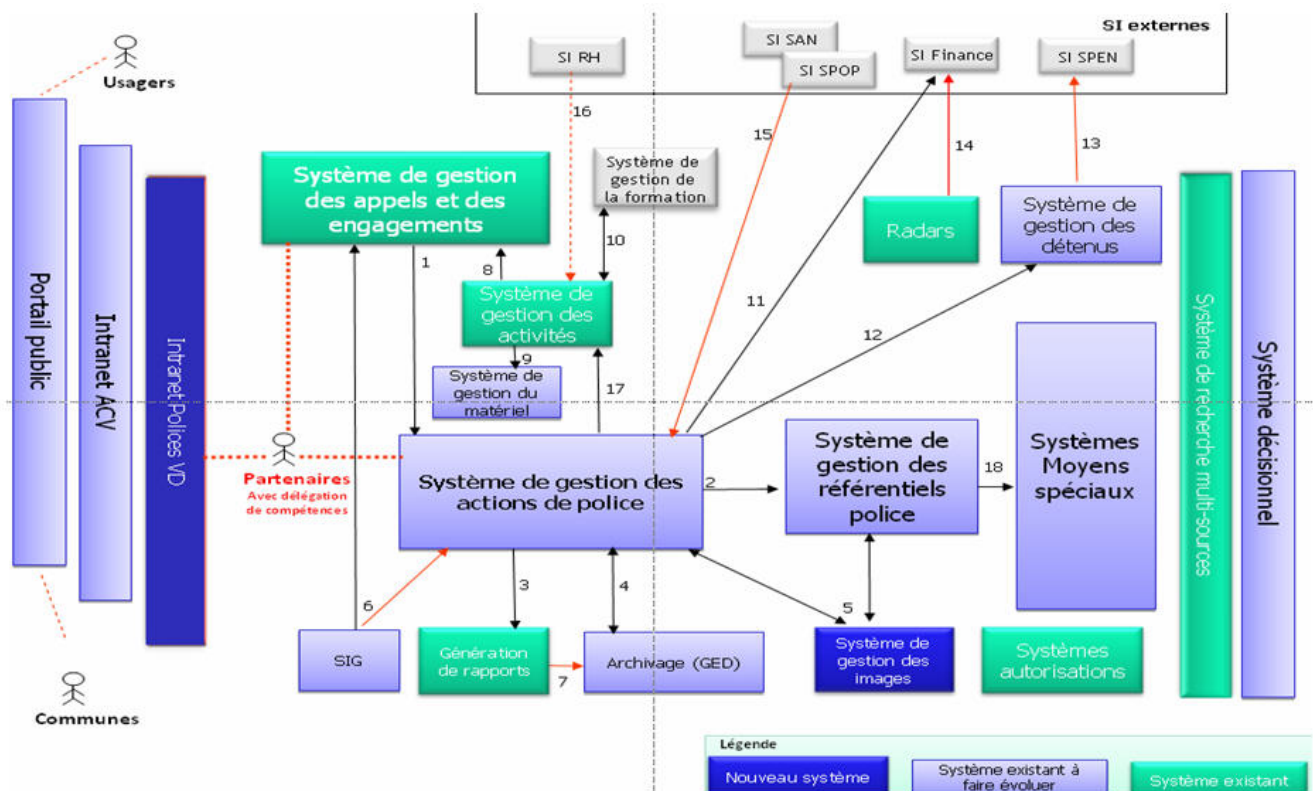
L'évolution de la criminalité requiert une adaptation incessante des outils spécifiques de la police, d'où l'importance de développer les "moyens spéciaux".

- exemple : système d'écoute.

1.10 Architecture et migration

1.10.1 Architecture logique

La cible d'architecture telle que définie pour le système d'information de la Pol cant est présentée dans le schéma suivant :



1.10.2 Liste des projets du schéma directeur

En prenant en compte les cibles applicatives définies, des projets ont été identifiés, de façon à conduire le système d'information existant vers le but défini. Ces projets sont présentés dans le tableau ci-dessous, regroupés de façon cohérente d'un point de vue fonctionnel par système.

Système mobilité	
Nom	Adaptation du contrôle d'accès des applications
Contexte / besoin	Les solutions techniques utilisées à l'époque de la conception des applications métier pour en limiter les accès empêchent actuellement leur déploiement sur des solutions mobiles ou l'accès à distance.
Objet	Mener un projet pour adapter les règles de sécurité des principales applications métier (JEP, SINAP, GRAPHITE, JOP, Notes, FmPro, etc.) aux standards actuels.
Contribue à	Mobilité / Accès à distance et Réduction charge administrative
Nom	Développement des accès web par smartphone/tablette
Contexte / besoin	L'accès rapide à l'information de référence (bases de données des conducteurs, détenteurs de plaques, personnes recherchées, directives, etc) depuis le terrain répond à une nécessité d'efficacité.
Objet	- Mener un projet pour offrir une solution simple d'accès au recherche d'informations depuis des smartphones / tablettes; - Mener une étude pour évaluer la faisabilité d'adapter les applications métier pour un accès de technologie web (indépendance du système d'exploitation);
Contribue à	Mobilité / Accès à distance et Réduction charge administrative
Nom	Informatique mobile (accès nomade PC)
Contexte / besoin	L'impossibilité d'utiliser les applications métier police hors des locaux de la Police cantonale provoque des ressaisies, des pertes de temps et des risques d'erreur.
Objet	- Mener un projet pour donner accès aux applications métier police et bureautiques (messagerie, intranet, suite Microsoft Office, etc.) depuis un PC mobile; - Mener un projet d'acquisition de matériel pour l'accès mobile aux principales applications métier; - Mener un projet pour intégrer les principales applications métier au portail IAM.
Contribue à	Mobilité / Accès à distance et Réduction charge administrative
Système pilotage	
Nom	Projet décisionnel - système de pilotage
Contexte / besoin	La direction du service doit pouvoir s'appuyer sur un système de pilotage pour prendre ses décisions et évaluer les impacts de ces dernières.
Objet	Mener une étude pour déterminer les besoins exacts d'information en matière d'aide à la décision ainsi que les outils nécessaires.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision
Nom	Data Warehouse
Contexte / besoin	L'extraction et le traitement des données des différentes bases de données des applications métier n'est actuellement pas systématique et automatisé.
Objet	Mener une étude pour déterminer le périmètre et les exigences d'un futur projet de réalisation d'un datawarehouse pour soutenir le reporting et le système de pilotage.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision, Statistiques

Système gestion des appels, des engagements et des sollicitations	
Nom	Renouvellement SAE (dont délégation de l'engagement non-urgent des patrouilles)
Contexte / besoin	L'application SAE (Système d'aide à l'engagement) introduite en 1999 ne sera plus supportée dès le prochain changement de serveur en 2015.
Objet	Mener un projet de renouvellement du SAE (cahier des charges en cours de rédaction).
Contribue à	Réduction administratif / Échange
Nom	Géolocalisation des patrouilles
Contexte / besoin	Les patrouilles sont localisées pour leur propre sécurité et pour optimiser les engagements. Le cycle de vie relativement court des outils actuels nécessite le remplacement de ces derniers.
Objet	- Mener un projet pour renouveler les outils (logiciel et hardware) permettant la géolocalisation des ressources, ainsi que la réception des informations d'engagement et la gestion des statuts.
Contribue à	Mobilité / Accès à distance, Réduction administratif / Échange
Nom	PIC (Plateforme intercentrales d'urgence)
Contexte / besoin	Lors d'événements impliquant les différentes les centrales d'urgences (117, 144, 118), il est nécessaire de pouvoir échanger des informations entre les systèmes informatiques.
Objet	Mener un projet commun pour développer une solution simple permettant l'échange à la demande des informations entre les centrales d'urgence.
Contribue à	Non applicable (n.a.)
Nom	Gestion des sollicitations
Contexte / besoin	Les différentes sollicitations (urgentes et non urgentes) ne passant pas forcément par les appels urgents et dont fait l'objet la Police cantonale sont une source d'informations importante pour améliorer la prestation. Elles ne sont actuellement pas exploitées.
Objet	Mener un projet d'étude pour déterminer la meilleure solution pour exploiter les informations saisies dans les différentes applications métier.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision

Système gestion des actions de police	
Nom	JOP (Journal des opérations particulières)
Contexte / besoin	Lors d'événements particuliers et impliquant plusieurs partenaires différents, le suivi et la documentation des engagements permet de fournir la vue d'ensemble nécessaire à la prise de décision.
Objet	Mener un projet pour mettre en place un journal des opérations particulières (JOP) sur la base de ce qui a été développé pour le sommet de la francophonie en 2010. Ce projet devrait suivre l'étude de l'architecture du système de gestion des actions de police
Contribue à	Mobilité / Accès à distance, Réduction administratif, Pilotage / Aide à la décision
Nom	Suivi des actions - Reporting
Contexte / besoin	L'élaboration de statistiques est manuelle et consomme beaucoup de ressources, elles peuvent donner des résultats différents si elles ne sont pas élaborées sur les mêmes bases et selon les mêmes règles.
Objet	Mener un projet pour répondre aux besoins urgents en matière de reporting (JEP-SINAP), en attendant le résultat de l'étude sur le datawarehouse.
Contribue à	Statistiques, Réduction administratif / Échanges
Nom	Traitement et analyse des données
Contexte / besoin	Les applications développées pour traiter et analyser les données criminelles ne sont plus adaptées aux exigences technologiques.
Objet	Mener une étude sur le remplacement et la pérennisation des systèmes permettant l'analyse criminelle ainsi que sur l'exploitation des sources d'informations potentielles.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Nom	Bulletins d'hôtel
Contexte / besoin	Les bulletins d'hôtel sont des sources d'information utiles pour les enquêtes et pour la localisation de personnes recherchées. La solution papier actuelle ne permet pas une exploitation rationnelle et efficace.
Objet	Mener un projet pour introduire une solution permettant aux hôteliers de transmettre des bulletins d'hôtel "virtuels", et à la Police cantonale d'effectuer des contrôles automatiques sur ces données.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Nom	Nouvelle interface RIPOL
Contexte / besoin	Les applications métier de la Police cantonale sont connectées au système RIPOL de la Confédération pour l'échange d'informations avec cette dernière. Le changement par la Confédération de l'interface RIPOL est prévu en 2013.
Objet	Mener une étude (et débiter la réalisation) pour déterminer l'impact et les nouvelles spécifications nécessaires pour maintenir la connexion des applications métier de la Police cantonale avec le système RIPOL.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Gestion des sources de la DCO
Contexte / besoin	La gestion des sources dans le domaine de la criminalité organisée nécessite des mesures de protection très élevées.
Objet	Mener une étude pour la réalisation dans une application métier existante des fonctionnalités nécessaires à la gestion des sources.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Nom	Partage avec les partenaires polices
Contexte / besoin	Le partage des informations du journal des événements avec les partenaires devient indispensable pour assurer l'exécution efficace de la mission. Toutefois, les accès doivent être différenciés pour des raisons légales.
Objet	Mener un projet de réalisation de la mise en place de nouvelles règles de sécurité dans le journal des événements de police.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système gestion des référentiels	
Nom	Etude des flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Polcant
Contexte / besoin	Le système d'information actuel est construit sur plusieurs référentiels différents et une rationalisation de ces derniers est nécessaire.
Objet	Mener une étude pour déterminer les opportunités de rationalisation des référentiels et des flux avec les applications métier.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Système gestion des collaborateurs, compétences, disponibilités et suivi des activités	
Nom	Exploitation des informations SIRH (flux)
Contexte / besoin	Dans le cadre d'une simplification du SI et afin d'éviter des ressaisies, les échanges avec les applications transverses doivent être optimisés.
Objet	Mener une étude en vue de récupérer automatiquement les données de base des collaborateurs depuis le SI Ressources humaines (RH).
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Suivi des formations
Contexte / besoin	Le suivi des échéances de certification pour les moyens techniques ainsi que la planification et le suivi des formations continues métier sont indispensables pour assurer un engagement approprié des ressources.
Objet	Mener une étude en vue du développement d'une solution permettant de disposer d'une vue d'ensemble des formations suivies ainsi que des échéances de certification.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges, Pilotage / Aide à la décision
Nom	Etude des besoins en suivi des activités
Contexte / besoin	Il n'existe pas de vue centralisée pour le suivi des activités de police. Ces dernières sont saisies ou déduites dans différentes application métier, ce qui rend leur exploitation difficile.
Objet	Mener un projet d'étude pour définir les besoins en matière de suivi des activités de police.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges, Pilotage / Aide à la décision
Nom	Logistique de formation
Contexte / besoin	Il n'existe pas d'outil centralisé d'aide à la logistique de la formation (réservation de salles, de formateur, de matériel, envoi des convocations, suivi des présences, etc.)
Objet	Mener une étude pour déterminer si les besoins de la Police cantonale sont couverts par l'outil en cours de développement du CHUV, et si tel n'est pas le cas déterminer le delta.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Etude des problèmes de performance et d'ergonomie
Contexte / besoin	L'ergonomie et les performances de l'outil de gestion horaire et des activités ne donnent pas satisfaction.
Objet	Mener une étude pour identifier les causes des problèmes de performance et les améliorations de l'interface utilisateur requises.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Système gestion des rapports	
Nom	Evolution/renouvellement de Graphite
Contexte / besoin	L'application permettant de générer des rapports est technologiquement dépassée et ne dispose pas des fonctionnalités usuelles d'un éditeur de texte moderne.
Objet	Mener un projet de renouvellement de l'outil de génération des rapports.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges, Mobilité / Accès à distance

Système gestion des moyens spéciaux	
Nom	Mettre en place une veille technologique
Contexte / besoin	En tant qu'autorité pénale, la Police cantonale doit mettre en œuvre tous les moyens de preuves licites qui, selon l'état des connaissances scientifiques et l'expérience, sont propres à établir la vérité (CPP art. 139). Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une veille technologique.
Objet	Mener un projet organisationnel pour mettre en place une veille technologique dans les moyens spéciaux.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Pilotage / Aide à la décision
Nom	Mettre en place une vue d'ensemble des projets Moyens Spec.
Contexte / besoin	La gestion de l'ensemble des moyens spéciaux et des spécialistes à disposition des enquêteurs doit être mise en place.
Objet	Mener un projet organisationnel pour mettre en place une gestion et une vue d'ensembles des moyens spéciaux
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif
Nom	PATRAS
Contexte / besoin	La localisation d'une personne ou d'une chose (LSCPT art. 3 et CPP art. 280 a. c) nécessite des moyens techniques technologiquement adaptés et qui permettent un travail rapide et partiellement automatisé.
Objet	Mener un projet d'acquisition d'une application permettant le suivi des balises GPS et l'exploitation des données récoltées.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif
Nom	SMS0
Contexte / besoin	La localisation d'une personne ou d'une chose (CPP art. 280 a. c) et la surveillance de la télécommunication (CPP art. 269) nécessitent des moyens techniques technologiquement adaptés.
Objet	Mener un projet d'évolution de la solution actuelle pour répondre aux nouvelles exigences techniques et métier.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité
Nom	Renouvellement division criminalité informatique (DCI)
Contexte / besoin	Les serveurs de stockage de la division criminalité informatique qui stockent les données séquestrées pour examen forensiques doivent être remplacés ainsi que le parc informatique spécifique renouvelé.
Objet	Mener un projet d'acquisition de nouveaux serveurs.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité
Nom	Datamining coordination judiciaire
Contexte / besoin	La détection des tendances joue un rôle primordial pour déterminer les actions à mener et intervenir suffisamment tôt. En raison de la quantité de données à traiter, une solution informatique est indispensable.
Objet	Mener un projet d'étude pour déterminer les besoins réels en matière de datamining (participation probable à une étude conjointe avec les universités de Lausanne et Neuchâtel).
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Nom	Argos - Govware
Contexte / besoin	Les solutions techniques actuelles pour la surveillance de la télécommunication (CPP art. 269) et la localisation (LSCPT art. 3 et CPP art. 280) ne sont pas adaptées aux logiciels des mobiles (langage propriétaire).
Objet	- Mener une étude en vue de la réalisation d'une solution permettant d'intercepter les échanges effectués depuis des logiciels avec langage propriétaire; - Mener un projet de réalisation pour mettre en œuvre la première partie de l'étude réalisée.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité

Nom	Dispositif d'écoute à distance
Contexte / besoin	L'écoute et l'enregistrement de conversations non publiques (CPP art. 280) requièrent l'utilisation de moyens techniques sophistiqués et discrets (sécurité des intervenants).
Objet	Mener un projet d'acquisitions de moyens d'écoute à distance.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité
Nom	Exploitation et traitement des images de vidéosurveillance
Contexte / besoin	Les images des cameras de vidéosurveillance fournies par les lésés (p.ex. : banques) ne sont pas exploitables et traitables sans un outil permettant de lire tous les formats video et d'extraire des images fixes.
Objet	Mener un projet d'acquisition d'une solution logicielle de lecture et de traitement des fichiers des cameras de vidéosurveillance.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Système gestion des détenus	
Nom	Étude pour la refonte de l'application existante de gestion des détenus
Contexte / besoin	La gestion et le transfert des détenus est une tâche logistique lourde qui implique plusieurs partenaires de l'ACV. La solution actuelle doit être revue pour permettre des processus métier plus efficaces.
Objet	Mener une étude organisationnelle pour déterminer les processus de travail optimaux et les impacts sur les solutions informatiques.
Contribue à	Réduction administratif / Échange
Nom	Adaptation du système gestion des détenus
Contexte / besoin	La solution de gestion des détenus et des transferts a été adaptée en prévision de l'entrée en vigueur du nCPP. En parallèle à l'étude organisationnelle, des adaptations minimales sont nécessaires pour réduire la charge administrative.
Objet	Mener un projet de développement de la solution de gestion des détenus et des transferts pour réduire la charge administrative.
Contribue à	Réduction administratif / Échange
Système d'information géographique (SIG)	
Nom	Revue générale du SIG
Contexte / besoin	La représentation cartographique des informations est indispensable pour l'analyse et la communication.
Objet	Mener une étude pour déterminer les besoins d'ensemble en outils cartographiques de la Police cantonale.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision, Réduction administratif / Échanges
Nom	Adaptation du SIG
Contexte / besoin	La représentation cartographique des informations est indispensable pour l'analyse et la communication.
Objet	Mener un projet de réalisation d'une première étape d'adaptation du SIG en fonction des études existantes.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision, Réduction administratif / Échanges

Système archivage	
Nom	Etude de la mise en place d'archivage admin (GED)
Contexte / besoin	L'archivage des documents administratifs est principalement papier ou effectué dans Lotus Notes. Leur accès est difficile et le versionning pas toujours correct.
Objet	- Mener un projet de réalisation d'une solution simple pour répondre aux besoins urgents; - Mener une étude pour définir les besoins et le concept d'une future solution de gestion d'archivage des documents administratifs, y.c. en prenant en compte leur cycle de vie.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Système gestion des plaintes et des rapports	
Nom	Numérisation des plaintes et des rapports
Contexte / besoin	La durée de conservation des plaintes et des rapports repose sur une exigence légale et elles sont actuellement archivées sous format papier puis microfilmées avec pour conséquences un manque de place et de la difficulté à accéder à l'information à distance.
Objet	Mener un projet pour intégrer les plaintes et les rapports dans l'outil qui référence les dossiers.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Système gestion des images	
Nom	Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images
Contexte / besoin	Une quantité très élevée d'images est gérée dans le cadre de l'exécution de sa mission par la Police cantonale. Leur accès, leur conservation et leur élimination doivent répondre à des règles strictes.
Objet	Mener un projet de réalisation pour archiver de manière pérenne toutes les données sur un serveur sécurisé (y.c. suivi des modifications apportées sur une image).
Contribue à	Moyens spéciaux / Échanges, Réduction administratif / Échanges
Système gestion du matériel et des objets	
Nom	Acquisition et intégration d'un outil de gestion du matériel (ID Matos)
Contexte / besoin	Le matériel (personnel ou de corps) représente plusieurs milliers d'entrées qui sont actuellement principalement gérées dans des fichiers excel ou dans une application qui n'est plus supportée.
Objet	Mener un projet d'acquisition d'un outil de gestion de stock et de commande / prêt de matériel (y.c. gestion des commandes annuelles de matériel par les collaborateurs et suivi du matériel de corps du policier) qui permette un meilleur suivi et une réduction de charge administrative tout en intégrant les liens avec le SIF.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Système gestion de l'ADN des personnes	
Nom	Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes
Contexte / besoin	Le prélèvement d'un échantillon et l'établissement d'un profil ADN (CPP art. 255) nécessitent un suivi et une traçabilité entre les différents partenaires ainsi qu'un effacement aux termes légaux.
Objet	Mener un projet d'évolution de la solution actuelle pour permettre un suivi optimal des données.
Contribue à	Moyens spéciaux / Échanges, Réduction administratif / Échanges
Système recherche multi-sources	
Nom	Optimisation - Trackrue, Trackjud
Contexte / besoin	Les solutions permettant la recherche d'informations sur des personnes, des véhicules ou des objets dans différentes bases de données cantonales et fédérales doivent être améliorées fonctionnellement.
Objet	Mener un projet pour adapter les outils informatiques de recherche et prévoir l'adjonction de 5 nouvelles sources.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système portails	
Nom	Commande de rapports d'accidents
Contexte / besoin	Les compagnies d'assurance commandent les rapports d'accident (env. 6'000 / an) par courrier postal ce qui engendre une charge administrative lourde pour le traitement des demandes.
Objet	Mener un projet de dématérialisation de l'échange entre les assurances et la Police cantonale pour la transmission des rapports d'accident au travers du portail "Cyberadministration".
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Dépôt de plainte par internet
Contexte / besoin	Le dépôt de plainte se fait actuellement par courrier (papier libre) ou dans un poste de Gendarmerie. Le dépôt par internet n'est pas possible et doit être envisagé pour offrir un service de qualité aux usagers.
Objet	Mener une étude sur la création d'une solution de dépôt de plainte par internet au travers du portail cyberadministration et mettre à disposition une solution simplifiée en attendant le résultat de l'étude.
Contribue à	
Nom	Échange de réquisitions
Contexte / besoin	La Police reçoit sous forme papier plus de 60'000 réquisitions administratives et judiciaires par année. Leur contenu est ressaisi dans les applications métier de la Police cantonale.
Objet	- Mener une étude pour réaliser une plate-forme d'échange avec le Ministère public; - Mener un projet pour récupérer électroniquement les réquisitions produites par l'application du Service des automobiles et de la navigation.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Système portail interne	
Nom	Refonte intranet
Contexte / besoin	L'intranet (conçu il y a 10 ans) est la source principale d'information métier, il donne accès aux directives, aux informations de services et à d'autres types d'informations utiles au travail des collaborateurs. Son accès et son ergonomie doivent faciliter son utilisation.
Objet	Mener une étude pour définir le futur intranet de la Police cantonale.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Système référentiel	
Nom	Accès au RCpers par applications métier
Contexte / besoin	Les identités contenues dans le registre cantonal des personnes (RCpers) ne sont pas accessibles depuis les applications métier de la Police cantonale. Une ressaisie manuelle est nécessaire.
Objet	Mener un projet pour adapter les applications métier de la Police cantonale afin que ces dernières puissent interroger et récupérer des données du RCpers.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système optimisation performance et disponibilité	
Nom	Haute disponibilité
Contexte / besoin	La Police cantonale doit remplir sa mission 24h/24 et 7j/7; ses applications métier (JEP, SINAP, SMS0) doivent être accessibles selon les mêmes critères.
Objet	Mener un projet pour assurer la "haute disponibilité" des principales applications métier de la Police cantonale.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges, Mobilité / Accès à distance
Nom	Etude de l'architecture :
	- Système de gestion des appels et des engagements - Système de gestion des actions - Système de gestion des référentiels Police cantonale
Contexte / besoin	Étude de l'architecture et de la structure des informations des systèmes principaux du SI Pol cant.
Objet	Les principaux objectifs sont : - Améliorer la cohérence des systèmes, les échanges intra et inter système. - Rendre le SI plus souple et évolutif en intégrant les standards, Assurer la performance des outils à long terme

1.10.3 Évaluation budgétaire des projets

Le tableau ci-dessous représente l'ensemble des projets identifiés par le schéma directeur.

Ces derniers sont catégorisés en "projet" ou/et "étude" en fonction de la connaissance actuelle du périmètre et des besoins.

Pour les projets catégorisés comme études et projets, le degré de connaissance des besoins permet de chiffrer les deux étapes et d'assurer la mise en œuvre dans le même EMPD.

Pour les projets catégorisés comme projets, le degré de connaissance des besoins permet de chiffrer la phase de mise en œuvre dans l'un des EMPD prévus.

Pour les projets catégorisés comme études, le degré de connaissance des besoins ne permet pas de chiffrer les étapes de réalisation et de mise en œuvre qui devraient l'être ultérieurement.

Les coûts estimés des projets comprennent l'analyse détaillée et la réalisation mais n'incluent pas les coûts de la gestion globale des projets et d'accompagnement (renfort métiers ou informatiques).

Les montants indiqués sont des hypothèses résultant soit d'expériences similaires d'adaptations de solutions existantes à la Pol cant, soit de projets similaires dans d'autres entités de l'ACV, notamment basés sur des outils et environnements du Socle ACV, soit des estimations de développements spécifiques ou de solutions du marché fournies par des fournisseurs spécialisés du domaine. Étant donné le degré de définition des solutions, les coûts d'investissement comprennent les logiciels, les matériels (hors crédit d'inventaire) et les prestations (répartition variable selon qu'il s'agit de solutions prêtes à l'emploi ou de développements spécifiques ou d'une combinaison des deux).

Dans tous les cas de figure, le choix et la mise en œuvre des différentes solutions devront être effectués conformément à la LMP (Loi sur les marchés publics) et aux standards de l'ACV.

Projets	Projet	Étude	Coûts
<i>Mobilité</i>			<i>1'000'000</i>
Adaptation du contrôle d'accès des applications	x		250'000
Développement des accès web par smartphone/tablette	x	x	250'000
Informatique mobile (accès nomade PC)	x	x	500'000
<i>Pilotage</i>			<i>100'000</i>
Projet décisionnel - système de pilotage		x	50'000
Data Warehouse		x	50'000
<i>Appels, engagements et sollicitations</i>			<i>6'360'000</i>
Renouvellement SAE	x		6'000'000
Géolocalisations des patrouilles	x		160'000
PIC- échanges entre centrales d'urgence	x		150'000
Gestion des sollicitations		x	50'000
<i>Gestion des actions de police</i>			<i>1'150'000</i>
JOP	x		200'000
Suivi des actions - Reporting	x		250'000
Traitement et analyse des données		x	50'000
Bulletins d'hôtel	x		200'000
Nouvelle interface RIPOL		x	50'000
Gestion des sources de la DCO		x	50'000
Partage avec les partenaires polices	x		350'000
<i>Gestion des référentiels</i>			<i>50'000</i>
Flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Pol cant		x	50'000

<i>Gestion des collaborateurs, compétences, disponibilités et suivi des activités</i>			250'000
Exploitation des informations SIRH (flux)		x	50'000
Suivi des formations		x	50'000
Étude des besoins en suivi des activités		x	50'000
Logistique de formation		x	50'000
Étude des problèmes de performance et d'ergonomie		x	50'000
<i>Génération des rapports</i>			250'000
Évolution/renouvellement de Graphite	x		250'000
<i>Moyens spéciaux</i>			1'120'000
Mettre en place une veille technologique			
Mettre en place une vue d'ensemble des projets moyens spéciaux			
PATRAS	x		60'000
SMS0	x		60'000
Renouvellement DCI	x		500'000
Datamining coordination judiciaire		x	50'000
Argos - Govware	x	x	250'000
Dispositif d'écoute à distance	x		100'000
Exploitation des Images vidéo surveillance	x		100'000
<i>Gestion des détenus</i>			140'000
Étude pour la refonte de l'application existante de gestion des détenus		x	100'000
Adaptation du système gestion des détenus	x		40'000
<i>Système SIG</i>			220'000
Revue générale du SIG		x	70'000
Adaptation du SIG	x		150'000
<i>Archivage</i>			600'000
Étude de la mise en place d'un archivage administratif (GED)	x	x	100'000
Numérisation des plaintes et rapports	x		500'000

Gestion des images			450'000
Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images	x		450'000
Gestion du matériel et des objets			400'000
Acquisition et intégration d'un outil de gestion (ID Matos)	x		300'000
Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes	x		100'000
Recherche multi-sources			250'000
Optimisation Trackrue, Trackjud	x		250'000
Portails			336'000
Commande de rapports accident	x		36'000
Dépôt de plainte par internet	x	x	150'000
Échange de réquisitions	x	x	150'000
Portail interne			30'000
Refonte intranet		x	30'000
Référentiel			20'000
Accès au RCpers par applications métier	x		20'000
Optimisation performance et disponibilité			600'000
Haute disponibilité	x		500'000
Étude de l'architecture système de gestion des appels et des engagements		x	100'000
Étude de l'architecture du système de gestion des actions		x	
Étude de l'architecture et de la structure des informations du système de gestion des référentiels Police cantonale		x	
Coût global des projets identifiés			13'326'000

L'entier des projets du schéma directeur n'étant pas réalisable, un choix a été fait. De plus, une notion d'unicité de la matière a été prise en considération pour le renouvellement du SAE (Système d'aide à l'engagement) qui fera l'objet d'un EMPD spécifique.

1.11 Description des projets du présent EMPD

1.11.1 Projets issus du schéma directeur du système d'information pour un investissement de CHF 6'606'000

Comme mentionné plus haut, une priorisation a été effectuée pour déterminer dans quel EMPD les projets seraient financés. Pour une meilleure lisibilité, les projets sont classés en fonction de la note de contribution au métier (ordre décroissant) attribuée dans le cadre des travaux du schéma directeur.

Projet	Projet	Étude	Note métier	Coûts
Adaptation du contrôle d'accès des applications	x		3.5	250'000
Développement des accès web par smartphone/tablette	x	x	3.5	250'000
Informatique mobile (accès nomade PC)	x	x	3.5	500'000
Datamining coordi		x	3.5	50'000
Argos - Govware	x	x	3.5	250'000
Exploitation des Images vidéo surveillance	x		3.5	100'000
Numérisation des plaintes et rapports	x		3.4	500'000
Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images	x		3.4	450'000
Projet décisionnel - système de pilotage		x	3.2	50'000
Dispositif d'écoute à distance	x		3.2	100'000
Étude de la mise en place d'archivage admin (GED)	x	x	3.2	100'000
Data Warehouse		x	3.0	50'000
PATRAS	x		3.0	60'000
Optimisation Trackrue, Trackjud	x		2.8	250'000
Refonte intranet		x	2.8	30'000
Haute disponibilité	x		2.8	500'000
Flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Polcant		x	2.7	50'000
SMS0	x		2.7	60'000

Accès au RCpers par applications métier	x		2.7	20'000
Suivi des actions - Reporting	x		2.6	250'000
Partage avec les partenaires polices	x		2.6	350'000
Renouvellement DCI	x		2.6	500'000
Adaptation du SIG	x		2.6	150'000
Suivi des formations		x	2.5	50'000
Acquisition et intégration d'un outil de gestion du matériel	x		2.5	300'000
Adaptation du système gestion des détenus	x		2.4	40'000
Bulletins d'hôtel	x		2.3	200'000
Géolocalisations des patrouilles	x		2.2	160'000
JOP (journal des opérations particulières)	x		2.2	200'000
Évolution/renouvellement de Graphite	x		2.2	250'000
Étude des problèmes de performance et d'ergonomie		x	2.1	50'000
Commande de rapports accident	x		2.1	36'000
Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes	x		1.8	100'000
Gestion des sources de la DCO		x	1.2	50'000
PIC- échanges entre centrales d'urgence	x		0.4	150'000
Nouvelle interface RIPOL		x	0.3	50'000
Étude de l'architecture système de gestion des appels et des engagements		x		100'000
Étude de l'architecture du système de gestion des actions		x		
Étude de l'architecture et de la structure des informations du système de gestion des référentiels Police cantonale		x		
Total				6'606'000

1.11.2 Étude de l'impact de la police coordonnée sur le SI Pol cant CHF 60'000

Comme mentionné plus haut, le projet de police coordonnée au niveau du Canton de Vaud est en cours de discussion au Grand Conseil et son entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2012. Fort de ce constat, il apparaît important de mener une étude, une fois le projet définitif connu, pour évaluer ses impacts sur le système d'information de la Police cantonale. Cette étude est estimée à CHF 60'000.

1.11.3 Financement des ressources externes de renfort pour la Pol cant CHF 887'500

Elles sont estimées à 710 jours / homme représentant, au coût moyen de CHF 1'250 / jour, un montant de CHF 887'500. Ceci équivaut à environ 2 ETP pendant 24 mois, à engager en fonction du développement des projets, en principe de **fin 2013 à mi 2015**.

Ces renforts seront constitués, d'une part, de ressources externes d'assistance de gestion de projet pour assurer la coordination des différents projets au sein de la Police cantonale et, d'autre part, de ressources auxiliaires pour assurer une partie de charge administrative engendrée par les projets et décharger au maximum les spécialistes métier de ces tâches.

Ces ressources complémentaires seront engagées soit sous forme de contrats de durée déterminée (CDD), soit de contrats de location de service (LSE), soit de mandataires externes, en conformité avec la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP), selon les opportunités et les compétences recherchées, tout en recherchant les solutions les plus avantageuses.

La complexité et la multiplicité des projets à engager pour faire évoluer le SI Police vers sa cible représentent une charge qui ne doit pas porter atteinte à la bonne marche du service et à la mission devant être remplie. Les cadres et spécialistes qui participeront aux différents projets seront ainsi soutenus par des ressources spécialisées qui les déchargeront au maximum.

1.11.4 Financement des ressources externes de renfort pour la DSI CHF 1'312'500

Elles sont estimées à 1050 jours /homme représentant, au coût de CHF 1'250.-/jour, un montant de CHF 1'312'500. Ceci équivaut à environ 3 ETP pendant 24 mois à engager en fonction du développement du projet, en principe de **fin 2013 à mi 2015**.

Ces ressources complémentaires seront engagées soit sous forme de contrats de durée déterminée (CDD), soit de contrats de location de service (LSE), en conformité avec la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP), soit de mandataires externes, selon les opportunités et les compétences recherchées, tout en recherchant les solutions les plus avantageuses. En

effet, le volume et la complexité des développements prévus nécessitent l'engagement de renforts spécialisés (nombreux projets nécessitant coordination, expertises pointues, sécurités informatiques et tests), ressources dont la DSI doit pouvoir disposer temporairement en fonction des pics de développement du projet.

1.11.5 Crédit d'étude obtenu en 2010 pour un montant de CHF 231'000

Le crédit d'étude alloué par la Commission des finances du Grand Conseil en 2010 a permis, comme prévu, de financer les ressources externes qui étaient indispensables à l'accompagnement méthodologique du projet et le remplacement partiel des ressources internes occupées dans le projet d'étude.

À fin septembre 2011, le crédit d'étude de CHF 231'000 est consommé à 42 % et un solde de CHF 133'858 reste disponible. La différence entre les dépenses réalisées et le montant du crédit d'étude pourra, sur la base de besoins avérés, être utilisée pour affiner les tâches initialement prévues par le crédit d'étude et effectuer certains travaux préparatoires avant le lancement effectif des projets dès 2013.

1.11.6 Récapitulation des coûts et conséquences sur le budget de fonctionnement

Le schéma directeur du système d'information de la Police cantonale n'est pas un document figé une situation mais envisage les perspectives d'évolution connues au moment de son élaboration. La réalisation complète se fera au travers de plusieurs EMPD.

Le présent EMPD porte sur un investissement global de CHF 9'097'000. Le détail de l'investissement se présente comme suit :

Investissements			CHF
Projets du présent EMPD (voir chap. 1.11.1)			6'606'000
Décomposition par type d'investissement	Études	730'000	
	Projets	4'886'000	
	Logiciels	400'000	
	Matériels hors crédit d'inventaires DSI	200'000	
	Coûts initiaux de mise en œuvre des infrastructures	390'000	
Étude sur les impacts de la police coordonnée sur le SI Pol cant (voir chap. 1.11.2)			60'000
Financement des ressources externes de renfort Pol cant (voir chap. 1.11.3)			887'500
Financement des ressources externes de renfort DSI (voir chap. 1.11.4)			1'312'500
Crédit d'étude octroyé en 2010 (voir chap. 1.11.5)			231'000
Total			9'097'000

En plus de ce montant, du matériel informatique (PC portables, tablettes, serveurs logiciels et serveurs d'impression, imprimantes, etc.) devra être financé par le crédit d'inventaire à hauteur de CHF 312'000. Ce matériel sera amorti, conformément au décret, sur 5 ans (CHF 62'400/an). Il est à noter que la rubrique d'investissement " Matériel " comporte uniquement le matériel non pris en compte par le crédit d'inventaire.

Les conséquences sur le budget de fonctionnement se présentent comme suit :

Projet	Étude	Projet	Investis- sements	Maintenance et coûts pérennes	Amortissement sur 5 ans	Intérêts sur 5 ans	Total
Adaptation du contrôle d'accès des applications		x	250'000	50'000	50'000	6'875	106'875
Développement des accès web par smartphone/tablette	x	x	250'000	75'000	50'000	6'875	131'875
Informatique mobile (accès nomade PC)	x	x	500'000	100'000	100'000	13'750	213'750
Informatique mobile (accès nomade PC), exploitation de matériel (pc portables, tablettes : env. 320)		x		577'600	0	0	577'600
Datamining coordination jud.	x		50'000	0	10'000	1'375	11'375
Argos - Govware	x	x	250'000	50'000	50'000	6'875	106'875
Exploitation des Images vidéo surveillance		x	100'000	30'000	20'000	2'750	52'750
Numérisation des plaintes et rapports		x	500'000	120'000	100'000	13'750	233'750
Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images		x	450'000	100'000	90'000	12'375	202'375
Projet décisionnel - système de pilotage	x		50'000	0	10'000	1'375	11'375
Dispositif d'écoute à distance		x	100'000	20'000	20'000	2'750	42'750
Étude de la mise en place d'archivage admin (GED)	x	x	100'000	40'000	20'000	2'750	62'750
Data Warehouse	x		50'000	0	10'000	1'375	11'375
PATRAS		x	60'000	12'000	12'000	1'650	25'650

PATRAS		x	60'000	12'000	12'000	1'650	25'650
Optimisation Trackrue, Trackjud		x	250'000	70'000	50'000	6'875	126'875
Refonte intranet	x		30'000	0	6'000	825	6'825
Haute disponibilité		x	500'000	120'000	100'000	13'750	233'750
Flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Polcant	x		50'000	0	10'000	1'375	11'375
SMS0		x	60'000	12'000	12'000	1'650	25'650
Accès au RCpers par applications métier		x	20'000	4'000	4'000	550	8'550
Suivi des actions - Reporting		x	250'000	70'000	50'000	6'875	126'875
Partage avec les partenaires polices		x	350'000	80'000	70'000	9'625	159'625
Renouvellement DCI		x	500'000	70'000	100'000	13'750	183'750
Adaptation du SIG		x	150'000	50'000	30'000	4'125	84'125
Suivi des formations	x		50'000	0	10'000	1'375	11'375
Acquisition et intégration d'un outil de gestion du matériel		x	300'000	70'000	60'000	8'250	138'250
Adaptation du système gestion des détenus		x	40'000	8'000	8'000	1'100	17'100
Bulletins d'hôtel		x	200'000	60'000	40'000	5'500	105'500
Géolocalisations des patrouilles		x	160'000	50'000	32'000	4'400	86'400
JOP (journal des opérations particulières)		x	200'000	60'000	40'000	5'500	105'500
Évolution/renouvellement de Graphite		x	250'000	0*	50'000	6'875	126'875
Étude des problèmes de performance et d'ergonomie	x		50'000	0	10'000	1'375	11'375
Commande de rapports accident		x	36'000	7'000	7'200	990	15'190
Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes		x	100'000	20'000	20'000	2'750	42'750
Gestion des sources de la DCO	x		50'000	0	10'000	1'375	11'375
PIC- échanges entre centrales d'urgence		x	150'000	50'000	30'000	4'125	84'125
Nouvelle interface RIPOl	x		50'000	0	10'000	1'375	11'375
Étude de l'architecture système de gestion des appels et des engagements	x		100'000	0	20'000	2'750	22'750
Étude de l'architecture du système de gestion des actions	x						
Étude de l'architecture et de la structure des informations du système de gestion des référentiels Police cantonale	x						

Sous-Total			6'606'000	1'975'600	1'321'200	181'665	3'548'465
Étude sur les impacts de la police coordonnée sur le SI Pol cant	x		60'000	0	12'000	1'650	13'650
Financement des ressources externes de renfort Pol cant			887'500	0	177'500	24'406	201'906
Financement des ressources externes de renfort DSI			1'312'500	0	262'500	36'094	298'594
Crédit d'étude obtenu			231'000	0	46'200	6'353	52'553
Total			9'097'000	1'975'600	1'819'400	250'168	4'045'168

Les prévisions budgétaires de ces différents projets sont basées sur des estimations effectuées selon les domaines par la DSI et la Pol cant. Étant donné le degré de définition des solutions, les coûts de fonctionnement comprennent le support, l'exploitation, la maintenance des infrastructures et la maintenance logicielle ou applicative.

1.12 Justifications

1.12.1 Aspects quantitatifs et qualitatifs

Les cinq axes d'évolution suivants sont prévus dans le schéma directeur :

- mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision ;
- développement des accès à distance et de la mobilité ;
- accroissement de l'utilisation des moyens techniques et garantie de traçabilité ;
- réduction de la charge administrative et augmentation des échanges électroniques ;
- augmentation de la mise à disposition d'informations statistiques.

Le présent EMPD s'inscrit dans une démarche qui veut que ces cinq axes soient abordés en parallèle plutôt que de manière segmentée dans différents EMPD. En effet, il n'est pas concevable de traiter de manière indépendante chacun d'entre eux, parce qu'ils sont intimement liés.

L'exigence d'efficacité envers la police de manière générale, et la Police cantonale en particulier, nécessite une adaptation des outils pour répondre à l'augmentation des sollicitations, dues en partie à l'évolution démographique actuelle et future.

La rapidité étant un facteur clé de la réussite de toute intervention policière, le recours, dans les limites fixées par la loi, à des moyens techniques et informatiques permettra de gagner en efficacité.

À terme, il est attendu, pour partie, du déploiement du schéma directeur du système d'information qu'il dégage les policiers d'un maximum de tâches administratives et leur permette de se concentrer sur leurs missions primaires.

1.12.2 Gestion des risques

L'analyse systématique des risques est un point crucial de la gestion de projets. Qu'ils soient organisationnels, techniques, financiers ou légaux, les risques devront être pris en compte et des mesures proposées pour éviter leur survenance. La multiplicité des projets engagés en parallèle nécessite un suivi professionnel et attentif de ces derniers pour éviter toute dérive d'un projet.

Un tableau général présentant les risques en fonction de leur impact potentiel et de la probabilité de survenance permet de prioriser les actions à mener.

Les trois risques principaux suivants ont été identifiés et feront l'objet d'un suivi attentif tout au long des projets afin d'atteindre les objectifs en termes de coûts, de qualité et de délai.

Revue des processus métiers avant informatisation, changements organisationnels, développements spécifiques et intégration au socle du SI : Certaines adaptations de l'organisation et des processus métier seront effectuées en même temps que l'implémentation des systèmes informatiques (§ 1.8.2). L'impact de la nouvelle organisation policière (Police coordonnée) fera l'objet d'une étude financée par ce projet, avec l'hypothèse que cet impact ne touchera que les travaux à financer par les prochains EMPD (2 et 3). Au cas où cette hypothèse ne serait pas vérifiée, il y aurait un risque en matière de délais, de ressources et de planning. Un suivi très attentif de ces hypothèses et impacts devrait aider à réduire ce risque.

Le recours trop important à des développements spécifiques augmenterait ce risque. Une analyse préalable des solutions du marché au sens large (y compris auprès des partenaires) serait de nature à réduire le risque, de même qu'une contractualisation et un suivi adaptés.

La réduction du risque passe aussi par la clarification des périmètres fonctionnels respectifs de la solution prévue et des SI métiers transverses de gestion des finances (SI Finances – lots 1 et 2) et des ressources humaines (SI RH, schéma directeur

en cours).

Maîtrise du projet et de la gestion du changement : la planification de ce chantier majeur pour la PCV (démarrage quasi simultané des 39 projets mentionnés dans le planning au § 1.13, page 32), en même temps que celle d'un autre projet important (SAE – Service de l'aide à l'engagement), est très optimiste, dans un contexte marqué par une réorganisation de la police impliquant le canton et les communes (Police coordonnée), en plus du lancement en 2012 des travaux d'harmonisation de l'informatique des polices suisses (adhésion vaudoise à la Convention administrative ad hoc). Un suivi attentif de ces différents projets, une priorisation et une planification réalistes sont nécessaires et devront être effectués de manière périodique par un Comité de pilotage (COPIL) représentatif commun à ces différents projets.

Intégration du SI PCV au socle des SI : cette intégration ne pourra être que progressive, les composantes du socle étant elles-mêmes en cours de consolidation et de mise en œuvre (Guichet et socle de la cyberadministration, Consolidation du socle, SI Financier, futur RCE - registre cantonal des entreprises, ouverture du RCPers - registre des personnes, avec la base légale nécessaire, GDIA - Gestion des identités et des accès, Evolution du poste de travail, Sécurisation du SI, Schéma directeur du SI RH,...).

Il s'ensuit un risque lié à la difficulté de synchroniser ces travaux parallèles, entraînant le recours éventuel à des solutions provisoires. Pour réduire ce risque, la DSI et le COPIL veilleront à la meilleure synchronisation possible entre les planifications des projets métiers et techniques. Côté métier, la PCV se coordonnera avec les instances concernées pour la mise à disposition des bases légales nécessaires (accès RCPers en particulier).

1.13 Calendrier

Le plan de réalisation des différents projets contenus dans cet EMPD est évolutif et dépendra de la date d'obtention des crédits demandés. Toutefois une planification générale a été établie en prenant en compte les enchaînements logiques et les disponibilités.

Principaux jalons

Le tableau ci-dessous présente la répartition des projets dans le temps sur la période 2013 - 2017.

Projets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Mobilité																																				
Adaptation du contrôle d'accès des applications																																				
Développement des accès web par smartphone/tablette																																				
Informatique mobile (accès nomade PC)																																				
Pilotage																																				
Projet décisionnel - système de pilotage																																				
Data Warehouse																																				
Appels, engagements et sollicitations																																				
Géolocations des patrouilles																																				
PIC- échanges entre centrales d'urgence																																				
Gestion des actions de police																																				
JOP																																				
Suivi des actions - Reporting																																				
Bulletins d'hôtel																																				
Nouvelle interface RIPOL																																				
Gestion des sources de la DCO																																				
Partage avec les partenaires polices																																				
Gestion des référentiels																																				
Flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Polcant																																				
Gestion des collaborateurs, compétences, disponibilités et suivi des activités																																				
Suivi des formations																																				
Etude des problèmes de performance et d'ergonomie																																				
Génération des rapports																																				
Evolution/renouvellement de Graphite																																				
Moyens spéciaux																																				
PATRAS																																				
Sms 0																																				
Renouvellement DCI																																				
Datamining coordi																																				
Argos - Govware																																				
Dispositif d'écoute à distance																																				
Exploitation des Images vidéo surveillance																																				
Gestion détenus																																				
Adaptation du système gestion des détenus																																				
Système SIG																																				
Adaptation du SIG																																				
Archivage																																				
Etude de la mise en place d'archivage admin (GED)																																				
Numerisation des plaintes et rapports																																				
Gestion images																																				
Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images																																				
Gestion matériel																																				
Acquisition et intégration d'un outil de gestion (ID Matos)																																				
Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes																	</																			

2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

La structure mise en place fin 2010 pour mener l'étude préliminaire du schéma directeur (cf. Crédit d'étude de juin 2010) a fait ses preuves et sera reconduite dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur.

La structure retenue implique la mise en place d'une cellule de direction du programme (Pol cant / DSI) chargée de la supervision de l'ensemble et, selon la taille des projets, la mise en place de structures répliquées. La direction du programme coordonne l'ensemble des chantiers.

Un comité de pilotage comprenant les directions de la Pol cant et de la DSI suit l'ensemble du programme et prend les décisions stratégiques. Le comité informatique de service (CIS) examine la cohérence des résultats avec le schéma directeur. Pour ce faire il s'appuie sur un comité de suivi (CoSui) qui assure un pilotage permanent des projets, tant en termes de coûts, de qualité et de délais.

Une analyse des risques permanente et la décision de mesures correctives sont un principe majeur de la conduite des projets.

3 CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Cet objet est référencé sous le numéro 100098 - Modernisation du SI de la Police dans Procoviev.

En prenant comme base les coûts décrits au chapitre 1.11.6, soit un total de CHF 9'097'000, et la planification des différents projets, les tranches de crédit annuelles prévues sont les suivantes :

Intitulé	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Années 2016/2017	Total
a) Transformations immobilières : dépenses brutes					
a) Transformations immobilières: recettes de tiers					
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat					
b) Informatique : dépenses brutes	1'814	4'910	1'828	545	9'097
b) Informatique : recettes de tiers					
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat	1'814	4'910	1'828	545	9'097
c) Investissement total : dépenses brutes	1'814	4'910	1'828	545	9'097
c) Investissement total : recettes de tiers					
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	1'814	4'910	1'828	545	9'097

Ces différents montants seront adaptés lors de la révision des tranches de crédit annuelles en **2013** et de l'élaboration du budget et plan d'investissements 2014 à 2017.

3.2 Amortissement annuel

L'amortissement, prévu sur 5 ans, induit une charge annuelle de CHF 1'819'400.- dès l'année 2014.

3.3 Charges d'intérêt

La charge d'intérêt pour l'Etat, calculée avec un taux moyen d'intérêt de la dette de 5% s'élèvera à CHF 250'200.- par année, en chiffres arrondis à la centaine supérieure. Cette charge débutera en **2014**, année suivant l'adoption de l'EMPD.

3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Du point de vue de la réalisation du projet, 5 ETP seront nécessaires, sous la forme d'engagement en contrats à durée déterminée (CDD), de contrats de mission (art. 19 de la LSE) ou de mandats auprès de tiers.

En effet, l'annexe N° 1 à la directive d'exécution N° 23 relative à la "*gestion administrative, budgétaire et comptable des investissements au sens des art. 29 à 38 de la LFin*" prévoit que les éventuels ETP nécessaires à la réalisation d'un investissement sont compris dans le crédit. Il ne peut s'agir que d'ETP en contrat à durée déterminée (CDD) leur financement émanera au compte d'investissement.

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Les charges nouvelles sont composées des charges de maintenance et d'exploitation ainsi que des charges liées à l'augmentation du périmètre et acquisition de matériel supplémentaire. Elles s'élèvent au total à CHF 1'170'000 en 2013 et à CHF 1'975'600 par an dès 2014. En effet, il n'y a pas de réduction des coûts de fonctionnement des systèmes informatiques actuels. Ils sont destinés à être consolidés et complétés.

Plus précisément, les charges nouvelles de maintenance (corrective et technique – adaptations des logiciels aux changements de version des logiciels de base) et d'exploitation des infrastructures ainsi que des logiciels informatiques s'élèvent à CHF 530'000 en 2013 et CHF 1'398'000 par an dès 2014.

L'exploitation représente 60 % de ces coûts et la maintenance des applications 40 %. Le budget de fonctionnement concerné est celui de la DSI (UB 632 /Nature de compte 31512).

Quant aux charges liées à l'augmentation du périmètre et acquisition de matériel supplémentaire divers : pc portables et tablettes, elles s'élèvent à CHF 577'600 pérennes (licences logiciels, maintenance, support et prestations liées pour 320 pièces à CHF 1'800.-).

Les investissements relatifs à l'acquisition de matériel informatique (80 portables et 240 tablettes PC) pour CHF 312'000, conformément aux principes de gestion du crédit d'inventaire, seront portés à cette rubrique du bilan et seront amortis annuellement sur 5 ans.

Indépendamment du caractère lié ou neuf des charges informatiques induites, ces dernières sont supplémentaires, pérennes et apparaîtront dans le budget de la DSI.

La compensation des charges pérennes nouvelles a été étudiée sous l'angle de la réduction de charges et celui des revenus supplémentaires. Pour le premier, et afin de minimiser les impacts financiers pour le budget de fonctionnement de l'Etat, une compensation pérenne à hauteur de CHF 500'000.- sera opérée, avec plein effet en 2016.

Pour le second, la Police cantonale n'étant pas un service administratif, l'introduction de nouveaux outils informatiques ne permet pas forcément de gains en terme de ressources humaines.

Une augmentation annuelle de revenu de CHF 392'278 est prévue dès 2014 et se décompose comme suit :

- pour les outils informatiques partagés avec les polices communales, une facturation annuelle de frais d'utilisation estimée à CHF 342'278 a été prise en compte ;
- l'outil SMS0 est facturé à la Police judiciaire municipale de Lausanne et à d'autres polices cantonales à l'utilisation. Une augmentation annuelle de revenu de CHF 50'000.- est attendue grâce à une adaptation des tarifs d'utilisation.

3.6 Conséquences sur les communes

Il n'y a pas de conséquences directes sur les communes. Toutefois les polices communales étant utilisatrices de certaines applications informatiques de la Police cantonale, une refacturation d'une partie des charges est prévue (voir point 3.5). Étant donné que la majorité des outils concernés par cet EMPD touchent des domaines de compétence exclusifs de la Police cantonale (p.ex. les moyens spéciaux), cette refacturation est relativement limitée.

3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

Le développement de solutions informatiques réduisant les saisies papier et offrant plus de possibilités de travail directement sur le terrain a, à terme, une influence positive sur l'environnement.

3.8 Programme de législation (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Tous les projets de cet EMPD soutiennent totalement la mesure N° 1.2. "Lutter contre l'augmentation des violences – renforcer la sécurité" du Programme de législation 2012-2017.

Les projets spécifiques "Bulletins d'hôtels" et "Commande de rapports accidents" contribuent à l'atteinte de l'objectif de la mesure N° 5.1 "Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne".

3.9 Loi sur les subventions (application, conformité)

Néant.

3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

L'art. 163 al. 2 Cst-VD prévoit ce qui suit : "avant de présenter tout projet de loi ou décret entraînant des charges nouvelles, le Conseil d'Etat s'assure de leur financement et propose, le cas échéant, les mesures fiscales ou compensatoires nécessaires".

Aux termes de l'art. 7 de la loi sur les finances (LFin), "*est considéré comme nouvelle toute charge grevant le compte de fonctionnement de l'Etat et qui ne répond pas à la définition de charge liée contenue à l'alinéa 2 ci-dessous*" (al. 1). "*Est liée, la charge dont le principe, l'ampleur et le moment où elle peut être engagée sont imposés par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique préexistante au projet de loi ou de décret*" (al. 2).

Le 4 mai 2005, le Conseil d'Etat a adopté une directive DRUIDE 7.1.1 concernant l'application de l'art. 163, al. 2 Cst-VD. Selon cette directive, la présentation des EMPL et EMPD entraînant des charges de fonctionnement doit contenir des explications sur les points suivants :

- **sur le principe**, l'exposé des motifs doit indiquer expressément si lesdites charges sont liées à l'application d'une loi ou d'un décret ou à l'exécution d'une tâche publique. Si tel est le cas, la ou les dispositions légales topiques ou la tâche publique visée doivent être citées et l'exposé des motifs doit mentionner en quoi elles

- imposent l'engagement d'une charge de fonctionnement supplémentaire ;
- **sur la quotité** et le moment de la dépense, il s'agit de démontrer que celle-ci est liée ; l'exposé des motifs doit démontrer en quoi le montant requis ou découlant du projet de loi ou de décret constitue un minimum pour satisfaire aux exigences de la base légale ou de l'exercice de la tâche publique et pourquoi il doit être engagé maintenant.

Dans le cas présent, le principe général de la tâche publique découle de l'application de la loi sur la police cantonale du 17 novembre 1975 et de celle sur la police judiciaire du 3 décembre 1940, qui elles-mêmes se fondent sur les exigences de la Constitution cantonale du 14 avril 2003 (art. 44 "Sécurité et Police") et sur le droit fédéral.

La mission de la Police cantonale est inscrite à l'art. 1 al. 1 LPOL : "La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics". Il est précisé dans le même article à l'alinéa 2 qu'elle exerce la police judiciaire. Les missions judiciaires sont, elles, citées à l'art. 1 al. 1 LPJu : "La police judiciaire enquête sur des infractions de sa propre initiative, sur dénonciation de particuliers ou d'autorités ainsi que sur mandat du Ministère public".

Dans le cadre de la procédure pénale (art. 12 CPP et art. 3 al. 1 LVCPP), la police est reconnue comme une autorité de poursuite pénale. En tant que telle, elle " enquête sur des infractions de sa propre initiative, sur dénonciation de particuliers ou d'autorités ainsi que sur mandat du ministère public ; dans ce cadre, elle est soumise à la surveillance et aux instructions du ministère public" (art. 15, al. 2 CPP).

De plus, l'art. 139 al. 1 CPP précise que "les autorités pénales mettent en oeuvre tous les moyens de preuves licites qui, selon l'état des connaissances scientifiques et l'expérience, sont propres à établir la vérité".

Les contraintes temporelles imposées par le même code de procédure pénale avec entre autres l'arrestation provisoire limitée à 24 heures avant présentation devant le Ministère public (CPP art. 219 al. 4) et à 48 heures avant la soumission éventuelle du dossier au Tribunal des mesures de contrainte (CPP art. 224 al. 2), impliquent que la Police doit agir très rapidement.

De manière générale, la Police cantonale doit remplir sa mission de manière efficace (soit l'atteinte des objectifs) et efficiente (soit l'utilisation des bons moyens de manière rationnelle).

Dépenses et charges liées

Fondé sur les critères d'appréciation ci-dessus rappelés, les charges des différents projets de cet EMPD peuvent être qualifiées de liées car elles ressortent soit de la mission générale de la police, soit de l'application du code de procédure pénale ou d'une autre disposition légale.

Les dépenses prévues dans cet EMPD sont de nature informatique. Or un arrêt du Tribunal fédéral (arrêt non publié du 12 juin 2001, réf. 1P.722/2000) prévoit que les investissements effectués par l'État dans le domaine informatique sont des dépenses liées car celui-ci doit pouvoir effectuer les tâches administratives qui lui incombent. Toutefois cet arrêt ne suffit pas pour justifier n'importe quels investissements en matière informatique et il faut tout de même analyser les dépenses prévues sous l'angle de l'art. 163 al. 2 Cst-VD.

Les projets inclus dans cet EMPD tendent, pour certains, à assurer que la Police cantonale puisse continuer à assumer les tâches qui lui sont confiées par les lois fédérales et cantonales, pour d'autres, à augmenter son efficacité et son efficience dans l'exercice des mêmes tâches et, pour d'autres encore, à adapter son système d'information aux évolutions de la société, tant en matière de technologie que de démographie.

Afin de préciser les explications générales, chaque projet est explicité pour lui-même ci-dessous :

Système mobilité

- **Adaptation du contrôle d'accès des applications**
- **Développement des accès web par smartphone/tablette**
- **Informatique mobile (accès nomade PC)**

Sur le **principe**, il s'agit ici de permettre à la police de remplir de manière efficace et efficiente la mission qui lui est confiée par la loi (art. 1 al. 1 LPOL). L'accès aux outils informatiques usuels de police hors des locaux de la Police cantonale, soit sur les lieux d'un événement spécifique ou lors d'une patrouille, est devenu indispensable. Le recours systématique par téléphone à des collaborateurs restés dans les bureaux pour répondre aux demandes de renseignements et la ressaisie informatique des informations préalablement enregistrées de manière manuscrite sur le terrain péjorent de manière profonde l'efficacité et l'efficience du travail des policiers.

Quant à la **quotité** de la dépense, ces projets visent d'une part à mener des projets de réalisation minimaux pour atteindre les objectifs et d'autre part à déterminer la solution optimale pour affranchir les applications métier des systèmes d'exploitation.

Pour le **moment** de la dépense, celui-ci découle des priorités stratégiques de la Police cantonale et de la planification globale des différents projets informatiques et de leurs liens de dépendance.

Système pilotage

- **Projet décisionnel - système de pilotage**
- **Data Warehouse**

Sur le **principe**, remplir de manière efficace et efficiente la mission générale de police (art. 1 al. 1 LPOL) ainsi que la mission de police judiciaire (art. 1 al. 1 LPJu) requiert d'être en mesure d'allouer les bonnes ressources au bon endroit et au bon moment. À cette fin, il est indispensable de disposer d'outils adaptés pour le pilotage faute de quoi il n'est pas possible d'anticiper pour se préparer et s'adapter.

Quant à la **quotité** de la dépense, l'objectif de deux projets recensés est bien de déterminer le périmètre exact de la future solution, ceci sur la base des enseignements du schéma directeur. Ceci afin d'éviter des dépenses excessives que pourraient engendrer de tels projets mal dimensionnés dès le départ.

Pour le **moment** de la dépense, il est bien évident que des outils de pilotage devraient être les premiers outils dont une direction devrait disposer pour effectuer son travail.

Système gestion des appels, des engagements et des sollicitations

- **Géolocalisation des patrouilles**
- **PIC (Plateforme intercentrales d'urgence)**

Sur le **principe**, la Police cantonale doit pouvoir connaître en temps réel l'emplacement de ses ressources d'intervention pour remplir de manière efficace et efficiente sa mission générale de police (art. 1 al. 1 LPOL). Cela est indispensable pour engager les bonnes ressources en fonction de l'événement urgent, soit la patrouille libre la plus rapidement sur place. Sans cette information, il serait nécessaire, lors d'un appel urgent, de d'abord consacrer du temps à obtenir la position des ressources par des moyens radio avant de pouvoir engager celle qui est la plus proche de l'événement. De plus dans le cadre de l'exercice de la même mission générale de police, la Police cantonale collabore étroitement avec les partenaires que sont la centrale de la police de Lausanne et les centrales 118 et 144. L'échange d'informations lors d'événements impliquant ces trois partenaires augmente l'efficacité des interventions.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit pour le premier point de remplacer le matériel actuel devenu obsolète et pour le second point de la participation de la Police cantonale à une solution minimale pour échanger l'information entre les centrales d'urgence.

Pour le **moment** de la dépense, le matériel utilisé actuellement n'est technologiquement plus supporté et son remplacement indispensable.

Système gestion des actions de police

- **JOP (Journal des opérations particulières)**

Sur le **principe**, remplir la mission générale de police (art. 1 al. 1 LPOL) lors d'événements particuliers, p.ex. sommet de la francophonie ou autre manifestation, exige de coordonner les actions des multiples partenaires impliqués sur l'événement. Ceci est une exigence pour que l'information soit transmise de manière fiable et rapide entre les différents intervenants, conditions indispensables pour la réussite d'un engagement commun.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit de développer une solution minimale pour permettre le partage de l'information avec des partenaires non police.

Pour le **moment** de la dépense, le développement croissant des rencontres internationales ou événements sur le territoire cantonal incite à réaliser une solution au plus vite.

- **Suivi des actions - Reporting**

Sur le **principe**, élaborer manuellement des statistiques pour répondre aux différents besoins de la Police cantonale consomme beaucoup de ressources humaines, leur automatisation répond à une exigence d'efficience. En plus de ses besoins propres pour remplir sa mission, la Police cantonale doit aussi fournir des informations à d'autres buts (art. 101 al. 2 Cst VD et art. 8 LINFo). Sans solution informatique, il n'est pas possible d'extraire l'information.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit ici de mettre en place une solution minimale couvrant les besoins en matière de suivi des activités.

Pour le **moment** de la dépense, il est bien évident la mise en œuvre rapide de ce projet est indispensable du moment que sa réalisation permettra de réduire la charge administrative.

- **Bulletins d'hôtel**

Sur le **principe**, la loi impose aux hôteliers vaudois d'enregistrer leurs hôtes (art. 48 al. 1 LADB) et de mettre à disposition de la police à tout moment ces enregistrements pour consultation (art. 43 al. 2 RLADB). Le traitement manuel des bulletins

d'hôtel papier produits par les plus de deux millions de nuitées annuelles dans le canton n'est pas humainement possible et n'est donc plus effectué de manière complète depuis de nombreuses années ; des personnes recherchées peuvent dans ce cas séjourner sans être inquiétées. Alors que ces derniers contiennent des informations essentielles pour pourvoir remplir les missions générales (art. 1 al. 1 LPOL) et de police judiciaire (art. 1 al. 1 LPJu).

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit ici de mettre en œuvre une solution simple et existant déjà dans un autre canton, le Tessin, et qui y donne entière satisfaction.

Pour le **moment** de la dépense, cette mise en œuvre est attendue de puis de nombreuses années pour d'une part décharger le travail administratif et d'autre part augmenter l'efficacité et l'efficience de la police.

– Nouvelle interface RIPOL

Sur le **principe**, la connexion des applications métier au système informatisé de recherches de police, RIPOL (art. 15 LSIP), est indispensable pour échanger l'information avec les autres corps de police de la Confédération. Sans cette interface, certaines applications métier ne peuvent pas fonctionner correctement et des données doivent être ressaisies. La Confédération ayant décidé de changer la manière de communiquer avec RIPOL, nous sommes devant l'obligation d'adapter nos applications métier.

Quant à la **quotité** de la dépense, étant donné que la Confédération n'a pas encore publié les spécifications détaillées pour cette nouvelle interface, il n'est prévu que de financer l'évaluation des mesures à prendre sur les applications métier actuelles.

Pour le **moment** de la dépense, la Confédération a annoncé le changement d'interface pour début 2013 et l'étude sur les impacts doit, pour cette raison, démarrer au plus vite.

– Gestion des sources de la division criminalité organisée (DCO)

Sur le **principe**, la garantie de l'anonymat des sources dans le domaine de la criminalité est exigée par le code de procédure pénale (art. 149 ss et art. 151) et de manière générale la police doit pouvoir garantir une frontière étanche entre l'information stockée et la source dans le cadre de sa mission de police judiciaire (art. 1 al. 1 LPJu).

Quant à la **quotité** de la dépense, le montant demandé doit servir à déterminer les spécifications pour une solution répondant aux besoins métier minimaux.

Pour le **moment** de la dépense, la garantie de l'anonymat ne souffre pas d'exception ni d'erreur. Une solution doit être mise en œuvre au plus vite pour palier ces risques.

– Partage avec les partenaires polices

Sur le **principe**, la Police cantonale s'appuie au besoin sur les corps de police communaux pour remplir sa mission générale (art. 1 al. 1 LPOL). L'échange de renseignements entre les différentes entités est prévu par l'art. 5 al. 1 LPOL *"Chaque fois que les circonstances le commandent, la police cantonale et les polices municipales se prêtent aide réciproque dans leurs activités ordinaires, notamment par la transmission de renseignements"* et est devenu indispensable pour le bon exercice de la mission. Cet échange de renseignements se fait au travers d'outils informatiques et doit être strictement limité pour respecter la loi sur les dossiers de police judiciaire (art. 4 al. 1 LDPJu).

Quant à la **quotité** de la dépense, le développement prévu correspond au minimum requis pour adapter l'application métier à cet échange de renseignements avec les polices communales dans les limites de la loi.

Pour le **moment** de la dépense, un échange de renseignements permet d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'action de la Police cantonale et est donc à réaliser au plus vite.

Système gestion des référentiels

– Etude des flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Polcant

Sur le **principe**, la Police cantonale doit remplir ses missions (art. 1 al. LPOL et art. 1 al.1 LPJu) de manière efficace et efficiente, ce qui implique entre autres de réduire au minimum le risque d'erreurs et d'occuper de manière optimale les ressources en réduisant les tâches redondantes.

Quant à la **quotité** de la dépense, les travaux du schéma directeur ont déterminé qu'il existait une quantité de ressaisies effectuées dans les différentes applications métier. L'objet de la demande est d'identifier les possibilités d'optimisation du système de référentiels pour supprimer un maximum de ces ressaisies.

Pour le **moment** de la dépense, la réduction maximale du risque d'erreurs ainsi que l'optimisation de l'occupation des ressources fait partie des objectifs stratégiques du service.

Système de gestion des collaborateurs, compétences, disponibilités et suivi des activités

– Suivi des formations

Sur le **principe**, la Police cantonale remplit ses missions (art. 1 al. LPOL et art. 1 al.1 LPJu) en s'appuyant sur du personnel formé en conséquences. Il est indispensable de connaître de manière rapide les spécialisations (plus de 250 différentes), les

formations suivies et certifications passées pour faire intervenir les bonnes personnes. De plus les certifications ayant des échéances, il faut pouvoir prévoir à l'avance le renouvellement de ces dernières afin d'être sûr de disposer des bonnes ressources au bon moment.

Quant à la **quotité** de la dépense, il est prévu de spécifier de manière précise le périmètre de la future solution à mettre en œuvre et se limiter à cette phase conceptuelle.

Pour le **moment** de la dépense, la réduction maximale du risque d'erreurs ainsi que l'optimisation de l'occupation des ressources fait partie des objectifs stratégiques du service.

– **Étude des problèmes de performance et d'ergonomie**

Sur le **principe**, la Police cantonale doit pouvoir disposer au mieux de ses ressources pour remplir ses missions (art. 1 al. LPOL et art. 1 al.1 LPJu). Il n'est de ce fait pas acceptable que des outils informatiques péjorent le travail par des temps de réponse et des problèmes d'ergonomie qui ont pour conséquences la tenue de fichiers Excel parallèles. Cela augmente les risques d'erreurs et crée une charge de travail inutile.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit ici d'étudier plus en détail l'outil de gestion et de coordination opérationnelle du personnel de la Police cantonale vaudoise afin de déterminer les causes des problèmes relevés ainsi que d'envisager les solutions.

Pour le **moment** de la dépense, la réduction maximale du risque d'erreurs ainsi que l'optimisation de l'occupation des ressources fait partie des objectifs stratégiques du service.

Système de gestion des rapports
--

– **Evolution/renouvellement de Graphite**

Sur le **principe**, la police enregistre les plaintes pénales (art. 304 al. 1 CPP) et les transmet au Ministère public pour ouverture d'une instruction (art. 307 al.3 CPP). Elle rédige régulièrement des rapports à l'intention du Ministère public (art. 307 al. 3 CPP). De plus une quantité d'autres rapports doivent être générés en dehors du domaine judiciaire, par exemple dans le domaine de la circulation. À l'heure actuelle, il est bien entendu impensable de rédiger ces différents rapports sans un outil informatique adapté.

Quant à la **quotité** de la dépense, il est prévu de remplacer l'outil actuel de rédaction des rapports, devenu obsolète, par une nouvelle version comprenant les fonctionnalités usuelles d'un tel type d'outil.

Pour le **moment** de la dépense, l'outil actuel étant devenu obsolète et des fonctions importantes étant manquantes, son remplacement ne souffre pas de retard.

Système de gestion des moyens spéciaux

- **SMS0**
- **Argos - Govware**
- **Dispositif d'écoute à distance**

Sur le **principe**, l'art. 139 al. 1 CPP détermine que " *Les autorités pénales mettent en oeuvre tous les moyens de preuves licites qui, selon l'état des connaissances scientifiques et l'expérience, sont propres à établir la vérité*". Le recours à l'utilisation de mesures de surveillance secrètes (Chapitre 8, art. 269 ss CPP) est de ce fait bien souvent indispensable pour établir la vérité, elles sont appelées ici "moyens spéciaux".

Les différents projets énoncés ci-dessus répondent à l'exigence énoncée, soit pour localiser une personne ou une chose (art. 280 al. c CPP) de manière efficace et efficiente, soit pour la surveillance de la télécommunication (art. 269 CPP) ou encore pour l'écoute et l'enregistrement de conversations non publiques (art. 280 CPP). Les moyens techniques envisagés ici permettent de traiter plusieurs cas en même temps sans avoir besoin de plus de personnes ; ce qui n'est actuellement pas possible.

Hors procédure pénale, les "recherches de nécessité" (art. 3 LSCPT) imposent l'utilisation d'outils techniques adaptés.

Quant à la **quotité** de la dépense, il est prévu de trouver des solutions optimales avec le meilleur ratio coût / efficacité.

Pour le **moment** de la dépense, le fort développement des technologies informatiques impose que la Police cantonale se mette au goût du jour pour répondre au plus vite aux nouvelles exigences techniques. Il faut relever ici que les moyens dits spéciaux ont été identifiés comme orientation stratégique dans le cadre du schéma directeur.

– **Renouvellement DCI (stockage et exploitation des données séquestrées)**

Sur le **principe**, les données séquestrées (art. 263 al. 1 let. a CPP) doivent être conservées de manière appropriée (art. 266 al. 2) et nécessitent une solution propre qui garantisse leur inviolabilité.

Quant à la **quotité** de la dépense, le remplacement des serveurs de stockage ainsi que le parc spécifique à l'exploitation des données séquestrées répond aux exigences minimales pour remplir la mission.

Pour le **moment** de la dépense, la taille des données stockées ayant augmenté de manière exponentielle la capacité actuelle

ne répond plus aux besoins. Les solutions palliatives actuelles impliquent des risques de perte de données.

– **Datamining coordination judiciaire (détection des tendances)**

Sur le **principe**, la détection des tendances joue un rôle essentiel pour remplir la mission générale de la police (art. 1 al. 1 LPOL) car elle permet d'intervenir suffisamment tôt sur la base du traitement informatique des informations qui ne serait humainement pas possible en raison de la quantité de données.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit ici d'évaluer les possibilités de mise en œuvre d'une étude scientifique en cours sur la détection de tendances criminelles et le cas échéant de rédiger les spécifications pour une réalisation.

Pour le **moment** de la dépense, la détection de tendances est actuellement impossible alors qu'elle représente un outil indispensable pour remplir la mission générale de la police. Sa mise en œuvre est dès lors urgente.

– **Exploitation et traitement des images de vidéosurveillance**

Sur le **principe**, la police doit, pour remplir ses missions générales (art. 1 al. 1 LPol) et de police judiciaire (art. 1 al. 1 LPJu), exploiter et traiter les images enregistrées par des caméras de vidéo-surveillance (par exemple celles installées par les lésés ou devant lesquelles une infraction a été commise). Une solution permettant d'industrialiser les traitements nécessaires (y.c. interprétation des codecs) est indispensable pour accélérer la diffusion de l'information.

Quant à la **quotité** de la dépense, l'acquisition d'un outil répondant aux besoins minimaux est prévue.

Pour le **moment** de la dépense, la rapidité de diffusion d'informations est essentielle pour espérer retrouver l'auteur d'une infraction. Du fait que les traitements sont actuellement effectués de manière manuelle, une solution informatique doit être trouvée au plus vite.

Système de gestion des détenus

– **Adaptation du système de gestion des détenus**

Sur le **principe**, la Police cantonale, dans le cadre de sa mission générale (art. 1 al. 1 LPOL), doit assurer les transferts des personnes détenues entre les établissements pénitentiaires, entre ces derniers et les tribunaux, lieux d'auditions ou encore établissements hospitaliers. En plus, elle doit gérer les prévenus dans les zones carcérales de police pendant la durée de l'arrestation provisoire. Ce sont plus de 15'000 transferts qui sont organisés annuellement.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit ici d'optimiser l'outil qui sert à passer les commandes et à gérer les transferts de détenus et réduire ainsi la charge de travail administratif des policiers et éviter les erreurs.

Pour le **moment** de la dépense, l'adaptation fait partie des éléments clé du schéma directeur, soit la réduction de la charge administrative.

Système d'information géographique (SIG)

– **Adaptation du SIG**

Sur le **principe**, la Police cantonale met en œuvre les moyens qu'elle juge les plus adaptés pour remplir sa mission générale (art. 1 al. 1 LPol) et sa mission de police judiciaire (art. 1 al. 1 LPJu). Dans ce cadre, la représentation cartographique des événements joue un rôle essentiel pour l'analyse et la conduite.

Quant à la **quotité** de la dépense, il est prévu de mettre en place une solution minimale qui réponde aux principaux besoins de représentation cartographique.

Pour le **moment** de la dépense, les adaptations sont indispensables pour une bonne exécution de la mission.

Système archivage

– **Étude de la mise en place d'un archivage administratif (GED)**

Sur le **principe**, la Police cantonale, pour remplir sa mission générale de police (art. 1 al. 1 LPol), génère et traite une très grande quantité de documents. Le stockage, l'accès et le suivi de ces documents jusqu'à leur destruction aux termes légaux nécessite l'utilisation d'outils adaptés. Les solutions manuelles ne permettent pas de répondre à ces contraintes et rendent l'accès à l'information trop coûteux en temps.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit d'une part de mettre en place une solution simple et minimale pour répondre aux besoins urgents et d'autre part de définir les besoins globaux en vue de l'élaboration d'un concept pour une réalisation ultérieure.

Pour le **moment** de la dépense, l'adaptation fait partie des éléments clé du schéma directeur, soit la réduction de la charge administrative.

– **Numérisation des plaintes et des rapports**

Sur le **principe**, la Police cantonale enregistre les plaintes pénales (art. 304 al. 1 CPP) et les transmet au Ministère public pour ouverture d'une instruction (art. 307 al.3 CPP). Elle rédige régulièrement des rapports à l'intention du Ministère public (art. 307 al. 3 CPP). De plus une quantité d'autres rapports doivent être générés en dehors du domaine judiciaire, par

exemple dans le domaine de la circulation. Tous ces documents doivent pouvoir être accessibles facilement pour les policiers qui doivent en prendre connaissance dans l'exercice de leur mission. Actuellement stockés sous forme papier exclusivement, leur consultation implique un déplacement sur le site des archives. Ceci rend le travail inefficace et inefficent, provoquant une perte de temps au détriment d'autres tâches confiées par la loi.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit de mettre en œuvre une solution minimale pour numériser et intégrer ces rapports dans l'outil informatique des dossiers.

Pour le **moment** de la dépense, l'adaptation fait partie des éléments clé du schéma directeur, soit la réduction de la charge administrative.

Système de gestion des images

– Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images

Sur le **principe**, la Police cantonale, pour remplir sa mission générale (art. 1 al. 1 LPol) et pour remplir sa mission de police judiciaire (art. 1 al. 1 LPJu), doit faire usage de supports image. Ils font partie intégrante des moyens indispensables pour établir les faits constitutifs de l'infraction (art. 306 al. 1 CPP) et font partie des pièces transmises au ministère public par exemple (art. 307 al. 3 CPP). Il est indispensable de limiter leur accès, d'assurer leur conservation (y.c. suivi des modifications) et leur élimination dans les délais.

Quant à la **quotité** de la dépense, de mettre en œuvre une solution minimale pour assurer le stockage de manière pérenne et sécurisée de ces données.

Pour le **moment** de la dépense, les risques d'erreurs sont grands en raison de la quantité de données et une solution urgente doit être en conséquences trouvée.

Système gestion du matériel et des objets

– Acquisition et intégration d'un outil de gestion du matériel (ID Matos)

Sur le **principe**, la Police cantonale doit pour remplir sa mission générale (art. 1 al. 1 LPol) s'appuyer sur du matériel spécifique. La gestion de ce matériel doit permettre un engagement efficace et efficient. Actuellement la gestion de ces plusieurs milliers d'articles se fait en partie dans des fichiers excel ou dans une application informatique qui n'est plus supportée.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit de mettre en œuvre une solution minimale pour une gestion intelligente des stocks et des commandes.

Pour le **moment** de la dépense, la réduction des tâches administratives faisant partie des orientations stratégiques et l'application soutenant en partie des tâches n'étant plus techniquement supportée, cette mise en œuvre est à réaliser au plus vite.

– Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes

Sur le **principe**, dans le cadre de sa mission de police judiciaire (art. 1 al. 1 LPJu) la Police cantonale peut ordonner le prélèvement d'échantillons pour l'établissement d'un profil ADN (art. 7 al. 1 Loi fédérale sur les profils d'ADN). Elle doit s'assurer dans ce cas de la traçabilité entre les différents partenaires et de l'effacement au terme des délais prescrits par la loi. Les cantons sont responsables d'informer le service compétent de la Confédération lorsque les conditions légales pour l'effacement sont remplies (art. 12 Ordonnance sur les profils d'ADN). Ce suivi des échéances implique de conserver des informations sur des longues années, ce qui n'est pas possible sans solution informatique adaptée.

Quant à la **quotité** de la dépense, la solution retenue ici est de faire évoluer la solution actuelle pour qu'elle permette un suivi optimal des données et en conformité avec les exigences légales.

Pour le **moment** de la dépense, la traçabilité faisant partie des orientations stratégiques du schéma directeur il est nécessaire de réaliser cette adaptation au plus vite.

Système recherche multi-sources

– Mise en œuvre et optimisation des outils de recherche (Trackrue et Trackjud)

Sur le **principe**, dans le cadre de sa mission générale (art. 1 al. 1 LPol) et dans le cadre de sa mission de police judiciaire (art. 1 al. LPJu), la police doit entre autres identifier les lésés et les suspects (art. 306 al. 2 lettr. b) et appréhender et arrêter les suspects ou les rechercher si nécessaire (art. 306 al. 2 lettr. c). Pour remplir ces tâches, il est indispensable de consulter les bases de données fédérales et cantonales pertinentes (p.ex. personnes recherchées, plaques volées, etc.). La multiplicité de ces sources d'information a pour effet que les recherches sont longues et les risques d'erreurs élevés. Un seul portail de recherche est indispensable pour éviter ces erreurs et rendre le travail efficace et efficient.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit de mettre en place une solution minimale pour permettre la recherche dans différentes bases de données.

Pour le **moment** de la dépense, l'adaptation fait partie des éléments clé du schéma directeur, soit la réduction de la charge

administrative et permet à terme la mobilité.

Système portails

– Commande de rapports d'accident

Sur le **principe**, la police établit des rapports (art. 56 al. 1bis OCR) d'accident qui sont fournis sur demande aux assurances (art. 101 al. 3 CPP et art. 98 LAA) environ 6'000 copies de rapports d'accident par année. La commande de ces rapports est actuellement effectuée par courrier postal et engendre une charge administrative élevée pour la Police cantonale. La solution prévue est indispensable pour décharger la Police cantonale de cette tâche et permettre d'allouer les ressources sur des missions prioritaires.

Quant à la **quotité** de la dépense, la solution prévue repose sur l'utilisation d'une solution existante à l'État de Vaud.

Pour le **moment** de la dépense, l'adaptation fait partie des éléments clé du schéma directeur, soit la réduction de la charge administrative.

Système référentiels

– Accès au RCpers par les applications métier

Sur le **principe**, la police doit, dans le cadre de sa mission générale (art. 1 al. CPP) et de sa mission de police judiciaire (art. 1 al. CPP) rechercher les identités et domiciles d'individus. Ces données sont saisies dans les applications métier. La recherche et la ressaisie exigent du temps et peuvent engendrer des erreurs. L'interrogation et la reprise des informations directement depuis le registre cantonal des personnes dans les applications métier de la police permettent un gain de temps et une réduction d'erreurs significatifs.

Quant à la **quotité** de la dépense, il s'agit d'opérer les adaptations minimales dans les applications métier de la police pour qu'elles puissent interroger le registre cantonal des personnes.

Pour le **moment** de la dépense, l'adaptation fait partie des éléments clé du schéma directeur, soit la réduction de la charge administrative.

Système optimisation des performances et haute disponibilité

– Haute disponibilité

Sur le **principe**, la police doit assurer sa mission générale (art. 1 al. 1 LPol) et sa mission de police judiciaire (art. 1 al. LPJu) 24h/24 et 7 j. /7. La dépendance aux outils informatiques est avérée et il est indispensable que ces derniers, pour le moins les principaux, soient accessibles aux mêmes conditions.

Quant à la **quotité** de la dépense, ce ne sont que les applications jugées comme essentielles au bon fonctionnement qui feront l'objet de ce projet.

Pour le **moment** de la dépense, en plus de l'introduction du code de procédure pénale fédérale qui implique des délais courts à respecter, il est primordial que cette adaptation soit réalisée rapidement pour assurer que les missions soient remplies correctement.

– Études de l'architecture du

- Système de gestion des appels et des engagements
- Système de gestion des actions
- Système de gestion des référentiels Police cantonale

Sur le **principe**, les outils informatiques doivent permettre à la Police cantonale d'assurer que les missions (art. 1 al. 1 LPol et art. 1 al. 1 LPJu) qui lui sont confiées par loi soient remplies de manière efficace et efficiente. La disponibilité de ces systèmes informatiques doit être assurée sur le long terme pour soutenir le fonctionnement de la Police cantonale.

Quant à la **quotité** de la dépense, ces projets visent à identifier les actions à mettre en œuvre pour consolider et fiabiliser les plateformes principales de la Police cantonale.

Pour le **moment** de la dépense, il est essentiel que la pérennité du système d'information de la Police cantonale soit assurée au plus vite.

3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

3.12 Incidences informatiques

Le présent EMPD portant sur des objets informatiques, voir plus haut.

3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.14 Simplifications administratives

Deux des projets de cet EMPD, soit "Bulletins d'hôtel" et "Commande de rapports d'accident", en plus de répondre aux exigences d'efficacité et d'efficience, contribuent à la simplification des rapports entre l'administration et les entreprises.

3.15 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

L'ensemble des conséquences financières du projet figure dans le tableau récapitulatif ci-dessous (les écarts éventuels peuvent découler de différences d'arrondis).

En milliers de francs

En milliers de francs

Intitulé	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Total
Personnel supplémentaire (ETP)				-3.0	-3.0
Frais d'exploitation	1'170	1'975.6	1'975.6	1'975.6	7'096.8
Charge d'intérêt	-	250.2	250.2	250.2	750.6
Amortissement		1'819.4	1'819.4	1'819.4	5'458.2
Prise en charge du service de la dette					
Autres charges supplémentaires					
Total augmentation des charges	1'170	4'045.2	4'045.2	4'045.2	13'305.6
Diminution de charges	0	0	0	500.0	500.0
Revenus supplémentaires		392.3	392.3	392.3	1'176.9
Total net	1'170	3'652.9	3'652.9	3'152.9	10'458.7

(Ajouter les lignes supplémentaires nécessaires dans ce tableau)

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après.

SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE

16 juin 2011

Informations générales sur le document

Projet:		Schéma directeur du système d'information
Auteur:		
Fichier:		Schéma directeur
Version	Date	Auteur
1.0	25.05.11	Direction de projet
1.1	26.05.11	Direction de projet
1.3	16.06.11	Direction de projet

Liste des documents et des liens de référence

Annexes :

- I - Organigramme Police cantonale
- II - Analyse de l'existant - Rapports sur les processus métier
- III - Analyse de l'existant - Fiches applicatives
- IV - Cible fonctionnelle - Plan d'occupation des sols (POS)
- V - Diagnostic - Couverture fonctionnelle par application
- V - Architecture et migration - Projets et évaluations

Abréviations

ACV	Administration cantonale vaudoise
AFIS	Système automatique d'identification des empreintes digitales
BAAC	Brigade d'appui d'analyse et de coordination (Police cantonale)
BD	Base de données
BEMA	Bureau état-major et archivage (Police cantonale)
BIJ	Base de données de l'identité judiciaire
BRES	Brigade renseignement étranger sécurité (Police cantonale)
BRP	Bureau de renseignement de police (Police cantonale)
CCDJP	Conférence des chefs de départements de justice et police
CET	Centrale d'engagement et de transmission (Police cantonale)
CICOP	Coordination intercantonale opérationnelle et préventive
CIR	Centre d'intervention régional (Police cantonale)
Coordi	Coordination judiciaire (Police cantonale)
CPP	Code de procédure pénale
DAO	Division d'appui opérationnel (Police cantonale)
DARD	Détachement d'action rapide et de dissuasion
DCI	Division criminalité informatique (Police cantonale)
DCO	Division criminalité organisée (Police cantonale)
DPJ	Directives de police judiciaire
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
DSI	Direction des systèmes d'information
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
FABER	Registre fédéral des autorisations de conduire
GED	Gestion électronique des documents
IAM	Identity & Access Management, portail d'accès sécurisé aux ressources
IPJ	Instruction de police judiciaire
ISA	Système d'information relatif aux documents d'identité
JEP	Journal des événements police
JOP	Journal des opérations particulières
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LSCPT	Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication
Mega	Application de modélisation
MOFIS	Registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules
MP	Ministère public
OCR	Reconnaissance optique de caractère
OFS	Office fédéral de la statistique
OJV	Ordre judiciaire vaudois
PCE	Poste de commandement des engagements
PCO	Poste de commandement des opérations
PCV	Police cantonale vaudoise
PIC	Plateforme intercentrales d'urgence vaudoises
PICAR	Plateforme d'information CICOP pour l'analyse et le renseignement
POCAMA	Portail cantonal des autorisations de manifestations
Pol mun	Polices municipales vaudoises

POS	Plan d'occupation des sols
RCpers	Registre cantonal des personnes
RCV	Réseau cantonal vaudois
RIPOL	Système de recherche informatisée de police
RSV	Recueil systématique vaudois
RSV	Recueil systématique vaudois
SAE	Système d'aide à l'engagement
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financière
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'informations statistiques
SGE	Système de gestion des autoroutes
SI	Système d'information
SIG	Système d'information géographique
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SIRH	Système d'information ressources humaines
SJL	Service juridique et législatif
SPEN	Service pénitentiaire vaudois
SPOP	Service de la population
SR	Service des routes vaudois
SSO	Single Sign On - Portail sécurisé de la Confédération pour l'accès aux ressources

Table des matières

1.	Préambule.....	7
1.1.	Contexte général	7
1.2.	Contexte légal.....	7
1.3.	Contexte organisationnel.....	7
1.4.	Contexte informatique	7
1.4.1.	Au niveau cantonal.....	7
1.4.2.	Au niveau inter cantonal	7
1.4.3.	Au niveau fédéral	8
2.	Objectifs.....	8
2.1.	Buts	8
2.2.	Périmètre de l'étude	8
3.	Projet.....	9
3.1.	Organisation	9
3.2.	Démarche	11
3.3.	Planification générale	12
4.	Analyse de l'existant	13
4.1.	Présentation des métiers.....	13
4.2.	Processus métiers	14
4.2.1.	Vue d'ensemble	14
4.2.2.	Processus de pilotage.....	15
4.2.3.	Processus opérationnels.....	16
4.2.4.	Processus de support	23
4.3.	Système informatique.....	27
4.3.1.	Applications.....	27
4.4.	1 ^{er} diagnostic	34
4.4.1.	Processus	34
4.4.2.	Applications.....	35
5.	Cible fonctionnelle.....	36
5.1.	Axes stratégiques et objectifs.....	36
5.2.	Processus cibles.....	38
5.3.	Plan d'occupation des sols fonctionnel (POS)	38
6.	Diagnostic.....	55
6.1.	Couverture fonctionnelle des applications	55
6.1.1.	Représentation de la couverture fonctionnelle des applications	55
6.1.2.	Diagnostic de la couverture fonctionnelle des applications	56
6.2.	Orientations pour la cible.....	59
6.2.1.	Stratégie de la DSI	61
6.2.2.	Synthèse	62
7.	Architecture et migration	64
7.1.	Architecture logique.....	64
7.2.	Liste des projets	67
7.2.1.	Évaluation des projets.....	75
7.2.2.	Évaluation générale du coût des projets.....	78
7.3.	Plan de migration.....	80
7.3.1.	Solution retenue	80
8.	Conclusion	83

Table des illustrations

Tableau 1 - Planning du projet	12
Tableau 2 - Description générale des applications métier	28
Tableau 3 - Description des préoccupations majeures	37
Tableau 4 - Détails des fonctionnalités du POS.....	39
Tableau 5 - Couverture fonctionnelle par application.....	57
Tableau 6 - Fonctionnalités non outillées.....	57
Tableau 7 - Fonctions par système de l'architecture cible	65
Tableau 8 - Évaluation générale des coûts	78
Tableau 9 - Projets pour le 1er EMPD	81
Tableau 10 - Projets pour le 2ème EMPD	82
Tableau 11 - Projets pour le 3ème EMPD	82
Figure 1 - Démarche schéma directeur.....	11
Figure 2 - Démarche de l'analyse de l'existant	13
Figure 3 - Vue d'ensemble des processus	15
Figure 4 - Processus "Rechercher et analyser des informations stratégiques".....	15
Figure 5 - Processus "Rechercher et analyser les informations opérationnelles "	16
Figure 6 - Processus "Définir les variantes d'actions, prioriser et décider des actions"	17
Figure 7 - Processus "Réaliser des actions proactives".....	17
Figure 8 - Processus "Traiter les appels d'urgence "	18
Figure 9 - Processus "Intervenir - Intervenir sur le terrain"	18
Figure 10 - Processus " Intervenir - Dénoncer un auteur d'infraction"	19
Figure 11 - Processus "Intervenir - Traiter un accident de circulation"	19
Figure 12 - Processus "Intervenir - Enregistrer une plainte / Constaté une infraction"	20
Figure 13 - Processus "Gérer l'événement de crise"	21
Figure 14 - Processus "Informer "	21
Figure 15 - Processus "Exécuter une réquisition".....	22
Figure 16 - Processus "Traiter des demandes d'autorisation de police administrative"	23
Figure 17 - Processus "Équiper, maintenir et renouveler tous les équipements opérationnels"	23
Figure 18 - Processus "Planifier et suivre l'activité du personnel"	24
Figure 19 - Processus "Planifier et suivre la formations de base et continue".....	25
Figure 20 - Processus "Garder et acheminer les personnes détenues"	25
Figure 21 - Processus "Exploiter et gérer les traces et indices physiques et/ou numériques"	26
Figure 22 - Processus "Archiver"	26
Figure 23 - Vue d'ensemble des principales applications métier	27
Figure 24 - Carte stratégique Police cantonale.....	36
Figure 25 - Orientations stratégiques.....	37
Figure 26 - Plan d'occupation des sols (POS)	39
Figure 27 - Couverture fonctionnelle des applications	56
Figure 28 - Cible fonctionnelle.....	59
Figure 29 - Architecture cible	64
Figure 30 - Évaluation des projets par système.....	76
Figure 31 - Évaluation des projets du système "Gestion des appels, des engagements et des sollicitations".....	77
Figure 32 - Évaluation des projets du système "Gestion des actions de police"	78
Figure 33 - Plan de migration	80

1. Préambule

1.1. Contexte général

En vingt ans, la population du Canton de Vaud a augmenté de 26 %, passant de 562'688 habitants (1989) à 708'177 (2010). Les projections démographiques actuelles¹ prévoient un accroissement à hauteur de 924'000 habitants en 2040.

Les sollicitations de la population se sont accrues en conséquence et l'on constate de fortes augmentations, par exemple, dans le nombre d'appels d'urgence traités par la Police cantonale. Ces derniers sont passés d'environ 80'000 appels annuels en 2004 à plus de 116'000 en 2009.

Les effectifs de la Police cantonale n'ont pas été adaptés en conséquences de l'évolution démographique.

1.2. Contexte légal

L'introduction de la procédure pénale fédérale au 1^{er} janvier 2011 a eu pour conséquence principale de modifier le mode de travail entre la justice, soit le ministère public, et la police ainsi que d'imposer des contraintes temporelles nouvelles. Depuis cette date, c'est le procureur qui dirige l'enquête et les échanges d'informations avec ce dernier sont constants.

Un autre facteur résultant du nouveau code de procédure pénale est l'augmentation très nette du recours aux moyens de preuves tels que les mesures de surveillance secrète (CPP art. 269 ss).

1.3. Contexte organisationnel

La nouvelle organisation de la police coordonnée voulue par le peuple en automne 2009 et dont le projet de loi est actuellement en discussion au Parlement cantonal devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Elle accordera de nouvelles compétences aux polices communales, essentiellement celles d'établir les constats de police et d'enregistrer des plaintes des domaines plus nombreux qu'actuellement. Un échange plus fréquent d'informations entre les partenaires est attendu.

La réforme, telle qu'elle est prévue à ce jour n'engendre toutefois pas de grandes modifications dans l'exécution des processus métier de la Police cantonale. Avec l'introduction prévue d'une direction opérationnelle de la police coordonnée, de nouveaux processus devront certainement être mis en place.

1.4. Contexte informatique

1.4.1. Au niveau cantonal

Le Conseil d'État a adopté des orientations stratégiques en matière de système d'information, ces dernières conditionnent les options proposées dans ce document.

Les outils informatiques de la police cantonale sont de plus en plus partagés avec les polices communales vaudoises.

1.4.2. Au niveau inter cantonal

Un projet d'harmonisation de l'informatique de police est en cours de lancement par la CCDJP. Son périmètre n'est pour l'heure pas précisément délimité mais un

¹ Prévisions du SCRIS

accroissement des échanges d'informations entre les cantons est à prévoir, même si cela semble difficile à réaliser en raison des différentes réglementations en matière de protection des données. L'acquisition d'outils communs est aussi envisagée mais semble peu réaliste au vu des différences dans les processus métier.

1.4.3. Au niveau fédéral

De nouvelles exigences apparaissent régulièrement en conséquence d'adaptations légales (p.ex. nouvelles statistiques fédérales de la criminalité ou de la circulation, introduction du code de procédure pénale). Elles ne sont pas toujours prévisibles longtemps à l'avance.

2. Objectifs

2.1. Buts

Conformément au règlement relatif à l'informatique cantonale (RSV 172.62.1), "les services sont en charge de documenter et d'analyser leurs stratégies, leurs processus, leur organisation et leurs besoins fonctionnels afin de permettre l'élaboration de leur schéma directeur sectoriel du système d'information en partenariat avec la DSI", art. 10 al. 2.

L'objectif principal du projet de schéma directeur est de disposer d'un système d'information qui soutient les objectifs de la Police cantonale; cela passe par :

- la connaissance et maîtrise du système d'information actuel;
- l'optimisation des processus métier là où cela est nécessaire;
- l'identification des besoins informatiques.

L'identification des besoins implique une prise en compte des orientations stratégiques de la Police cantonale ainsi que des défis futurs.

L'étude doit d'autre part mettre à disposition une bonne vue d'ensemble des processus métier et de leur déroulement. Cette information permettra d'identifier là où des interactions avec les partenaires seront à l'avenir éventuellement nécessaires (répartition des tâches dans le cadre de la réforme policière).

Ce document identifie donc les principaux processus métier de la Police cantonale et évalue l'adéquation des moyens informatiques qui les soutiennent.

Il donne des pistes à moyen et long terme pour adapter le système d'information de la police cantonale aux exigences futures.

2.2. Périmètre de l'étude

Quant bien même les interactions avec les autres partenaires de la sécurité dans le canton de Vaud, par exemples les polices communales, sont très fortes, celles-ci ne sont pas directement prises en compte dans le cadre de l'étude.

Un groupe de travail mixte Police cantonale et polices communales évalue les impacts de la réforme policière sur le système d'information de la police coordonnée. Le système d'information de la Police cantonale étant un sous-ensemble de ce dernier, l'étude a pris en compte les domaines de la sphère de compétence de la Police cantonale tout en identifiant, là où cela était nécessaire, les principaux échanges.

Les processus de soutien usuels de l'entreprise tels que ceux des ressources humaines et des finances n'ont pas été étudiés.

3. Projet

3.1. Organisation

Comité de pilotage

Le comité de pilotage composé du commandant de la Police cantonale et du chef de la DSI s'est réuni régulièrement pour suivre l'avancement du projet. Il a validé les étapes du projet.

Nom	Fonction / Coordonnées
Jacques Antenen	Commandant Police cantonale
Patrick Amaru	Chef de la DSI

Direction de projet

La direction de projet a organisé le travail du projet, animé les ateliers d'analyse des processus, animé les séances de l'équipe de projet et rédigé les livrables. Elle a aussi rendu compte au comité de pilotage de l'avancement du projet.

Nom	Fonction / Coordonnées
Delphine Iwanon-Tournier	Cheffe de projet, DSI
François Longchamp	Chef de projet, Police cantonale
Délia Zufferey	Chargée de projet, Police cantonale

Experts

Les experts ont apporté leurs compétences dans le domaine de la méthodologie retenue et soutenu la direction de projet dans ses tâches.

Nom	Fonction / Coordonnées
Laurence Bermejo-Dubois	Consultante, DSI
André Turba	Consultant, Société Oresys

Équipe de projet

L'équipe de projet composée de représentants des corps de la Police cantonale (gendarmerie, police de sûreté, services généraux) a défini les processus à étudier dans le cadre des ateliers, apporté ses connaissances métier et suivi l'avancement des travaux de la direction de projet. Elle a identifié les interlocuteurs pertinents pour les ateliers.

Nom	Fonction / Coordonnées
Cap Nicolas Chervet	Adjoint Cdt Gendarmerie
Adj Patrick Magnanelli	Officier de liaison réforme policière
Coad Stéphane Birrer	Chef Info Centre
Alexandre Girod	Chef Identité judiciaire
Coad Paolo Iannetta	Chef Brigade d'appui, d'analyse et de coordination (BAAC)
Adj Billy Warpelin	Cellule de la réforme policière

Référents métier

Les référents métier ont été sélectionnés par les membres de l'équipe de projet en fonction des thèmes retenus dans les ateliers. Un souci tout particulier a été porté sur la présence d'un représentant de chaque corps lors de ces ateliers, ceci pour assurer un bon échange d'informations.

Nom	Fonction / Coordonnées
Sgtm Christian Agassis	Bureau état-major et archivage (BEMA)
IP Nicola Albertini	Unité forensique
Coad Jean-Daniel Aviolat	Brigade mineurs et mœurs
Adj Jean-Jacques Braissant	Groupe transferts et zone carcérale
AP Gilles Buttet	Centre d'intervention (CIR) Ouest
Adj Jacques Carpentier	Bureau des réquisitions

Mme Véronique Chevalier	Administration Police de sûreté
M. Vincent Delay	Division juridique
Ipa Adriano Di Lallo	Brigade stupéfiants
Com Philippe Dubois	Division technique
Cap Frédéric Dupuis	Division ressources humaines
Ipa Jean-François Favey	Unité administrative Police de sûreté
Coad Eric Flaction	Centrale d'engagement et de transmission (CET)
Sgmt Pascal Fontaine	Bureau des manifestations
Cpl Joël Fuchs	Poste Lausanne gare
Sgtm Patrick Gachoud	Bureau de planification et coordination (COP)
Coad Pierre-Olivier Gaudard	Division prévention de la criminalité
Com Philippe Gitz	Section enquête II
Sgtm Alexandre Gugler	Unité circulation
Coad Patrick Haeffliger	Région judiciaire Lausanne
Adj Michel Hauswirth	Bureau du radar
Com Christian Hochstaettler	Section enquête I
Sgtm Frédéric Houmard	Unité circulation
Sgtm Patrick Jordan	Bureau des signalements
IPA Pierre-Alain Josseron	Secrétariat police cantonale
Coad Daniel Kolly	Unité scène de crime
Sgtm Pascal Laurent	Bureau état-major et archivage (BEMA)
Coad Jean-Yves Lavanchy	Brigade stupéfiants
Cpl Christian Lovis	Poste Renens
Mme Anouck Matthey	Secrétariat police cantonale
M. Daniel Mazzoleni	Info-Centre - bureau archives judiciaires
Com Roger Müller	Division soutien opérationnel
IPA Arnold Ottonin	BAAC - Division coordination judiciaire
Adj Patrice Oulevay	Bureau de planification et coordination (COP)
Coad Daniel-René Pasche	Région judiciaire Nord
Adj Gilles Perruchoud	Division prévention de la criminalité
Adj Pierre-Alain Pittet	Poste Mont-sur-Lausanne
Adj Didier Pittier	Info-Centre
Sgtm Roger Reymond	Info-Centre - Bureau des archives et statistiques accidents
IPA Nicolas Rizzetto	BAAC - Division appui opérationnel
Com Jean-Christophe Sauterel	Division presse et communication
Adj Michel Schwenter	Prévention routière
Com Christophe Sellie	Adjoint Chef Police de sûreté
Adj Olivier Sheppard	Unité circulation
Cap Massimo Stücki	Division logistique
Maj Patrick Suhner	Remplaçant commandant gendarmerie
Adj Robert Trachsel	Groupe transferts et zone carcérale
Coad Didier Vautherin	Région judiciaire Ouest
Lt Serge Villars	Centre d'intervention (CIR) Lausanne
Sgtm Laurent Wasser	Détachement d'action rapide et de dissuasion (Dard)

Référents métier pour les entretiens complémentaires

Afin de compléter les ateliers d'analyse des processus, des entretiens complémentaires ont été ultérieurement menés avec d'autres référents métier. Le but étant de s'assurer de ne pas avoir omis des points importants lors des ateliers.

Nom	Fonction / Coordonnées
IPA Alain Volery	BAAC - Division criminalité informatique (DCI)
AC Julien Cartier	BAAC - Division appui opérationnel (DAO)
IPA Jean-Luc Weber	Division étrangers et renseignements (BRES)

Interlocuteurs pour les entretiens stratégiques

Les chefs de corps ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens stratégiques.

Nom	Fonction / Coordonnées
Jacques Antenen	Cdt Police cantonale
Francis Vuilleumier	Vice-Cdt Police cantonale
Jacques-François Pradervand	Chef Police de sûreté
Olivier Botteron	Cdt Gendarmerie

3.2. Démarche

Dans le but de maximiser les chances de succès, la méthodologie appliquée est celle qui a été retenue dans plusieurs démarches menées au sein de l'Administration cantonale vaudoise.

Elle repose sur une analyse des processus métier pour en déduire les besoins de soutien informatique, ceci en relation avec les objectifs stratégiques et les enjeux actuels et futurs. Il s'agit véritablement d'une démarche d'alignement de l'informatique sur la stratégie du service.

Son déroulement est découpé en quatre étapes :

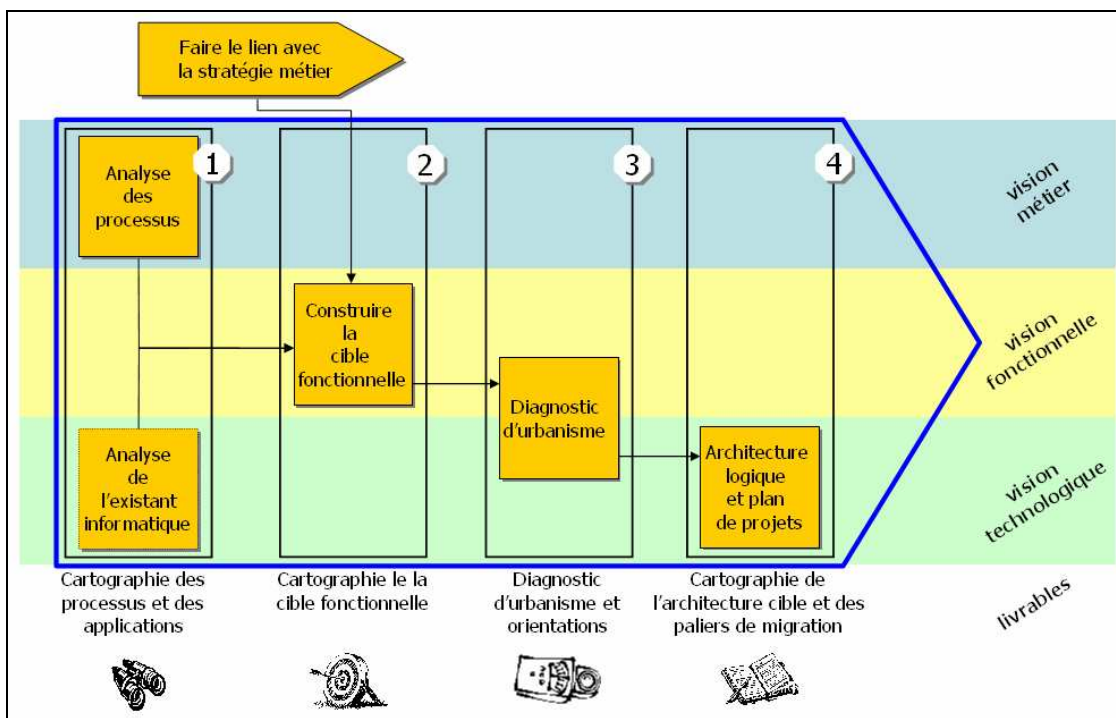


Figure 1 - Démarche schéma directeur

Le contenu ainsi que les livrables de chaque étape sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Étapes	Activités	Livrables
1	Analyse de l'existant • Décrire le métier : modélisation des macro-processus métier • Décrire le SI existant : applications et flux d'information • Identifier les points forts et points faibles actuels (dysfonctionnements et problèmes rencontrés)	• Cartographie des processus • Cartographie des applications • Premier diagnostic
2	Construction • Identifier les fonctions/services attendus du SI à	• Formalisation

	de la cible fonctionnelle	- partir de l'analyse des processus et du SI existant - Recueillir les enjeux et les orientations stratégiques de la Police cantonale (vision prospective) et analyser les impacts potentiels sur le métier et le SI - Construire la cible fonctionnelle : modéliser le POS (Plan d'Occupation des Sols) fonctionnel	- des enjeux et orientations stratégiques de la Police cantonale et de ses impacts - Cartographie de la cible fonctionnelle
3	Diagnostic d'urbanisme	- Réaliser le mapping de l'existant sur le POS fonctionnel et identifier les vides fonctionnels, les redondances applicatives, les incohérences de périmètre applicatif, les référentiels non couverts - Formaliser les orientations d'évolutions SI : - Métier : prioriser les fonctions à informatiser - Stratégie SI : (p.ex. : réduction du nombre d'applications, etc.)	Diagnostic d'urbanisme et orientations
4	Architecture logique et paliers de migration	- Modéliser la cible d'architecture logique : - Définir les acteurs (responsabilité sur les données) - Définir l'implantation logique des applications vis-à-vis des acteurs - Identifier les applications cibles - Positionner les référentiels - Définir les paliers de migration pour atteindre la cible	- Cartographie de l'architecture logique cible - Cartographie des paliers de migration

3.3. Planification générale

En automne 2010, la Commission des finances du Grand Conseil a octroyé au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 231'000 pour le financement de l'élaboration du schéma directeur du système d'information.

En raison de la charge de travail que représentait pour la Police cantonale la tenue du XIII^{ème} Sommet de la francophonie à Montreux au mois d'octobre 2011, il a été décidé de lancer formellement le projet au mois de novembre de la même année.

Afin de maximiser les chances de succès, le projet a été planifié sur une période courte et selon le calendrier ci-dessous:

Tableau 1 - Planning du projet

Phases du projet	Dates
1. Analyse de l'existant	Novembre 2010 - Janvier 2011
2. Construction de la cible fonctionnelle	Février 2011
3. Diagnostic d'urbanisme	Mars 2011
4. Architecture logique et paliers de migration	Mars - Avril 2011
5. Elaboration du schéma directeur	Mars - Avril 2011
6. Rédaction des EMPD* et consultations (DSI, SAGEFI, SJL)	Avril - Juin 2011
7. Présentation au Conseil d'Etat	Juin 2011
8. Soumission au Grand Conseil	Septembre 2011

Toutefois, la décision a été prise début mai de repousser le dépôt de l'EMPD au retour de la pause estivale du Conseil d'Etat. Ce report permettant d'investir plus de temps dans la définition des projets à intégrer ainsi que dans la rédaction du rapport et de l'EMPD sans pour autant différer d'autant la date espérée d'obtention des crédits d'investissements.

Le planning des étapes 6 à 8 a donc été modifié comme suit :

Phases du projet	Dates
6. Rédaction des EMPD* et consultations (DSI, SAGEFI, SJL)	Mai - Juin 2011
7. Présentation au Conseil d'Etat	Août 2011
8. Soumission au Grand Conseil	Décembre 2011

4. Analyse de l'existant

L'analyse de l'existant métier s'est déroulée sous forme d'ateliers menés avec les référents métier sur la base de la vue d'ensemble des processus établie de manière itérative avec l'équipe de projet.

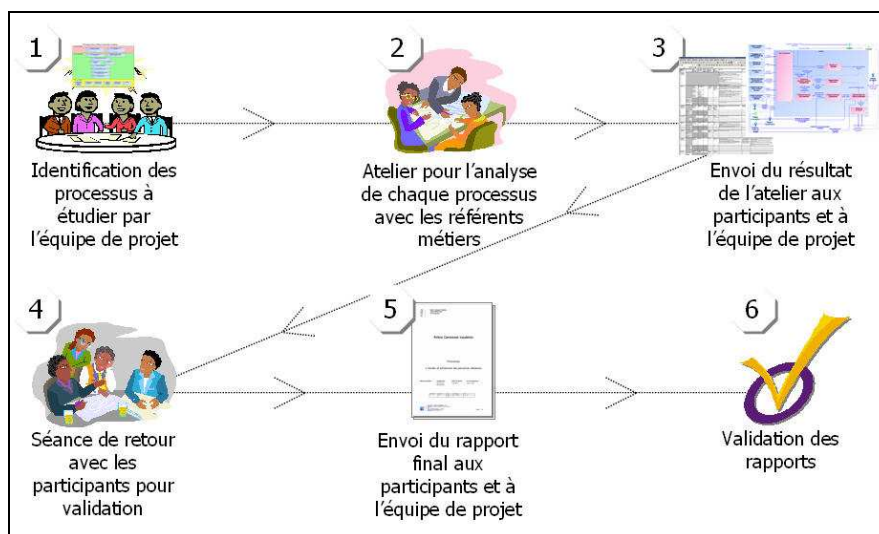


Figure 2 - Démarche de l'analyse de l'existant

4.1. Présentation des métiers

La Police cantonale vaudoise fait partie du département de la sécurité et de l'environnement (DSE), elle a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics. Elle est organisée² pour assurer sa mission 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Elle exerce la police judiciaire sur l'ensemble du canton, au travers de la gendarmerie pour la petite délinquance, et au travers de la police de sûreté pour la moyenne et la grande criminalité.

Le commandant de la police cantonale, en tant que chef de la police judiciaire, supervise aussi l'activité judiciaire de la police judiciaire municipale de Lausanne.

Son corps de gendarmerie surveille, prévient et intervient sur l'ensemble du territoire dans les domaines de la circulation routière, de la police de la navigation et de la police d'ordre

Dans le cadre de sa mission, la Police cantonale assure la prise en charge de tous les appels 117 et 112 émis sur le territoire cantonal, à l'exception de la ville de Lausanne, et gère l'engagement des patrouilles d'intervention et des spécialistes sur ce même territoire. Elle est seule compétente en matière d'identité judiciaire sur tout le canton.

² Voir Annexe I pour l'organigramme de la Police cantonale.

Elle est responsable de la saisie informatique et de l'analyse des données judiciaires et circulation de tout le canton.

Elle collabore activement avec ses partenaires privilégiés que sont les corps de police communaux vaudois, avec les autres corps de police cantonaux et les autres acteurs du domaine de la sécurité.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale (nCPP) le 1^{er} janvier 2011, elle est, pour ce qui touche les enquêtes judiciaires, en relation quasi permanente avec le Ministère public.

De plus elle coopère avec les organes fédéraux pour des missions de sécurité de l'État et elle intervient dans le domaine de l'application des dispositions réglant le séjour et le statut des étrangers.

4.2. Processus métiers

Les principaux processus métier de la Police cantonale ont été identifiés par l'équipe de projet et ont fait l'objet d'ateliers avec les référents métier pour leur modélisation, qui est visible dans l'outil MEGA³.

Le choix a été fait de ne pas descendre trop profondément dans l'analyse des processus pour éviter de se perdre dans les détails. Au besoin, certaines analyses ont été plus fines. Tout le défi a été de rester au bon niveau.

4.2.1. Vue d'ensemble

Les processus ont été classés en trois groupes distincts, soit :

- les processus de pilotage;
- les processus opérationnels;
- les processus de soutien opérationnel.

Le schéma ci-dessous présente une vue d'ensemble des processus avec les principaux liens entre les processus opérationnels ainsi que les acteurs externes.

³ L'Annexe II au présent rapport reprend les rapports établis suite à l'analyse de chaque processus.

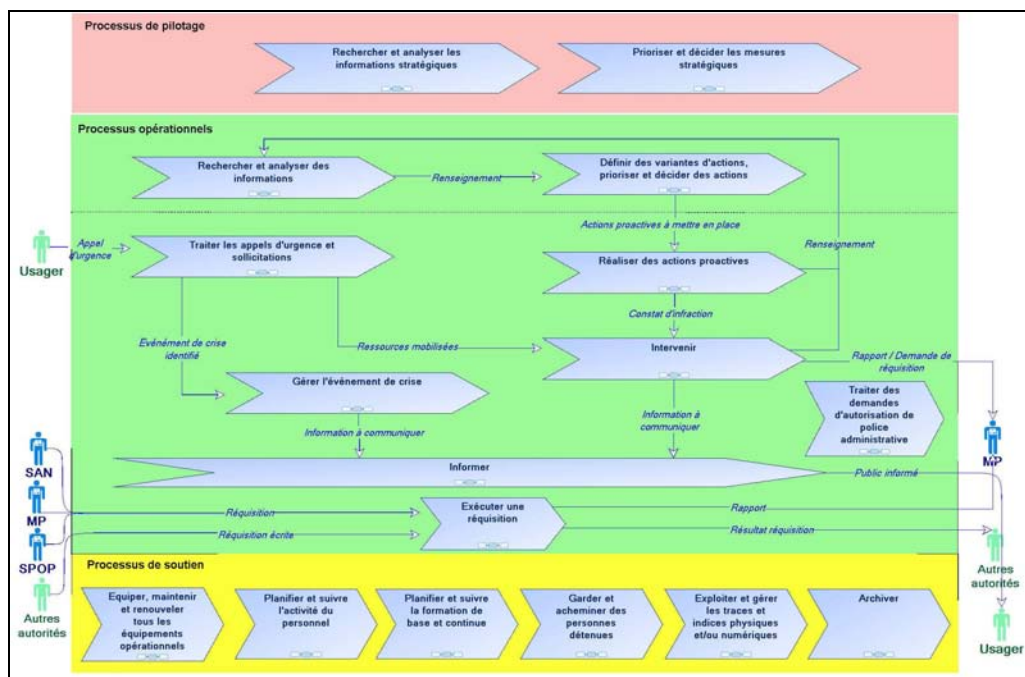


Figure 3 - Vue d'ensemble des processus

4.2.2. Processus de pilotage

Rechercher et analyser les informations stratégiques

Le processus décrit les activités réalisées pour produire de l'information stratégique.

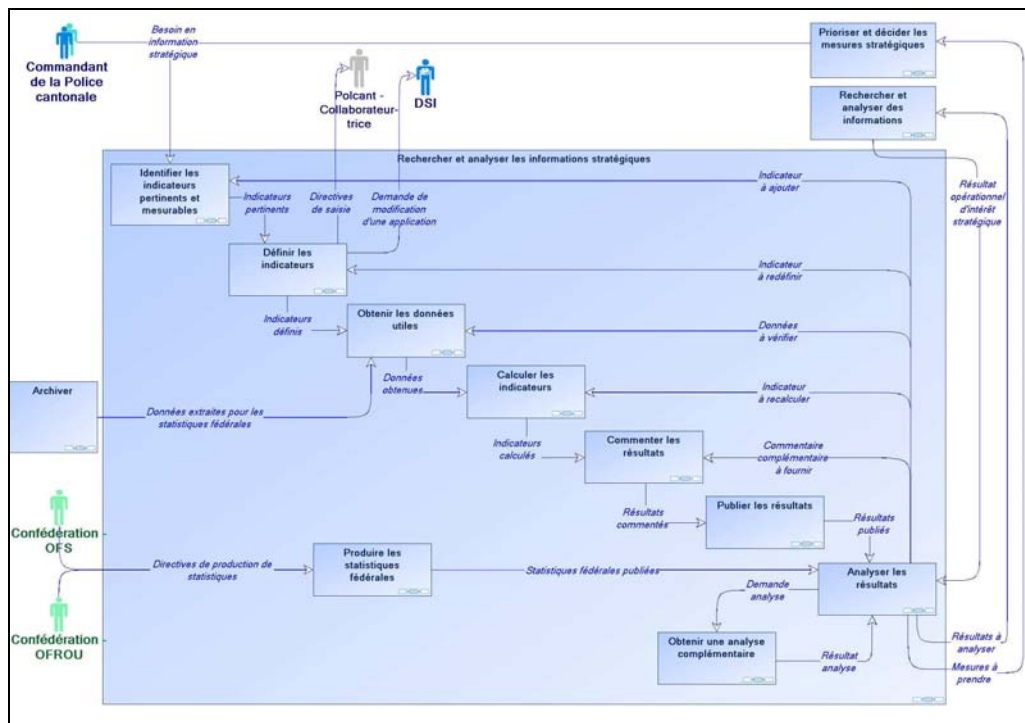


Figure 4 - Processus "Rechercher et analyser des informations stratégiques"

Prioriser et décider les mesures stratégiques

Ce processus n'a pas été modélisé étant donné qu'il s'agit plus d'une réflexion que d'un enchaînement d'activités.

4.2.3. Processus opérationnels

Rechercher et analyser les informations opérationnelles

Le processus sert à produire du renseignement sur la base des informations disponibles.

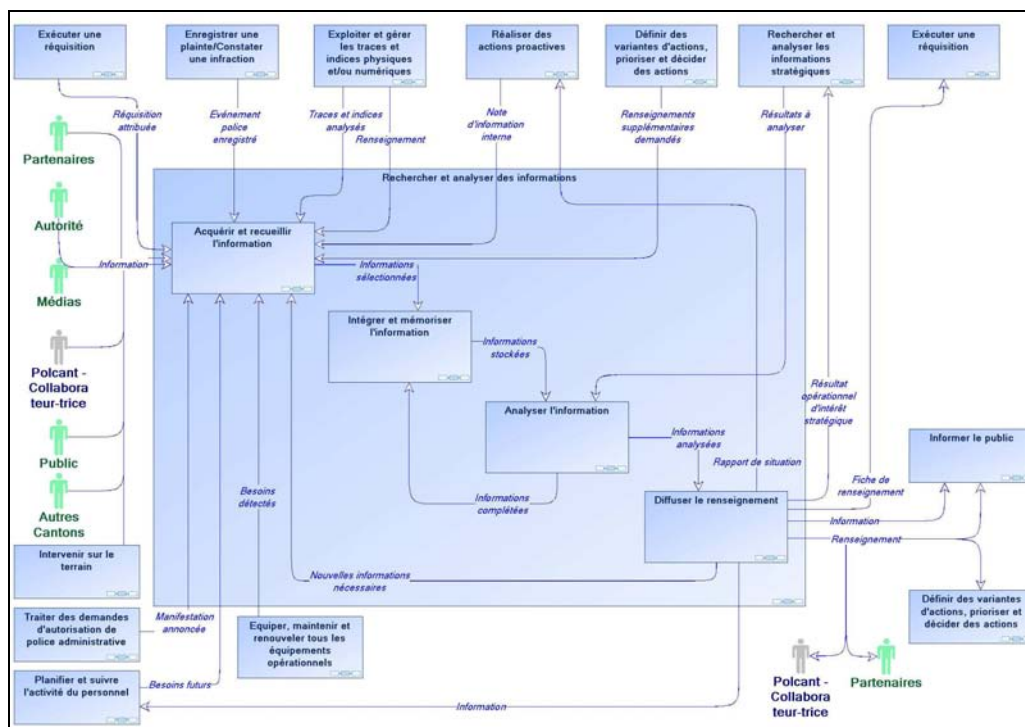


Figure 5 - Processus "Rechercher et analyser les informations opérationnelles "

Définir les variantes d'actions, prioriser et décider des actions

Le processus présente les activités requises pour arriver à la mise en œuvre d'une décision.

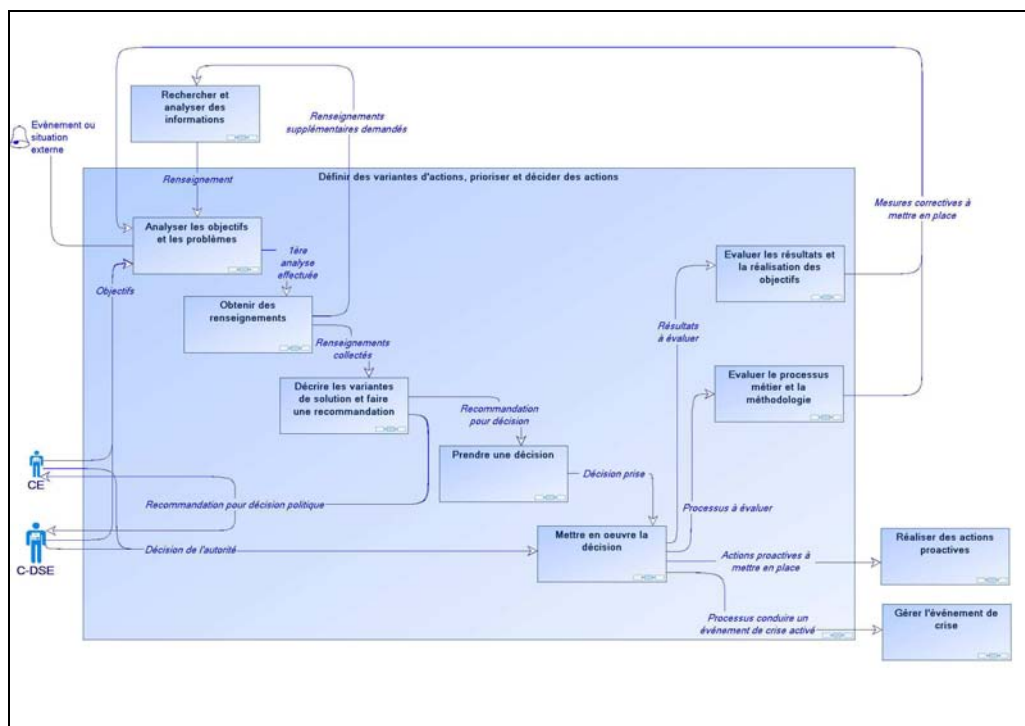


Figure 6 - Processus "Définir les variantes d'actions, prioriser et décider des actions"

Réaliser des actions proactives

Le processus décrit comment les actions proactives sont décidées et mises en oeuvre.

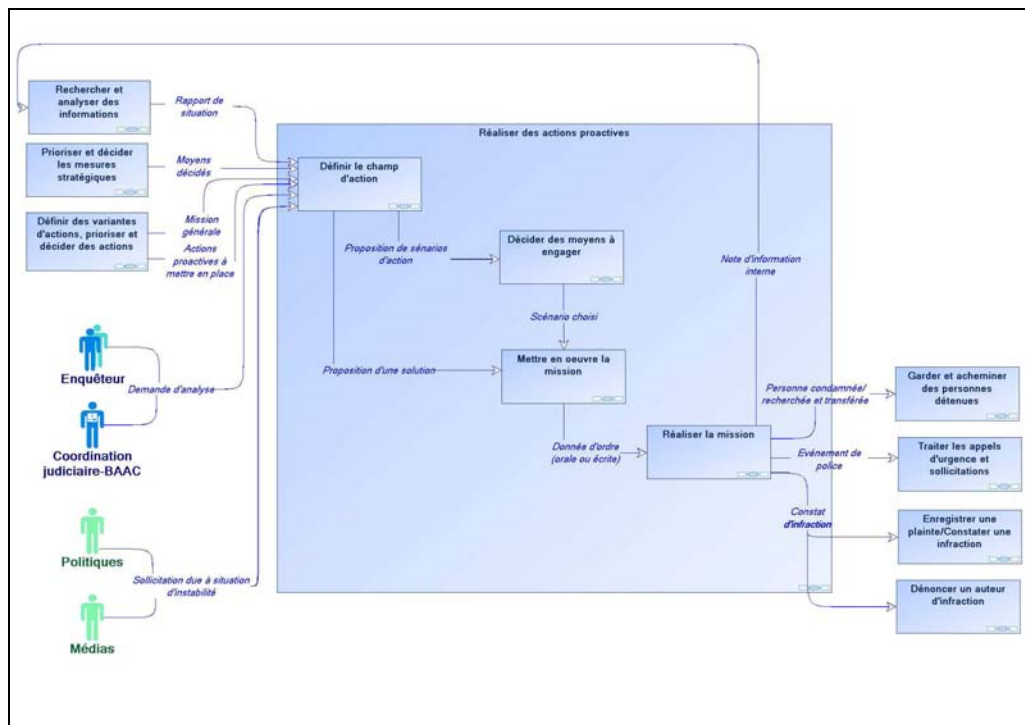


Figure 7 - Processus "Réaliser des actions proactives"

Traiter les appels d'urgence

Le processus présente le traitement des appels d'urgence 117/112 ainsi que la mobilisation des ressources en vue de l'intervention.

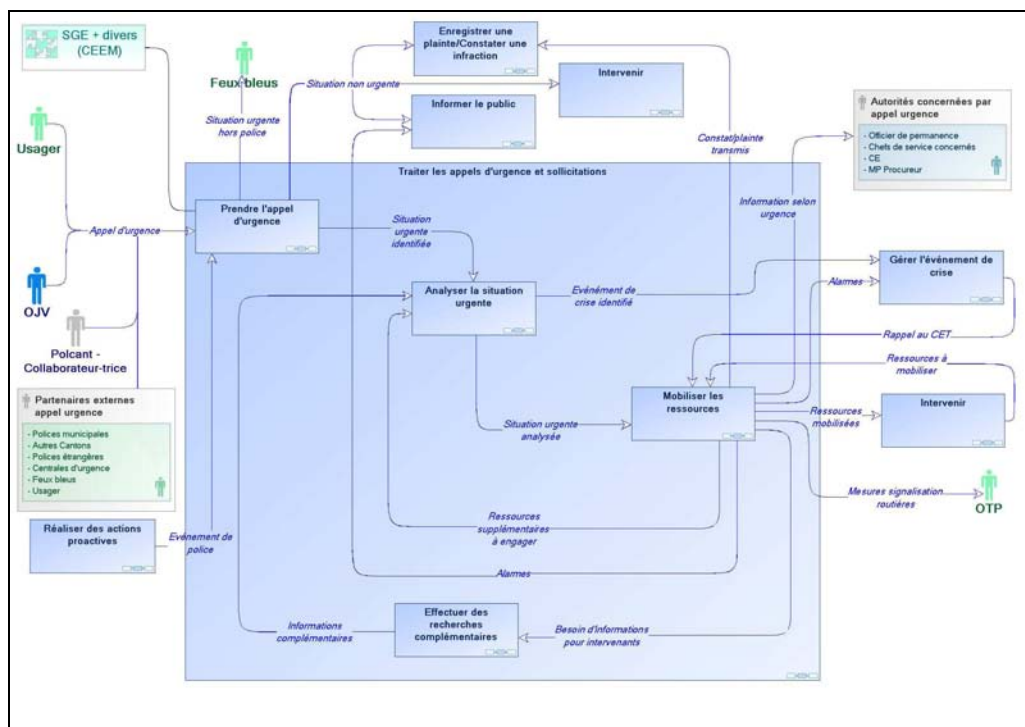


Figure 8 - Processus "Traiter les appels d'urgence "

Intervenir - Intervenir sur le terrain

Un appel d'urgence (117) provoque dans la plupart des cas une intervention sur le terrain des ressources mobilisées. Au cours de l'intervention de nouvelles ressources pourront être mobilisées.

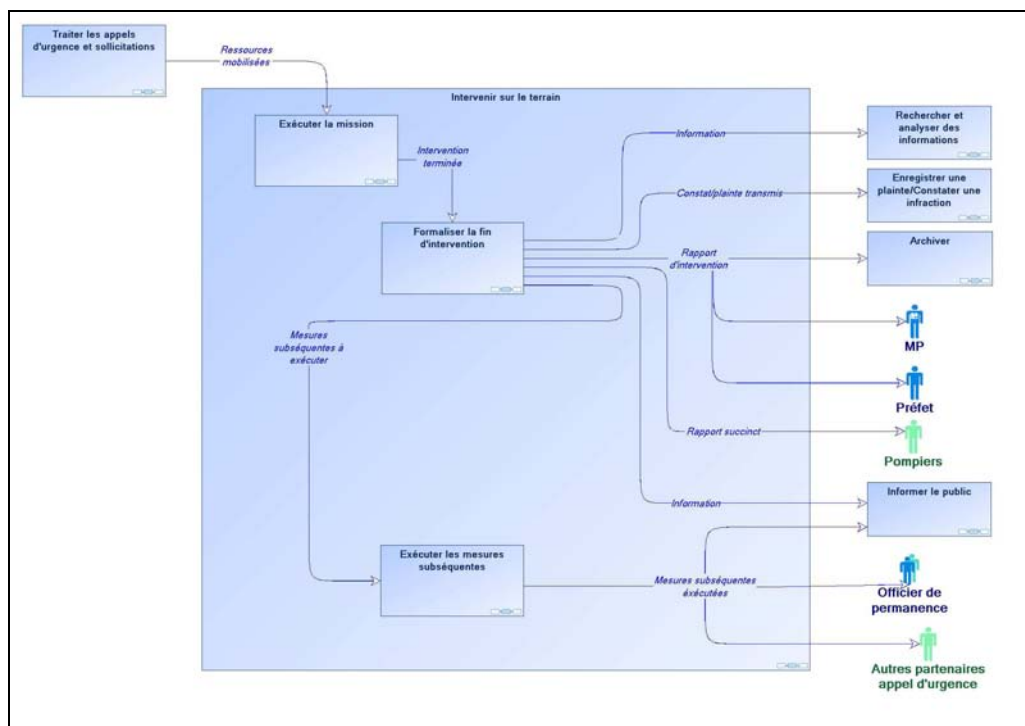


Figure 9 - Processus "Intervenir - Intervenir sur le terrain"

Intervenir - Dénoncer un auteur d'infraction

Lors d'une intervention ou d'une action proactive (radar, patrouille, etc.), la Police dénonce l'auteur d'une infraction.

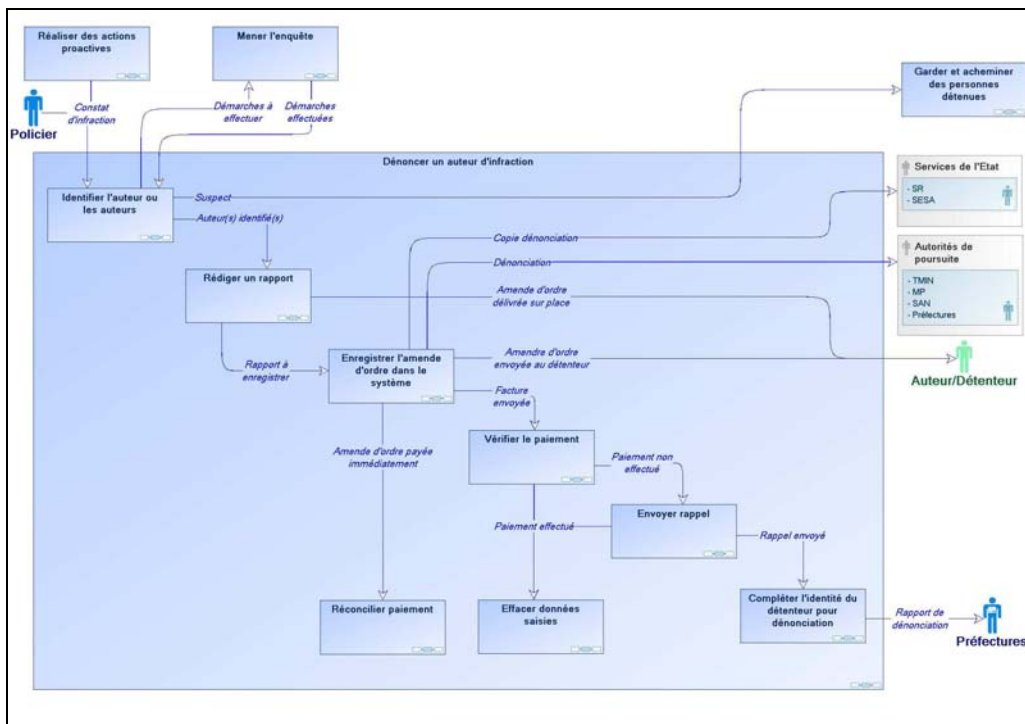


Figure 10 - Processus "Intervenir - Dénoncer un auteur d'infraction"

Intervenir - Traiter un accident de circulation

Le processus traite de l'intervention de la police sur les lieux d'un accident de la circulation.

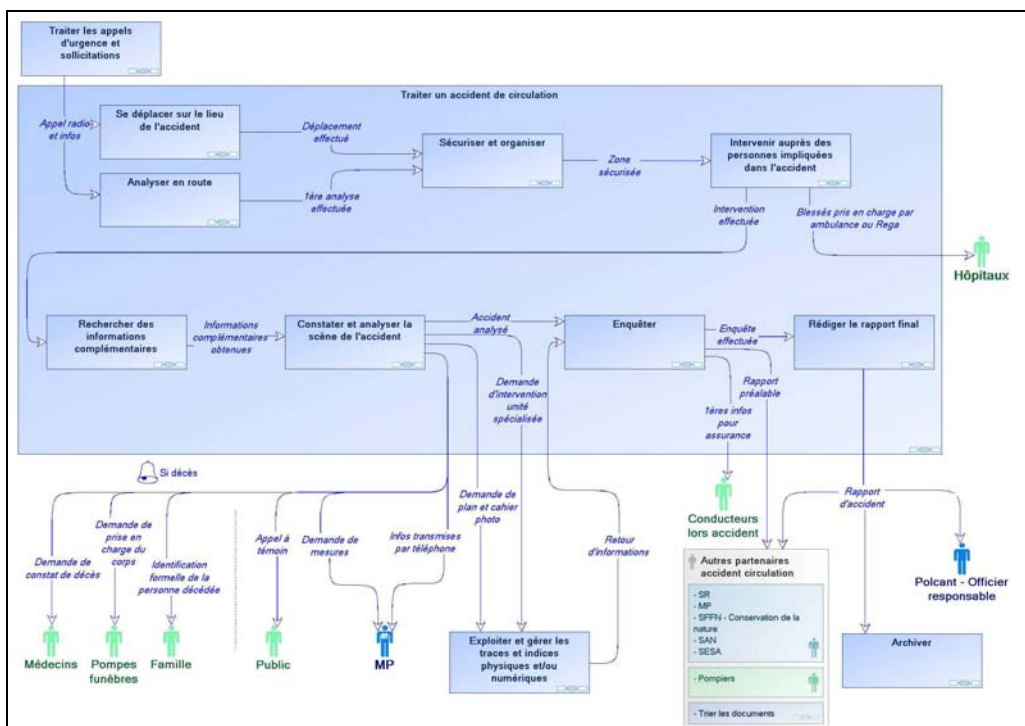


Figure 11 - Processus "Intervenir - Traiter un accident de circulation"

Intervenir - Enregistrer une plainte / Constater une infraction

Le processus traite de l'enregistrement d'une plainte ou d'un constat-plainte ainsi que de l'enquête préliminaire.

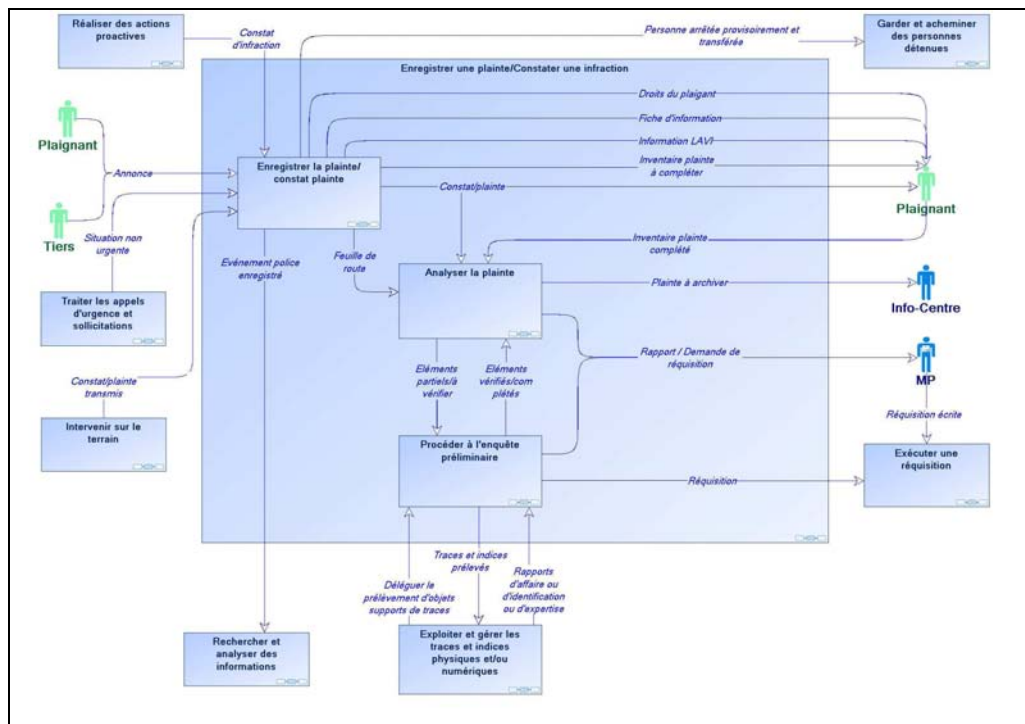


Figure 12 - Processus "Intervenir - Enregistrer une plainte / Constater une infraction"

Gérer l'événement de crise

Le processus présente les principales activités exercées dans le cadre de la gestion d'un événement de crise (événement imprévu, urgent, impact fort sur le fonctionnement du service).

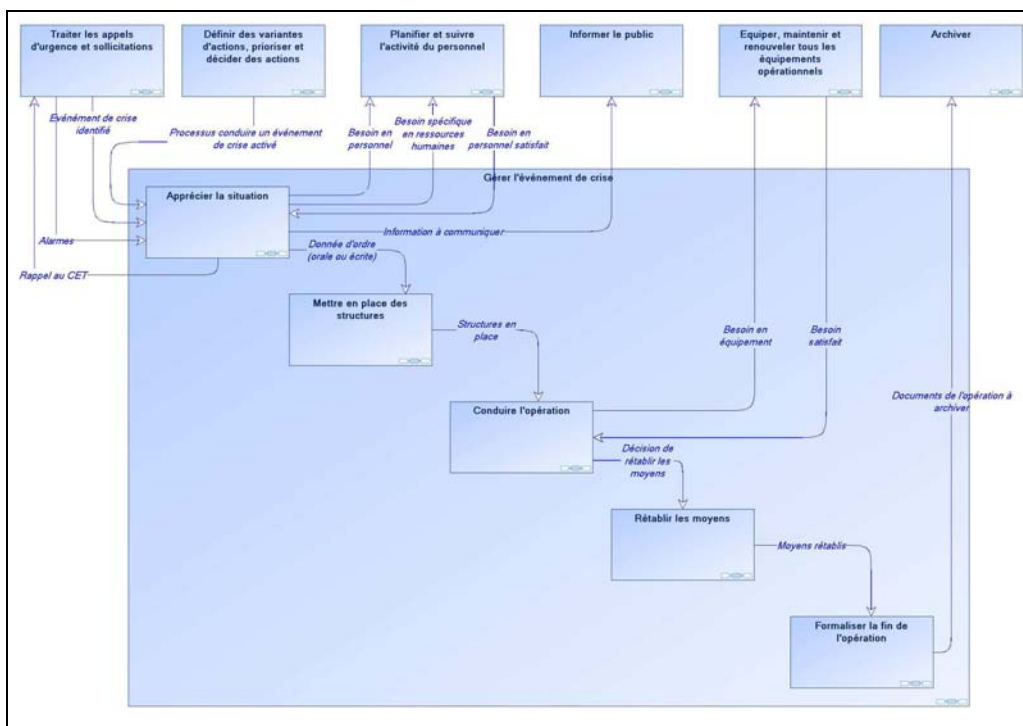


Figure 13 - Processus "Gérer l'événement de crise"

Informer

Le processus décrit le traitement des sollicitations d'information adressées à la Police cantonale ainsi que des communications qui sont effectuées de son propre chef.

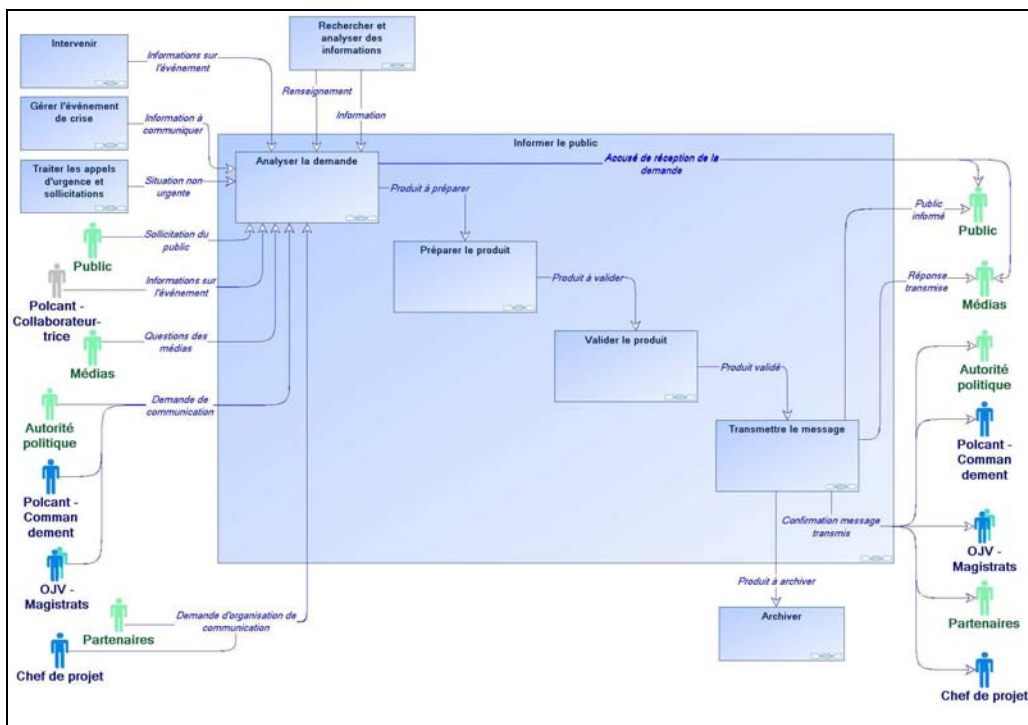


Figure 14 - Processus "Informer "

Exécuter une réquisition

Le processus décrit le traitement des réquisitions que la police reçoit des magistrats ou d'autres autorités et doit exécuter.

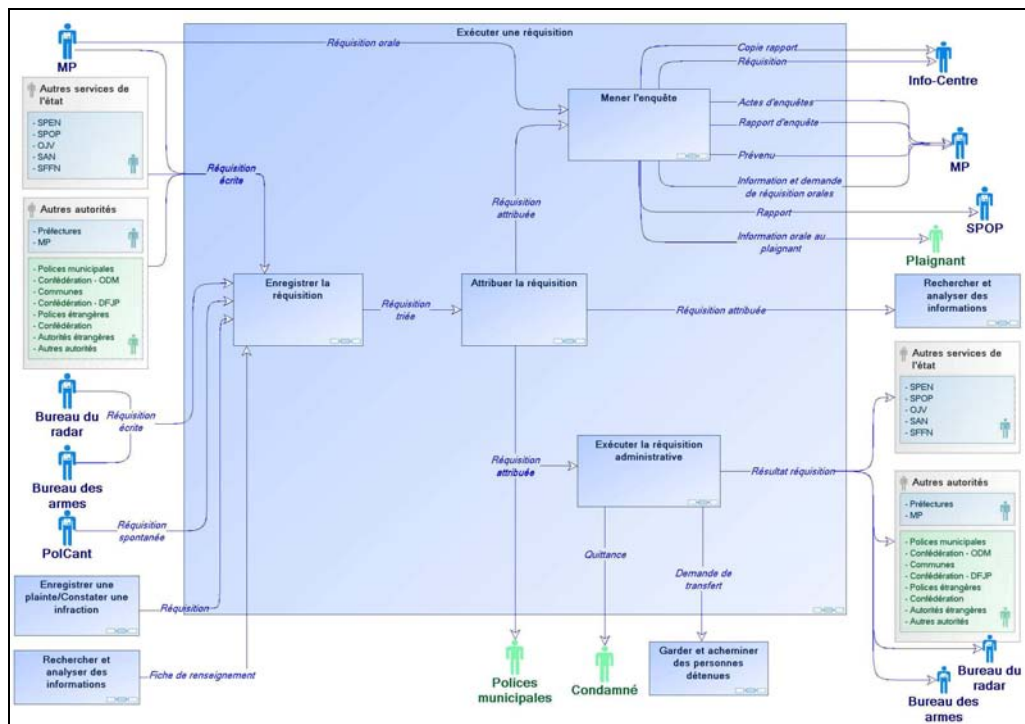


Figure 15 - Processus "Exécuter une réquisition"

Traiter des demandes d'autorisation de police administrative

Le processus présente comment la police délivre des autorisations pour l'organisation de manifestations, pour l'achat et le port d'armes, pour l'accréditation d'agents de sécurité, etc.

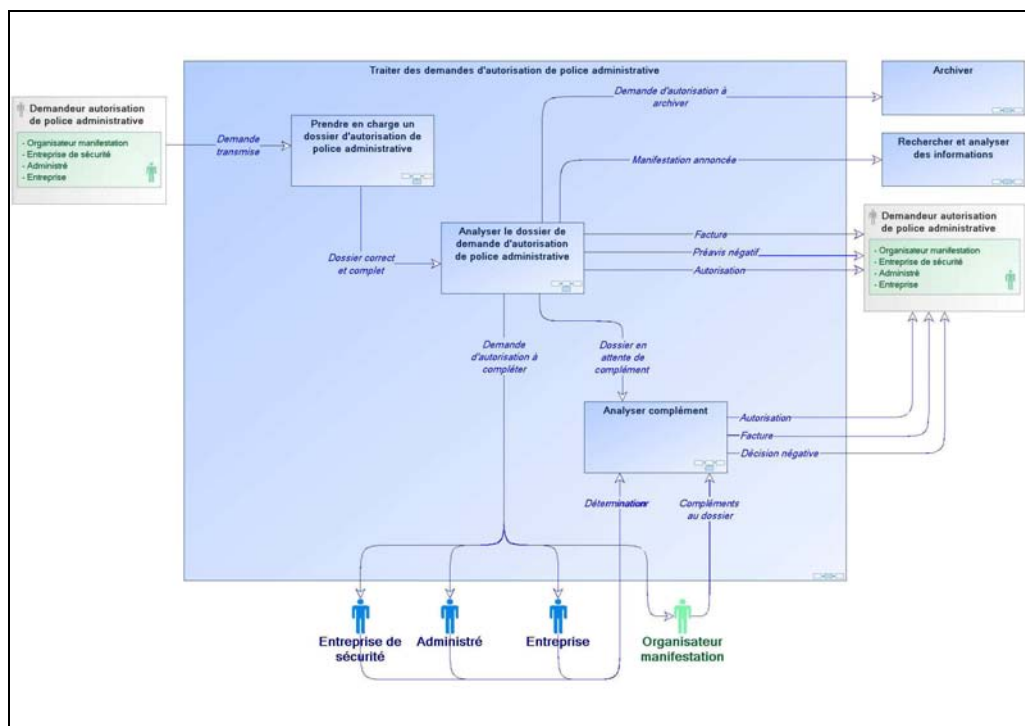


Figure 16 - Processus "Traiter des demandes d'autorisation de police administrative"

4.2.4. Processus de support

Équiper, maintenir et renouveler tous les équipements opérationnels

Le processus décrit comment le matériel nécessaire à l'exécution des missions est commandé, géré et mis à disposition.

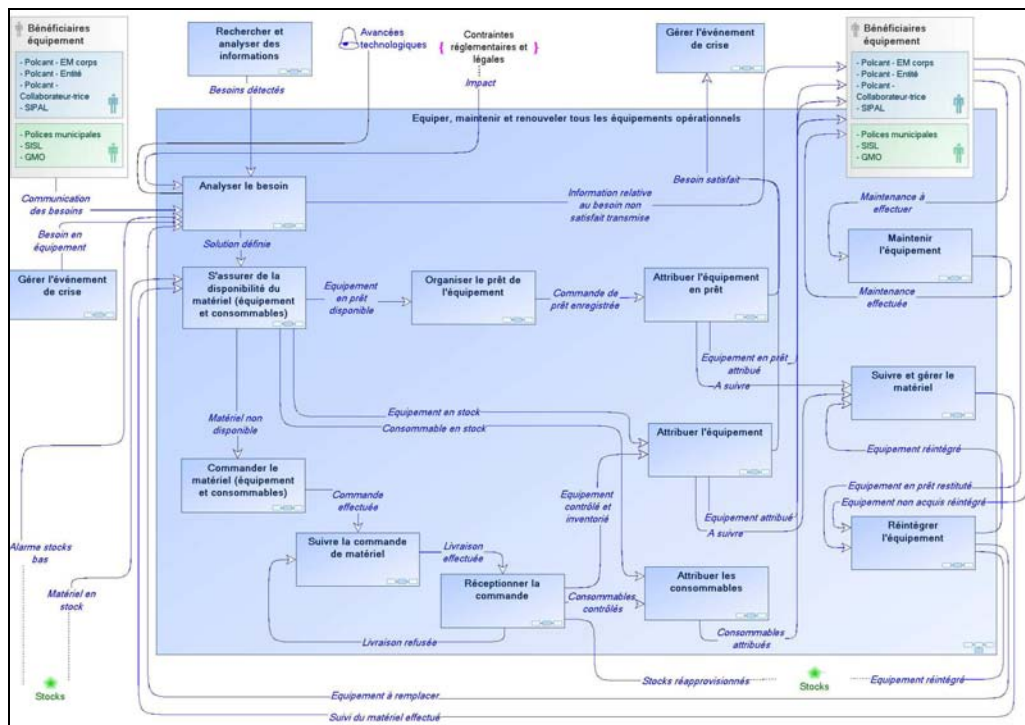


Figure 17 - Processus "Équiper, maintenir et renouveler tous les équipements opérationnels"

Planifier et suivre l'activité du personnel

Le processus présente comment l'activité du personnel est planifiée et suivie pour que la Police cantonale puisse remplir ses missions 24h/24 et 7j/7.

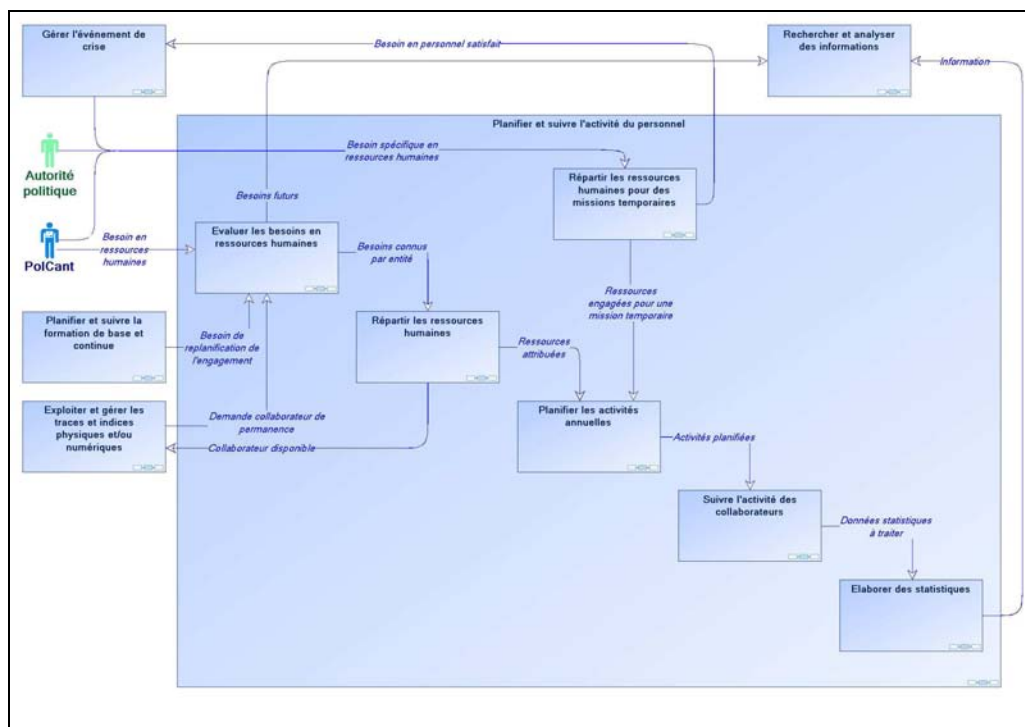


Figure 18 - Processus "Planifier et suivre l'activité du personnel"

Planifier et suivre la formations de base et continue

Le processus décrit la manière selon laquelle la formation est organisée et suivie.

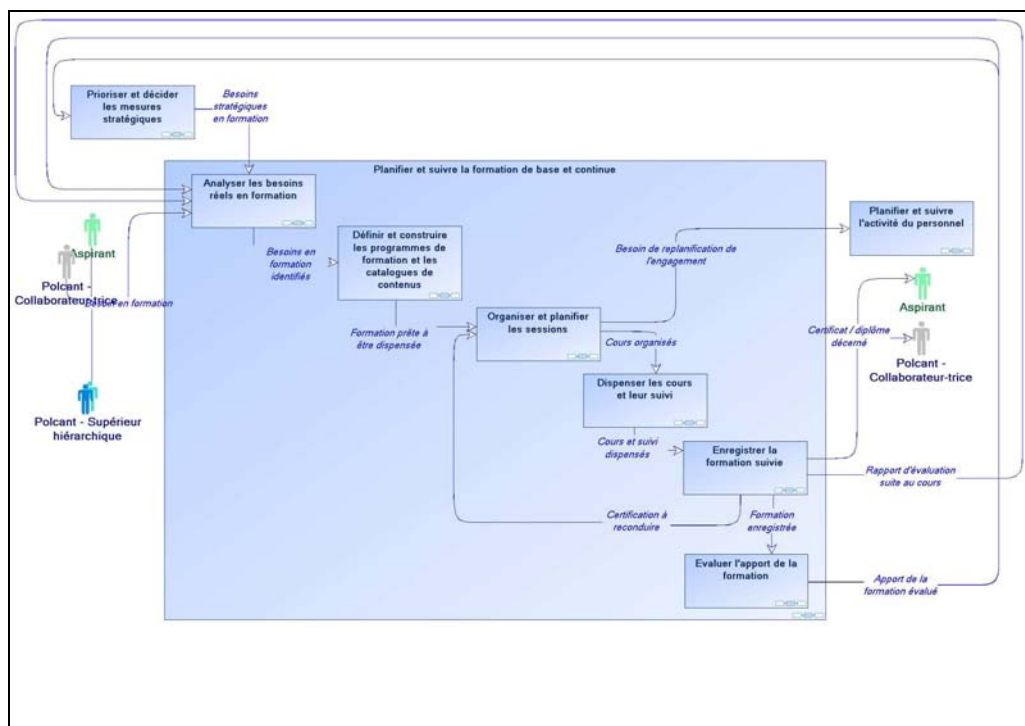


Figure 19 - Processus "Planifier et suivre la formations de base et continue"

Garder et acheminer les personnes détenues

Le processus traite de l'admission de prévenus en zones carcérales sous compétence policière (zones de rétention police) et des transferts de détenus entre les établissements pénitenciers et les tribunaux ou autres lieux.

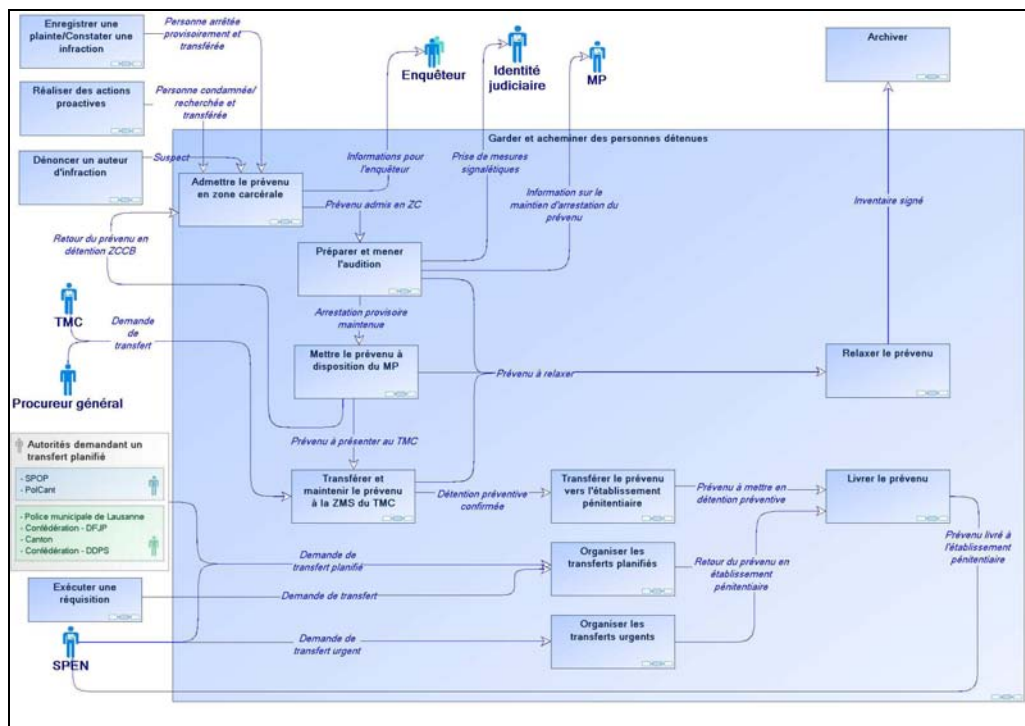


Figure 20 - Processus "Garder et acheminer les personnes détenues"

Exploiter et gérer les traces et indices physiques et/ou numériques

Le processus décrit l'intervention des spécialistes dans le domaine de la recherche et de l'exploitation des traces et indices.

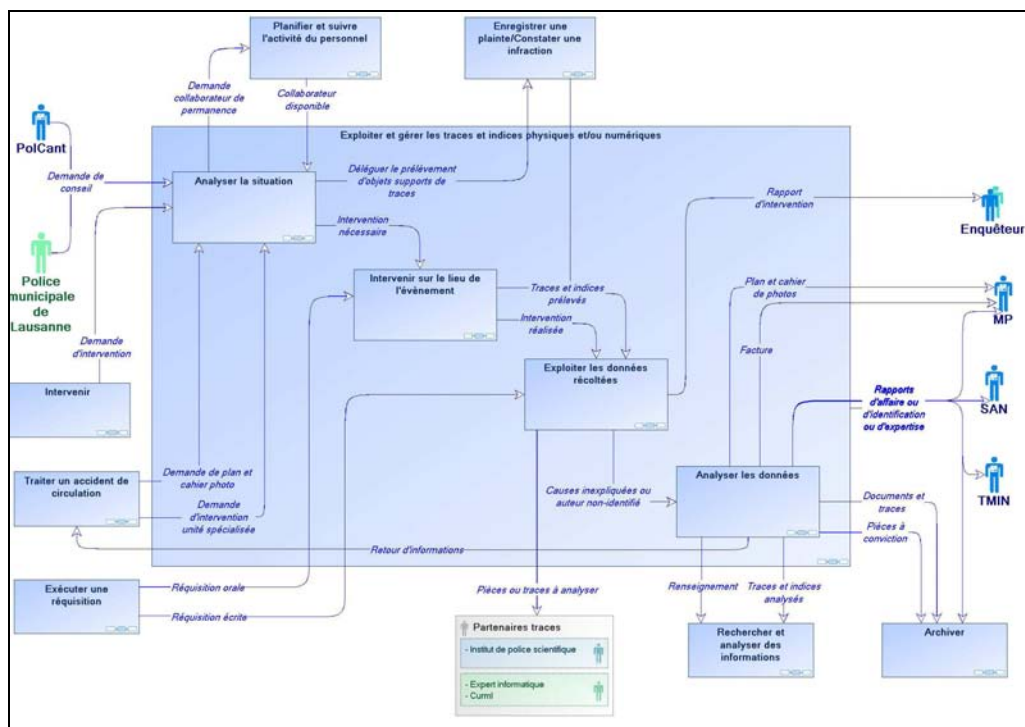


Figure 21 - Processus "Exploiter et gérer les traces et indices physiques et/ou numériques"

Archiver

Le processus décrit la conservation des documents judiciaires et administratifs.

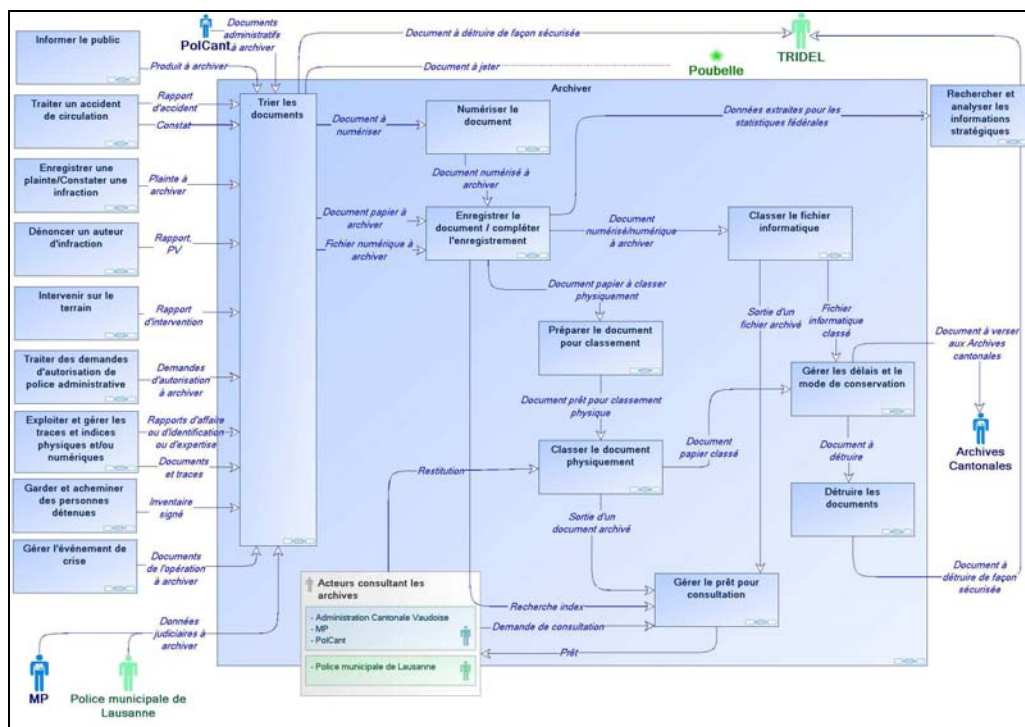


Figure 22 - Processus "Archiver"

4.3. Système informatique

4.3.1. Applications

Dans un souci de clarté, seules les principales applications métier de la Police cantonale ont été reprises ici.

Ne figurent pas dans le schéma suivant :

- les applications à caractère technique (par ex. la gestion des mises à jour, des accès ...);
- les applications métier très spécifiques (par ex. l'application de la division criminalité informatique ou les statistiques stupéfiant du Paleo festival);
- les applications hors du système d'information de la Police cantonale (par ex. les applications fédérales, etc.);
- les applications bureautiques et utilitaires.

4.3.1.1 Vue d'ensemble des principales applications métier de la Police cantonale

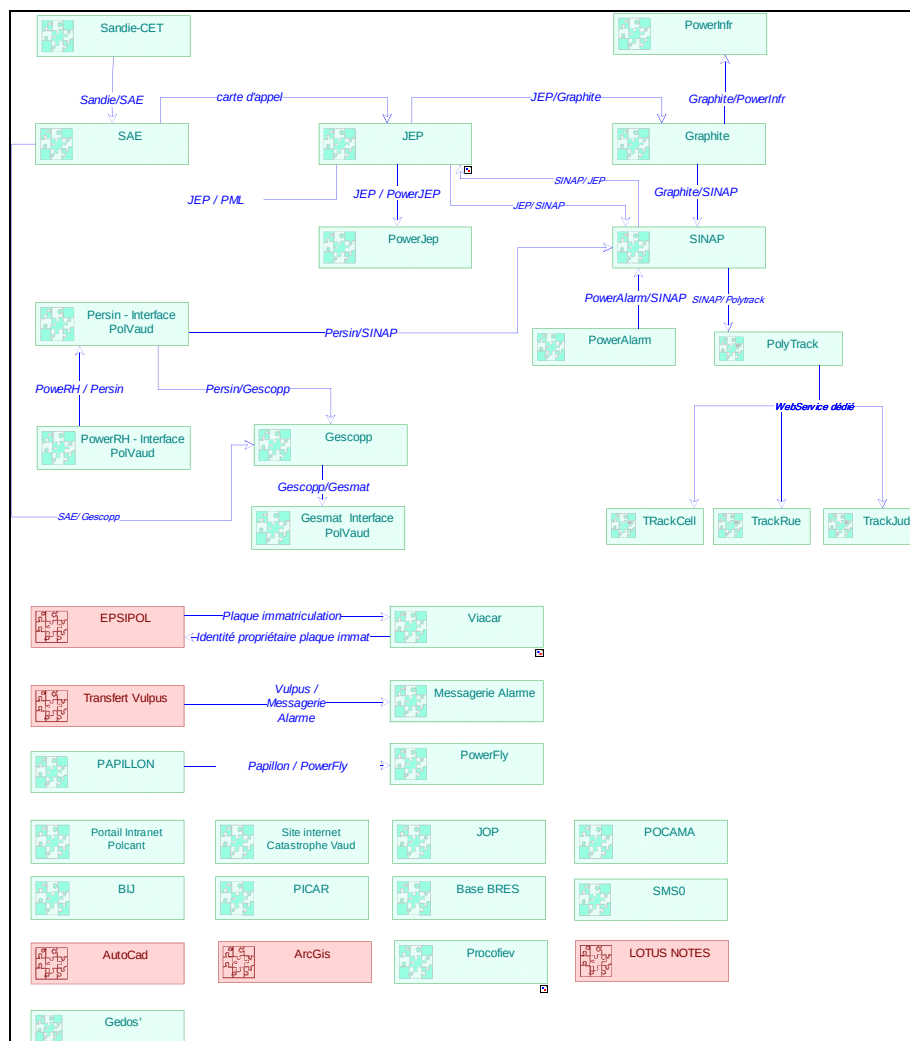


Figure 23 - Vue d'ensemble des principales applications métier

4.3.1.2 Description générale des principales applications

Tableau 2 - Description générale des applications métier

Application	Description
Sandie-CET	Mise en valeur des données du SAE (statistiques)
PowerInfr	Registre des infractions au code de la route. Est interfacé avec Graphite (recherche par mot clé depuis Graphite)
Graphite	Editeur de rapports de police (fiche complète en annexe)
PowerJep	Extraction et analyse sélective du JEP pour les besoins de la BAAC, du Bureau du radar et de la Brigade des stupéfiants. (fiche complète en annexe)
PowerAlarm	Gestion des alarmes automatiques qui arrivent au CET. (facturation) Gestion des dossiers d'alarme et des agents de sécurité. (Application exploitée sur le SAE)
Polytrack	Noyau d'accès multi-bases Permet l'accès à : SINAP, PowerRequis, JEP, RIPOL, Alarme BAAC A venir : toutes sources utiles (Papillon, RCpers, Infocar, Mofis, etc.)
PowerRH	Remplacé par Gescopp en 2007 mais il est toujours utilisé pour l'application de gestion du matériel Gestmat.
Gescopp	Application de gestion et de planification du personnel permettant : (fiche complète en annexe) - gestion du temps (planification d'horaires et absences, décomptes en tout temps, respect des bases légales, etc.) - centralisation de données administratives (informations liées aux collaborateurs, activités, suivi de carrière, etc.) - aide à l'engagement opérationnel - analyses et synthèses - recherche par annuaire (personnel Police cantonale et partenaires directs) - enregistrement et impression des données liées aux indemnités pour heures de nuit et dimanches ainsi que des notes de frais (débours)
Trackcell	Interface utilisateur (application WEB sur IAM) utilisant le noyau Polytrack permettant aux partenaires de la PCV de "commander" des transferts de personnes incarcérées ou non-libres.
Trackrue	Recherche multi-bases pour les contrôles de personnes / véhicules en rue. Permet l'accès simultanément à : SINAP, PowerRequis, JEP, RIPOL, Alarme BAAC. A venir : autres sources (papillon, RCpers, Infocar, Mofis, FABER, etc.). Contrôles transférés à la BAAC pour analyse. (fiche complète en annexe)
Trackjud	Recherche multi-bases pour les contrôles d'enquête de personnes / véhicules / objets. Permet l'accès simultanément à : SINAP, PowerRequis, JEP, RIPOL, Alarme BAAC, Papillon, InfoCar. A venir : toutes sources utiles (papillon, RCpers, Infocar, Mofis, FABER, etc.). (fiche complète en annexe)
Gestmat	Application gérant le matériel technique.
Epsipol	Chaîne de traitement des amendes d'ordre et autres infractions à la LCR (radar, etc.). (fiche complète en annexe)

Viacar	Système d'information et de gestion du parc des véhicules & conducteurs vaudois.
Vulpus	Messagerie de la confédération, transmet des données à la messagerie d'alarme.
Messagerie d'alarme	Messagerie d'alarme de la police cantonale (diffusion des messages urgents vers les postes de gendarmerie et plusieurs polices municipales). Composé de plusieurs bases correspondants aux gendarmeries et police municipales concernées.
Papillon	Gestion des établissements pénitentiaires et suivi des détenus
PowerFly	Permet d'afficher les données de Papillon (registre des écrous), et de gérer les transferts (aspects logistiques) et la zone carcérale. Réception de demandes depuis Trackcell (portail de demande).
Portail intranet Police cantonale	Portail intranet de la police cantonale
Site intranet catastrophe Vaud	Information à la population en cas de catastrophe. Ce site n'est pas actif pour l'instant, il sera mis en service au cas où une catastrophe se produirait dans le Canton de Vaud - www.catastrophe.vd.ch
JOP	Journal des Opérations particulières, utilisé dans le cas d'opérations majeurs impliquant ou non plusieurs partenaires. A été créé lors du sommet de la francophonie en 2010. Cette version ne donne pas satisfaction.
POCAMA	Guichet unique pour la délivrance des autorisations de manifestation.
BIJ	Cette base est le système d'information et de gestions des affaires, des traces, des personnes et des séries traitées par l'identité judiciaire. Les données sont issues du JEP. (fiche complète en annexe)
PICAR	Plateforme intercantonale du CICOP (coordination intercantonale opérationnelle et préventive) pour l'analyse et le renseignement des événements de police.
Base BRES	Gestion des personnes, réquisitions et comptabilité de la BRES
SMS0	Application sans interface directe qui permet d'envoyer des SMS ou des messages pager.
Autocad	Logiciel CAD/DAO
Arcgis	Outil de système d'information géographique
Procofiév	Programme comptable et financier de l'Etat de Vaud
Lotus Notes	Outil standard de groupware de l'Etat de Vaud. Offre la gestion de la messagerie, de l'agenda et de bases de données personnalisables.
Gedos'	Gestion documentaire (regroupement des bases LNotes de gestions documentaire).
PowerTedis	Gestion des communications et diffusions établies par le BRP (télax, mail, alarmes). Registre.
PowerRequis	PoweRequis consigne et suit les réquisitions provenant des autorités. L'application permet aussi de consigner une partie des activités de la Gendarmerie. Cette application va être remplacée par SINAP A&R très prochainement, pour répondre à : - l'augmentation des interactions avec les autres acteurs de la chaîne pénale (Ministère public, Tribunal des mesures de contrainte, Service pénitentiaire); - la réduction des délais pour la transmission des rapports à

	la direction de la procédure; - un devoir d'information et de documentation accru entre la Police cantonale et le Ministère public.
--	--

Les applications centrales du système d'information de la Police cantonale sont présentées plus en détails ci-après⁴.

SAE	
Ce système, dans sa version actuelle, est en exploitation au Centre d'engagement et de transmissions (CET) de la Police cantonale depuis septembre 1999. Le SAE doit fournir les informations nécessaires avec une grande simplicité d'action. Ce point est capital car l'opérateur doit garder toutes ses facultés de réflexion à la gestion de l'événement et non sur l'utilisation du programme; celui-ci doit être rapide et surtout logique. Le SAE "police" est installé actuellement dans 2 centrales - CET - Police cantonale - CAE - Police municipale de Lausanne Le SAE bénéficie de plusieurs automatismes comme l'ouverture automatique de la carte d'appel, l'identification de l'appelant, positionnement cartographique de l'événement, géopositionnement des patrouilles, etc. Il comprend également des interfaces avec des logiciels autres que ceux du SAE, tels que le système de gestion des autoroutes (SGE), envoi de message pager, réception des périodes de piquet pour les collaborateurs PCV, enclenchement des feux à éclipses, etc.)	
Diagnostic de l'application	
Le SAE couvre assez bien les besoins métiers cependant pour des raisons d'obsolescence technique cette application devra être remplacée d'ici 2015. Un cahier des charges reprenant l'ensemble des besoins est en cours de rédaction.	
Fonctionnalités	
Cette solution permet notamment aux opérateurs du CET de : - mobiliser les engagements des intervenants internes Police cantonale et externes sur un événement. Cela est réalisable grâce aux cartes d'appel qui sont d'ailleurs accessibles en simultané sur les différents postes des opérateurs. Le partage des cartes d'appel entre plusieurs opérateurs permet le traitement d'événements importants et ainsi d'accélérer les prises de décisions; - offrir un outil informatisé convivial et donnant accès à différents automatismes. Ces automatismes doivent permettre, lors de la prise d'un appel téléphonique, la création d'une carte d'appel d'une manière spontanée par identification de l'appelant et localisation du lieu de l'événement sur la carte géographique. Lorsque l'opérateur a défini la nature de l'événement (vol, accident, incendie, hold-up, etc.), celui-ci doit choisir un code événement par l'intermédiaire d'une liste. Le code saisi, l'opérateur se voit proposer une liste des moyens à disposition pour répondre à ce type d'événement. La carte d'appel reste active jusqu'à la clôture (archivage) de l'événement; - connaître en temps réel, le statut des patrouilles (libre, occupée, engagée, etc.) et leur emplacement géographique, permettant ainsi de rester proactif par rapport à l'intervention; - conduire l'engagement des patrouilles et autres intervenants durant toute la	

⁴ Pour retrouver les caractéristiques techniques détaillées, prière de se référer à l'annexe III.

durée de l'événement;

- renseigner toutes les instances (partenaires, magistrats, officiers, presse, etc.) propres à chaque événement;
- tenir un journal chronologique des mobilisations.

JEP – Journal des Événements de Police

Le journal permet de documenter l'intervention (ou non-intervention) de la Police. Chaque événement ou sollicitation de la police fait l'objet d'un article dans le journal. En fonction de l'importance de l'événement, celui-ci sera complété par un communiqué plus détaillé.

Il s'agit d'un système unique pour toutes les polices (cantonales et municipales). Niveau d'accès configurables, actuellement :

- accès PCV/PML (agent de police judiciaire)
- un accès par Police municipale (Nyon, Morges, Ouest lausannois, Pully, Lutry, Riviera, EPOC, Yverdon)

Points d'entrée :

- CAE et SAE (carte d'appel de la centrale d'engagement (PML + PCV))
- ou peut être nourri en direct par un policier

Modules :

- Module de géolocalisation pour les CIR (centre d'intervention régionaux) : fond cartographique de Google map avec affichage des patrouilles SAE et des événements;
- JEP prévisionnel;
- PowerJep : attaque la BD JEP pour envoyer les événements dans PICAR;
- JEP suivi des personnes appréhendées ou en arrestation provisoire (=suivi CODEX);
- JEP alarme : système qui permet d'être avisé par email quand un nouvel événement JEP entre dans l'une de nos "vues utilisateurs".

La PCV et la PML partagent leurs données, mais les autres PM ne peuvent y accéder. Depuis 2011, la PCV/PML voient certains événements saisis également par les PM.

PowerJEP voit aussi les événements saisis dans le JEP par les autres PM (droits d'accès).

Diagnostic de l'application

Les besoins non couverts sont :

- vue et recherche en fonction des compétences du policier : Dans le cadre de Codex besoin de partager les données Police cantonale et Pol mun. Mais légalement les Pol mun ne peuvent accéder à toutes les données, d'où la nécessité de permettre des accès différents selon les profils;
- JEP statistiques : but faire des statistiques d'activité opérationnelle unifiée ;
- cartographie;
- gestion des inventaires;
- unicité de l'événement JEP : Il arrive que l'événement soit bloqué dans le JEP. Lorsque des éléments nouveaux apparaissent, un doublon de

l'évènement est créé pour rédiger les compléments; - si le lien n'est pas fait entre les deux évènements, des informations peuvent être perdues; - la géolocalisation est redondante avec le SAE mais seul le JEP est déployé dans toutes les polices; - pas d'unicité des identités entre les entrées du JEP et les identités existant dans SINAP.
Fonctionnalités - informer en temps réel des événements de police dans le Canton de Vaud; - centraliser et gérer les données; - permettre des recherches par événements (type, lieu, date), personnes, véhicules, etc.; - remplacer les journaux de poste; - saisir des communiqués; - saisir les informations pour l'établissement de divers rapports; - saisir des événements prévisionnels (principalement les manifestations).

SINAP - Système d'INformation et d'Archivage Police Outil de gestion des dossiers de police judiciaire, de circulation et administratifs. Envoi des données à la confédération (RIPOL, SuissePol-Index, OFS). L'archivage actif et statistique. SINAP permet d'indexer les rapports de police de type : - judiciaire (canton) - circulation (Pol cant) - administratif (Pol cant) - prostitution (canton) Il est construit par module : SINAP – Module Affaire Ce module permet de saisir les infractions commises dans le canton de Vaud ou enregistrées par un des corps de police du canton. Chaque affaire est codifiée (dates, lieu, infractions, modus, ...) selon les directives de la confédération. SINAP - Module Personne Ce module permet de saisir les informations liées aux personnes, quelque soit leur rôle dans une affaire ou un rapport de police. Outre l'identité complète, des informations sur le statut de la personne, son adresse, ses numéros de téléphone sont saisies dans SINAP. Les personnes sont reliées aux affaires (module supra) par des liens définissant le rôle de la personne dans l'affaire. Les SINAP - Modules "Véhicules / Objets / Armes" Ces modules permettent de définir les attributs des véhicules, objets ou armes. Ces entités sont reliées aux affaires ou aux personnes par des liens. SINAP - Module Prostitution Ce module permet de gérer les informations liées à la prostitution. Ces données sont soumises à des règles particulières.
--

SINAP - Interfaces

- *Graphite* (permet de récupérer les rapports imprimés avec l'application Graphite). Les rapports qui sont munis d'un code barre (lors de l'impression) sont en fait stockés sur un serveur intermédiaire (pendant 3 mois), puis récupéré dans SINAP lorsque le code barre est lu. Le rapport peut être lié à une personne ou à une affaire. Cette solution permet également d'assigner les plaintes à saisir dans SINAP d'une manière électronique
- *OFS* (permet l'exportation à l'Office Fédéral de la Statistique, conformément aux critères de cette institution)
- *RIPOL* (permet d'exporter les affaires, véhicules et objets qui doivent figurer dans la base fédérale RIPOL, en particulier les véhicules et objets identifiables qui sont volés).
- *SuissePol-Index* (permet de transmettre les données de SINAP dans l'Index National de Police)
- *ISA* (permet de récupérer les informations des pièces d'identité)
- *MOFIS* (permet de récupérer les informations des véhicules)

Diagnostic de l'application

Forces :

- correspond aux directives de la confédération en matière de statistique;
- outil ergonomique et adapté aux besoins, outil récent;
- tout ce qui a été codifié dans SINAP est vérifié (provient d'un rapport de police ou d'un document officiel). Centralisation de la saisie → unité de doctrine + allègement sur le terrain;
- unicité des personnes (également dans BIJ et PICAR, mais pas dans le JEP);

Besoins non couverts :

- GED : but numériser le rapport signé pour archive électronique. Idéal connexion avec SINAP pour avoir accès au doc pdf, et au doc signé;
- annuaire;
- controlling des données pour limiter les erreurs de saisie;
- reporting;
- gestion des dates d'épuration.

Dysfonctionnements :

- lenteurs de l'application;
- coupures de l'application.

Projets :

- A&R : gestion des activités et réquisitions (prévu pour juin 2011)
 - o remplace PoweRequis;
 - o déployé dans toutes les PM;
 - o redondance avec Gescopp pour la gestion des activités (Police de sûreté);
 - o projet : intégrer toutes les passerelles avec les partenaires ext. (réquisitions).

- annuaire des policiers vaudois (pour la PCV, mise à jour automatique avec Gescopp) et des entités policières (prévu pour juin 2011);
- centralisation de tous les rapports de police VD (y compris PM). Ceci demande une gestion plus précise des droits, car la gestion de l'archivage des rapports PM serait décentralisée aux PM;
- archivage électronique des documents;
- reporting.

Fonctionnalités

SINAP

- stockage, codification, indexation de rapports de police;
- recherche : Possibilité relier les affaires. Permet de constituer des liens. Permet d'avoir l'historique d'une personne.

CIPRO :

- gestion des lieux de prostitution (partage avec la Police cantonale du commerce) + des personnes exerçant la prostitution (accès Police uniquement).

SINAP A&R (projet)

- gestion des activités et des réquisitions;
- annuaire.

4.4. 1^{er} diagnostic

4.4.1. Processus

Les principales faiblesses rencontrées peuvent être résumées comme suit :

Accès à l'information difficile

- information non disponible sur place (p.ex. sur le terrain);
- ergonomie des applications existantes peu conviviale (p.ex. intranet);
- information pas ou peu partagée (p.ex. avec les polices municipales);
- multiplicité des sources à consulter pour obtenir l'information (p.ex. bases de données);
- information transmise et saisie tardivement (p.ex. inventaires suite à cambriolage);
- information non structurée (p.ex. pour les statistiques d'activité);
- information non exploitée de manière optimale (p.ex. détection de tendances);
- information non exploitée car à traiter manuellement (p.ex. bulletins d'hôtels).

Ressaisies multiples

- saisies informatique décalées dans le temps (p.ex. enregistrement des plaintes);
- fonctions non intégrées (p.ex. identités et coordonnées);
- référentiels non exploités (p.ex. les personnes détenues);

- ruptures de médias (p.ex. réquisitions du Service des automobiles et de la navigation (SAN) et du Ministère public (MP));
- saisie manuelle d'activités effectuées (p.ex. pour les statistiques d'activité).

Les conséquences principales des éléments relevés ci-dessus sont :

- des pertes de temps;
- des pertes d'efficacité;
- des risques d'erreur.

4.4.2. Applications

Les applications qui ont le fort potentiel d'amélioration sont les suivantes :

SAE (Système d'aide à l'engagement)

- le logiciel actuel ne sera plus supporté par les nouveaux serveurs à l'horizon 2015;
- évolutions et compatibilité limitées;
- pas de partage de données entre les différentes centrales;
- impossibilité d'assurer la traçabilité de certains appels;
- manque d'information de pilotage;
- pas de géolocalisation de tous les partenaires.

JEP (Journal des événements de police)

- pas de notion de plainte dans le JEP (recherche et statistiques difficiles);
- absence découplage des fonctions "publier" et "clôturer";
- incomplétude des données du JEP :
 - o le JEP ne reprend pas les informations des rapports Graphite;
 - o le JEP ne reprend pas l'intégralité des informations du SAE;
- difficulté à suivre le reste à faire de l'enquête;
- impossible d'importer les données du JEP vers Trackcell.

Gescopp (Gestion et coordination opérationnelle du personnel de la Police cantonale)

- utilisation d'outils « palliatifs », acceptation faible;
- utilisation complexe et chronophage pour la saisie des activités;
- analyse des besoins partiellement manuelle;
- pas de module de gestion de la formation;
- planification des disponibilités insuffisantes;
- informations de pilotage incomplètes.

5. Cible fonctionnelle

5.1. Axes stratégiques et objectifs

En parallèle de la démarche du schéma directeur du système d'information, une réflexion sur la stratégie de la Police cantonale est en cours au sein de l'État-major. Elle a abouti à la création d'une carte stratégique, inspirée des travaux de D. Norton et R. Kaplan⁵ et adaptée à une administration publique telle que la police.

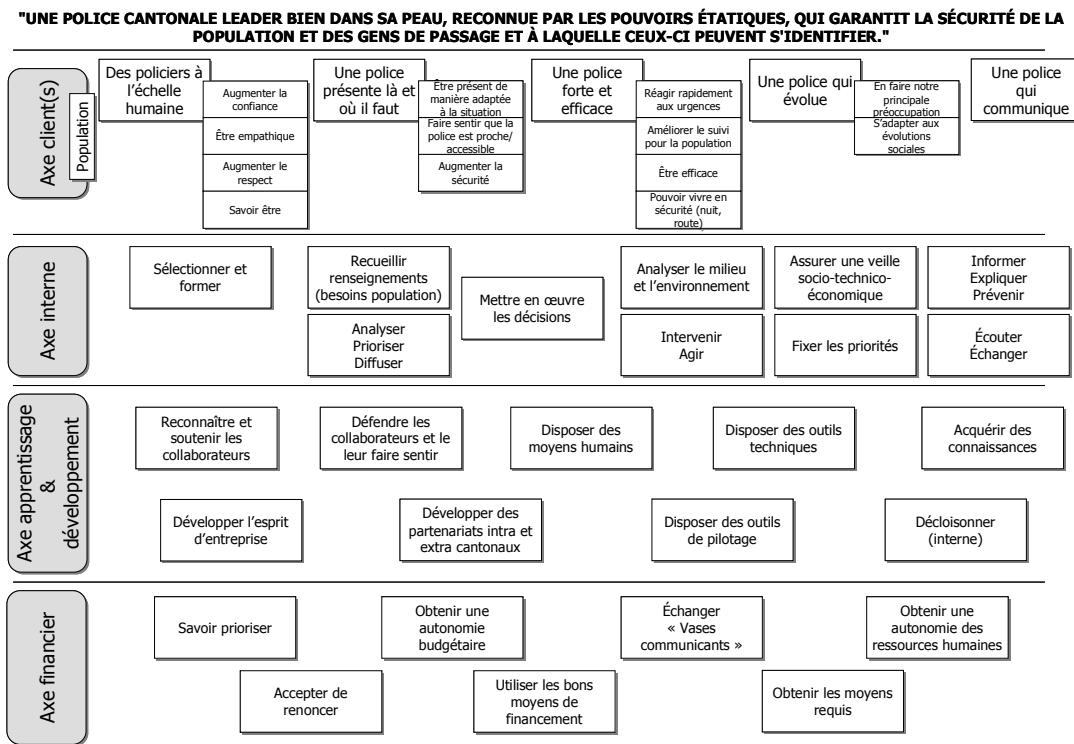


Figure 24 - Carte stratégique Police cantonale

Pour compléter cette démarche, des entretiens stratégiques ont été menés avec le commandant de la police cantonale et les chefs de corps pour identifier leurs préoccupations majeures quant à l'avenir. Les cinq thèmes retenus serviront à construire la cible fonctionnelle du SI Police et à évaluer les propositions de projets.

⁵ "Comment utiliser le tableau de bord prospectif", R.S. Kaplan et D. Norton, Éditions d'Organisation, 2001

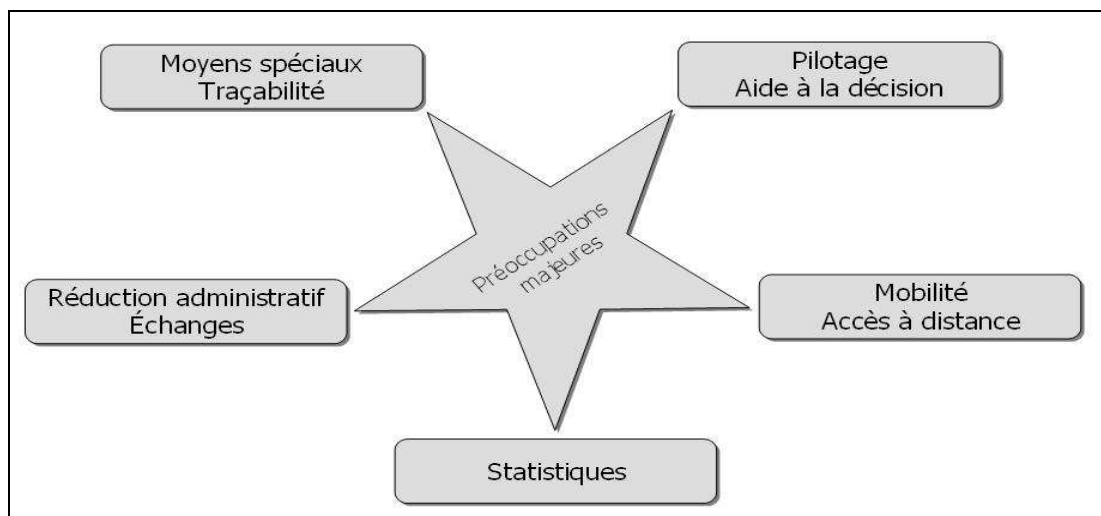


Figure 25 - Orientations stratégiques

Ces préoccupations peuvent être explicitées de la manière suivante :

Tableau 3 - Description des préoccupations majeures

Préoccupation stratégique	Signification
Pilotage Aide à la décision	- Être capable de prendre les bonnes décisions de pilotage sur la base d'informations disponibles et non pas devant être recherchées ad hoc et avec délai; - nécessité de développer de capacités d'analyse dans des domaines autres que les cambriolages; - besoin de pouvoir visualiser et évaluer toute la délinquance dans le canton.
Mobilité Accès à distance	- Le policier, plus particulièrement le gendarme, doit être le plus souvent possible sur le terrain et passer le moins de temps possible dans les bureaux; - l'accès aux sources d'informations policières depuis le terrain est un facteur de succès; - la rapidité de la transmission de l'information en provenance ou à destination du terrain est primordiale pour qu'elle puisse être partagée.
Moyens spéciaux Traçabilité	- accroissement de l'utilisation des moyens spéciaux et de l'implication de la police scientifique; - appui à l'enquête et à l'analyse en nette augmentation; - besoin de traçabilité des moyens de preuve pour assurer leur valeur juridique.
Réduction du travail administratif Échanges	- Les effectifs de policiers ne sont pas adaptés aux évolutions démographiques. Des solutions, même partielles, doivent être trouvées pour décharger les policiers et permettre de libérer des forces pour les interventions; - il y a encore beaucoup d'informations qui arrivent des partenaires sous forme papier et qui sont ressaisies dans les outils informatiques de la Police cantonale; - les sources d'informations policières doivent pouvoir être

	consultées de manière simple.
Statistiques (information aux partenaires)	- Constatation d'une augmentation du besoin en information des partenaires politiques, dans le respect des contraintes légales.

5.2. Processus cibles

Sur la base des résultats de l'analyse de l'existant, il a été estimé qu'une modification en profondeur des processus actuels n'était pas nécessaire.

Par contre il est prévu de revoir au besoin les processus métier lors des différents projets qui seront déclenchés sur la base du schéma directeur.

5.3. Plan d'occupation des sols fonctionnel (POS)

Le plan d'occupation des sols présente les fonctionnalités liées aux applications de la Police cantonale. Ces fonctionnalités sont regroupées en quartiers.

La carte de POS fonctionnel représente en une page l'ensemble des fonctions à remplir par le système d'information, sans présager de la nécessité que ces fonctions soient outillées par des applications. Ce type de schéma fait le lien entre la vision processus des métiers et la vision applicative. Il permet de partager entre acteurs métier et acteurs informatiques une même vision d'ensemble du système d'information.

La zone « Echanges » indique les services avec lesquels les applications de la Police cantonale échangeront de l'information.

La zone « Référentiels » précise les référentiels existants à l'ACV qui seront utilisés ou mis en œuvre par les applications de la Police cantonale.

La zone « Pilotage » indique les fonctionnalités de pilotage et de statistiques liées aux applications de la Police cantonale.

La zone « Opérationnel » précise les fonctionnalités principales des applications de la Police cantonale.

La zone « Soutien » précise les fonctionnalités complémentaires utilisées par les applications de la Police cantonale.

Le schéma ci-dessous présente les différentes fonctionnalités regroupées par zone⁶.

⁶ Se référer à l'Annexe IV pour une meilleure lecture du POS

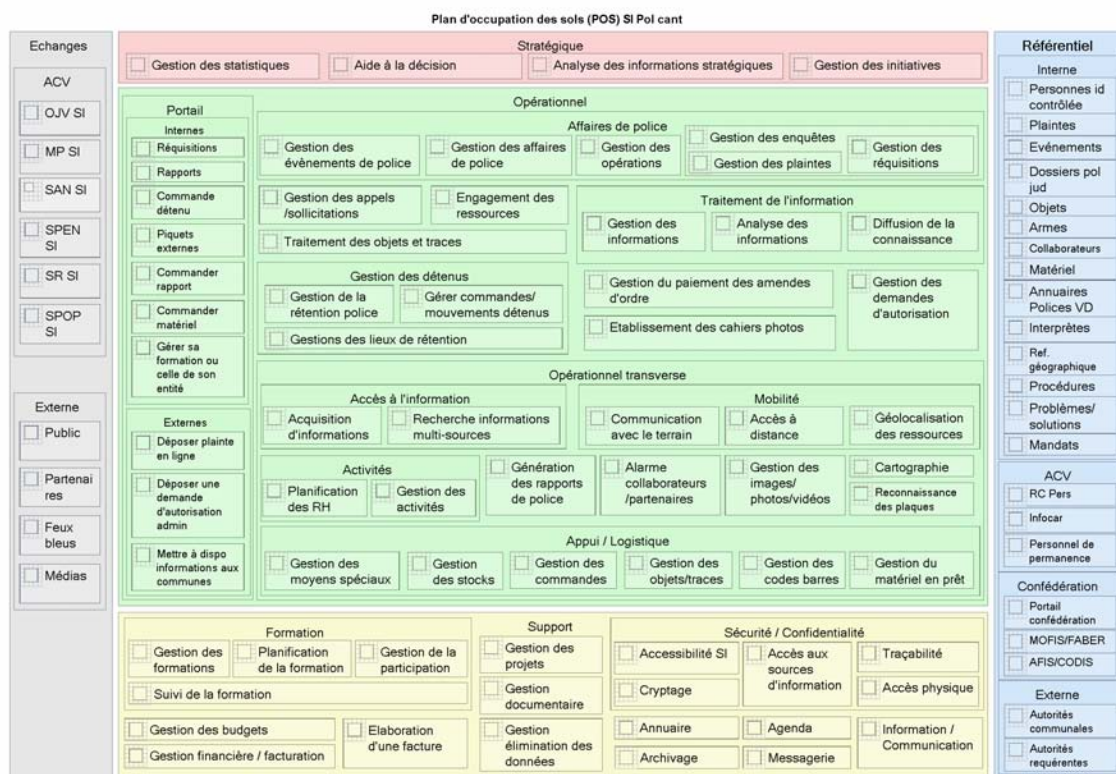


Figure 26 - Plan d'occupation des sols (POS)

Le tableau ci-dessous présente le détail des fonctionnalités du POS de la Police cantonale.

Tableau 4 - Détails des fonctionnalités du POS

Zone Echanges	
Echanges ACV	
MP SI	Echanges entre : Police cantonale et MP Sont transmis des éléments : - Réquisitions - Rapports - etc. Volume 30'000 réquisitions en 2010
OJV SI	Echanges entre : Police cantonale et OJV Sont transmis des éléments : - Réquisitions - Rapports - etc. Volume 4'000 réquisitions en 2010
SAN SI	Echanges entre : Police cantonale et SAN Sont transmis des éléments : - Réquisitions

	- Rapports - etc. Volume ~10'000 réquisitions en 2010
SPEN SI	Echanges entre : Police cantonale et SPEN Sont transmis des éléments : - Demandes de transferts - etc. Volume ~16'000 transferts en 2010
SPOP SI	Echanges entre : Police cantonale et SPOP Sont transmis des éléments : - Réquisitions - Rapports - etc. Volume 1'300 réquisitions en 2010
SR SI	Echanges entre : Police cantonale et SR Sont transmis des éléments : - Informations liées aux routes, signalisation - etc.
Echanges Externe	
Feux bleus	Echanges entre : Police cantonale et Feux bleus Sont transmis des éléments : - Informations/renseignements - Rapports - etc.
Médias	Echanges entre : Police cantonale et Médias Sont transmis des éléments : - Informations/renseignements - Communiqués de presse - Flyers, brochures - etc.
Partenaires	Echanges entre : Police cantonale et Partenaires (y.c. polices municipales) Sont transmis des éléments : - Informations/renseignements - Rapports - etc.
Public	Echanges entre : Police cantonale et Public Sont transmis des éléments : - Informations/renseignements

	- Communiqués de presse - Flyers, brochures - Cours, conférences, etc.
Zone Opérationnel	
Accès à l'information	
Acquisition d'informations	La fonction permet de : - Reprendre des informations d'une source informatique (y.c. web) - Adapter la structure à la cible Processus : - Rechercher et analyser l'information - Prioriser et décider des actions
Recherche informations multi-sources	La fonction permet de : - Rechercher des personnes - Rechercher des événements - Rechercher des véhicules - Rechercher des plaques - Rechercher des objets - Rechercher des plaintes - Rechercher des traces ou indices Processus : - Traiter un appel d'urgence - Intervenir sur le terrain - Enregistrer la plainte - Exploiter et gérer les traces et indices - Dénoncer un contrevenant - Traiter une demande d'autorisation de police administrative - Informer
Activités	
Gestion des activités	La fonction permet de : - Enregistrer des activités (opération, réquisitions, enquêtes...) - Gérer les durées des activités - Attribuer à des ressources - Gérer le statut (smartphone) - Enregistrer et suivre l'avancement de l'activité - Partager en interne/externe - Fournir de l'information pour les statistiques Processus : - Traiter un appel d'urgence - Formation de base et continue - Intervenir - Traiter une demande d'autorisation de police administrative - Planifier et suivre l'activité du personnel
Planification des RH	La fonction permet de : - Affecter une ressource à un projet (lier à une personne à un projet) - Affecter une ressource à une structure/entité - Affecter une ressource à une activité/service - Gérer les piquets - Lier la ressource avec le référentiel Collaborateurs - Lier la ressource avec la fonction gestion des activités Processus : - Traiter une demande d'autorisation de police administrative - Planifier et suivre l'activité du personnel
Affaires de police	

Affaires de police	La fonction permet de : - Créer une affaire - Lier des réquisitions - Lier des événements de police - Lier des plaintes - Lier des opérations - Consulter une affaire
Gestion des affaires de police	La fonction permet de : - Créer une affaire - Lier des réquisitions - Lier des événements de police - Lier des plaintes - Lier des opérations - Consulter une affaire Processus : - Intervenir sur le terrain
Gestion des enquêtes	La fonction permet de : - Enregistrer les informations liées à l'enquête (y.c. décisions) - Planifier des tâches - Suivre le résultat des mesures prises, avec ou sans intervention de multiples intervenants, en faisant les liens entre eux - Partager les informations avec les partenaires - Gérer le degré d'accès avec le MP - Produire des points de situation - Lier à la fonction gestion des plaintes - Lier à la fonction gestion des réquisitions Processus : - Intervenir sur le terrain
Gestion des événements de police	La fonction permet de : - Créer un événement ou reprendre une carte d'appel ouverte par le CET - Compléter l'événement pendant et après sa clôture (par ex. inventaire de biens volés) - Lier les événements entre eux - Rattacher le rapport électronique sans valeur juridique - Rattacher la ou les plaintes à l'événement Processus : - Traiter un appel d'urgence - Intervenir sur le terrain Dimensionnement : - Plus de 195'000 entrées dans le JEP en 2010
Gestion des opérations	La fonction permet de : - Enregistrer les informations liées à l'opération (y.c. décisions) - Planifier des tâches - Suivre le résultat des mesures prises, avec ou sans intervention de multiples intervenants, en faisant les liens entre eux - Partager les informations avec les partenaires - Gérer le degré d'accès par les partenaires - Produire des points de situation - Gérer de la communication instantanée entre PCE/PCO Processus : - Intervenir sur le terrain
Gestion des	La fonction permet de :

plaintes	- Créer la plainte à partir de l'événement de police - Rattacher le ou les rapports - Rattacher les objets - Workflow de transmission, validation/décision des plaintes: - Mettre à jour le statut de la plainte - Attribuer à un collaborateur la plainte - Transmettre au MP la plainte - Rattacher les traces à la plainte - Rattacher à l'événement à la plainte Processus : - Enregistrer la plainte
Gestion des réquisitions	La fonction permet de : - Saisir et compléter la réquisition acquise via le portail - Codifier la réquisition - Affecter / attribuer la réquisition - Editer la convocation ou le mandat de comparution - Lier la réquisition à une plainte, récupération de son attribution et des informations liées - Lier la réquisition à un événement - Lier la réquisition à une personne - Lier la réquisition à un objet - Enregistrer les activités de police (exécutée ou reste à faire) en utilisant la planification des tâches - Relier à des rapports - Transmettre des rapports - Informer (en ligne) le demandeur - Rapporter (reporting) sur l'état d'avancement et le nombre Processus : - Exécuter une réquisition
Alarme collaborateurs / partenaires	
Alarme collaborateurs /partenaires	La fonction permet de : - Envoyer un message d'alarme à une personne ou un groupe de personnes - Envoyer un message pager (message très court demandant à la personne de rappeler le CET) - Envoyer un message sur smartphone (message non-limité, contenant des informations du JEP et permet à la personne d'intervenir directement) - Générer une quittance - Suivre l'alarme - Consulter historique des alarmes - Lier l'alarme à un événement police Processus : - Traiter un appel d'urgence - Intervenir sur le terrain
Appui / Logistique	
Gestion des codes barres	La fonction permet de : - Lier un objet/type d'objet à un identifiant unique - Lire un identifiant et le comprendre - Lier au référentiel « objets » - Imprimer un code barre Processus : - Équiper et maintenir équipement - Exploiter et gérer les traces et indices

	- Traiter une demande d'autorisation de police administrative
Gestion des commandes	La fonction permet de : - Utiliser la fonction budgétaire pour déterminer le solde du compte - Enregistrer la commande - Traiter les propositions de commande de la gestion de stock - Enregistrer et suivre les délais - Créer un objet si inexistant - Enregistrer la réception de la livraison partielle ou complète - Générer un document pour autoriser le paiement Processus : - Equiper et maintenir équipement
Gestion des moyens spéciaux	La fonction permet de : - Piloter le cycle de vie des moyens spéciaux - Connaître les personnes formées / responsables des moyens spéciaux
Gestion des objets/traces	La fonction permet de : - Gérer des objets - Créer des objets en recherchant s'il n'existe pas déjà ou inventorié dans une affaire - Modifier l'enregistrement de l'objet - Consulter les événements de police qui y sont liés - Suivre l'objet lors de son traitement et déplacement (identité de la personne qui détient l'objet, le motif de la détention) - Utiliser la fonction code barre - Lier un objet à une personne - Saisir les caractéristiques de l'objet - Lier les objets entre eux Processus : - Garder et acheminer les personnes détenues - Exploiter et gérer les traces et indices
Gestion des stocks	La fonction permet de : - Connaître les quantités du stock - Alerter le gestionnaire du stock lors de l'atteinte des seuils minimaux - Envoyer la proposition de commande - Connaître l'emplacement du matériel - Connaître les besoins futurs - Enregistrer les références (produit/quantité), fournisseurs, prix, etc. - Enregistrer le lieu de stockage - Enregistrer la durée de vie, de péremption, d'échéance d'entretien du stock - Enregistrer la sortie du stock - Enregistrer le retour au stock (munitions non-utilisées, etc.) - Annoncer que l'article est prêt à l'enlèvement Processus : - Equiper et maintenir équipement - Traiter une demande d'autorisation de police administrative
Cartographie	
Cartographie	La fonction permet de : - Extraire des plans - Dessiner sur les cartes - Partager les informations en temps réel Processus : - Rechercher et analyser l'information

	- Traiter un appel d'urgence - Intervenir sur le terrain - Traiter une demande d'autorisation de police administrative
Engagement des ressources	
Engagement des ressources	La fonction permet de : - Choisir la ressource adaptée - Enregistrer son engagement - Enregistrer la démobilisation - Visualiser les ressources disponibles - Lier avec la fonction planification des RH - Lier avec la fonction gestion des activités - Visualiser les ressources disponibles Processus : - Exécuter une réquisition - Traiter un appel d'urgence - Intervenir sur le terrain
Établissement des cahiers photos	
Établissement des cahiers photos	La fonction permet de : - Dessiner un plan au moyen des données relevées sur le terrain - Produire un cahier photo Processus : - Exploiter et gérer les traces et indices
Génération rapports de police	
Génération des rapports de police	La fonction permet de : - Récupérer des données (données de personnes, informations provenant de réquisitions...) - Gérer des modèles de rapports - Rédiger/modifier des rapports - Saisir des rapports sur le terrain - Numériser et acquérir les données saisies sur le terrain (OCR) - Imprimer des rapports - Enregistrer des rapports - Stocker des rapports - Authentifier le document et le signataire - Transmettre les rapports en interne - Supprimer des rapports Processus : - Exécuter une réquisition - Enregistrer la plainte - Exploiter et gérer les traces et indices - Dénoncer un contrevenant - Traiter une demande d'autorisation de police administrative
Gestion des appels et des sollicitations	
Gestion des appels / sollicitations	La fonction permet de : - Suivre les appels en attente et perdus - Ouvrir les cartes d'appel - Importer les données de l'appelant (numéro de téléphone, adresse de l'appelant, identité) - Localiser l'appelant - Compléter la carte d'appel (codifier, etc.) - Transmettre les informations à la gestion des événements police - Consulter les événements liés - Transmettre la carte d'appel aux autres centrales Processus :

	- Traiter un appel d'urgence - Intervenir sur le terrain
Gestion des demandes d'autorisation	
Gestion des demandes d'autorisation	La fonction permet de : - Saisir et compléter/modifier une demande - Envoyer un accusé de réception - Saisir des délais - Affecter le dossier à un collaborateur/entité - Lier une demande à une personne - Suivre les échéances - Rédiger une décision/synthèse - Imprimer l'autorisation - Mettre à jour le référentiel lié au type d'autorisation - Préparer les informations pour la facturation Processus : - Traiter une demande d'autorisation de police administrative
Gestion des détenus	
Gérer commandes/mouvements détenus	La fonction permet de : - Gérer les commandes de détenus Processus: - Garder et acheminer les personnes détenues
Gestion de la rétention police	La fonction permet de : - Créer une rétention: - créer ou lier une personne si déjà connu - lier à un lieu de rétention - lier à des objets - lier à un événement de police - définir les responsable de la rétention (intervenant, enquêteur, procureur, etc.) - Gérer les délais et la traçabilité des prestations (douche, visites, promenades, soins, etc.) - Gérer les événements (blessure, agressions, etc.) - Gérer les transferts : - Réceptionner les commandes de transfert et des éventuelles mises à jour (pour qui, qui, quand, où) - Enregistrer les transferts à exécuter, effectifs, sortants et entrants - Gérer les collusions (lister les personnes devant éviter les collusions) - Planifier les transferts - Gérer le personnel pour les engagements (par qui, effectif, véhicules et boxes) - Consulter les places disponibles dans les différents lieux de détention - Consulter les transferts planifiés - Gérer les sorties (ordonné par qui, heure, dépôt, etc.) Processus: - Garder et acheminer les personnes détenues
Gestions des lieux de rétention	La fonction permet de : - Gérer les lieux de rétention Processus: - Garder et acheminer les personnes détenues
Gestion des images / photos / vidéos	
Gestion des images/	La fonction permet de : - Capturer une image et/ou vidéo

photos/vidéos	- Stocker les données - Effacer les données conformément à la législation - Coder les données pour permettre de faire des liens entre les personnes et les affaires - Rechercher dans les données Processus : - Exécuter une réquisition - Intervenir sur le terrain - Exploiter et gérer les traces et indices - Dénoncer un contrevenant - Archiver
Gestion du paiement des amendes d'ordre	
Gestion du paiement des amendes d'ordre	La fonction permet de : - Encaisser l'amende d'ordre (cash, carte...) - Réconcilier les paiements des amendes d'ordre - Réceptionner la liste des paiements - Envoyer rappel Processus : - Dénoncer un contrevenant
Mobilité	
Accès à distance	La fonction permet de : - Accéder aux informations liées aux procédures sur le terrain pour permettre la prise de décision - Accéder aux informations de contrôle dans les bases polices (identité de la personne contrôlée, recherchée ou non, connue ou non), registre des plaques volées, des permis, etc. - Permettre les vidéoconférences entre le PCE et le PCO - Permettre les conférences téléphoniques - Tracer les consultations aux bases de données Processus : - Intervenir sur le terrain - Enregistrer une plainte - Exploiter et gérer les traces et indices - Informer
Communication avec le terrain	La fonction permet de : - Envoyer les informations liées à l'engagement - Enregistrer les mesures et les besoins - Répondre aux mesures et besoins - Transmettre vidéo et/ou photos au terrain - Envoyer une vidéo et/ou photo pour informer le deuxième intervenant (transmission instantanée) - Communiquer avec un téléphone, natel ou par radio Processus : - Traiter un appel d'urgence - Intervenir sur le terrain - Exploiter et gérer les traces et indices
Géolocalisation des ressources	La fonction permet de : - Localiser les ressources de la police Processus : - Intervenir sur le terrain - Exploiter et gérer les traces et indices
Portails externes	
Déposer plainte en	La fonction permet de :

ligne	- Enregistrer un dépôt de plainte en ligne Processus : - Intervenir
Déposer une demande d'autorisation administrative	La fonction permet de : - Suivre le traitement de la demande - Compléter la demande - Voir les autorisations en cours Processus : - Traiter une demande d'autorisation de police administrative
Commander rapport	La fonction permet de : - Commander un rapport d'accident, etc. Processus : - Traiter les appels d'urgence et sollicitations
Mettre à dispo informations aux communes	La fonction permet de : - Mettre à disposition des informations police liées aux communes et sélectionnées pour en extraire les données judiciaires Processus : - Traiter les appels d'urgence et sollicitations
Portails internes	
Commande de détenus	La fonction permet de : - Passer commande pour un déplacement de détenu Processus : - Garder et acheminer les personnes détenues
Commander matériel	La fonction permet de : - Consulter le matériel commandable - Commander le matériel - Suivre les commandes (statuts) - Alerter que l'enlèvement de la marchandise est possible - Réserver le matériel de prêt - Renseigner sur la disposition du matériel (prêt ou non) - Renseigner les collaborateurs sur leurs droits de commande - Alerter par avance de la date de restitution du matériel - Suivre le prêt - Envoyer des alertes ou des rappels - Utiliser la taille des collaborateurs pour les commandes de matériel Processus : - Equiper et maintenir équipement
Gérer sa formation ou celle de son entité	La fonction permet de : - Consulter le catalogue des formations - S'inscrire ou inscrire une personne à une formation - Consulter les échéances d'une formation/certification - Evaluer la formation suivie - Demander le déplacement de date d'une inscription - Faire une demande pour une formation non encore planifiée du catalogue Processus : - Planifier et suivre la formation de base et continue
Piquets externes	La fonction permet de : - Gérer les piquets des procureurs - Gérer les piquets du service des routes - Gérer les piquets des prestataires de services

	- Gérer et établir le planning du personnel externe de piquet Processus : - Exécuter une réquisition - Intervenir - Traiter les appels d'urgence et sollicitations
Rapports	La fonction permet de : - Mettre à disposition des fichiers électroniques Processus : - Intervenir - Rechercher et analyser des informations - Définir des variantes d'actions, prioriser et décider des actions - Réaliser des actions proactives - Exécuter une réquisition - Gérer l'événement de crise
Réquisitions	La fonction permet de : - Mettre à disposition des réquisitions électroniques Processus : - Exécuter une réquisition - Intervenir
Reconnaissance des plaques	
Reconnaissance des plaques	La fonction permet de : - Lire informatiquement la plaque - Comparer le numéro de plaque aux bases de données Processus : - Intervenir sur le terrain - Dénoncer un contrevenant
Traitement de l'information	
Analyse des informations	La fonction permet de : - Sélectionner des informations (filtrer, trier, regrouper) - Consulter les informations - Représenter graphiquement (histogramme, schéma, cartes, etc.) - Détecter des tendances et/ou anomalies par corrélations Processus : - Rechercher et analyser l'information
Diffusion de la connaissance	La fonction permet de : - Générer des documents (y.c. listes, cartes, tableaux synoptiques, Excel, Word, XML, etc.) - Transmettre les documents - Gérer les listes de diffusion (adresse, format, media) - Générer l'alerte (alarme) selon les anomalies détectées Processus : - Rechercher et analyser l'information
Gestion des informations	La fonction permet de : - Saisir les informations textuelles et structurales - Récupérer les informations de différentes sources (cf. acquisition des informations fonction transverse) - Rattacher un document - Géolocaliser les informations - Modifier les informations - Supprimer les informations

	- Lier les informations entre elles Processus : - Rechercher et analyser l'information
Traitement des objets et traces	
Traitement des objets et traces	La fonction permet d' : - Acquérir les objets - Analyser les objets Processus : - Exploiter et gérer les traces et indices
Zone Référentiel	
Référentiels ACV	
Infocar	La fonction permet de : - Répertorier les données des détenteurs de véhicules
Personnel de permanence	La fonction permet de : - Répertorier le personnel de garde
RC Pers	La fonction permet de : - Répertorier l'identité, l'état civil et l'adresse des personnes du canton ou en contact avec l'ACV
Référentiels Confédération	
AFIS/CODIS	La fonction permet de : - Accéder aux bases de données fédérales des empreintes digitales et ADN
MOFIS/FABER	La fonction permet de : - Accéder aux bases de données fédérales des immatriculations de véhicules, détenteur, plaques et des permis de conduire
Portail confédération	La fonction permet de : - Accéder aux bases de données de la Confédération
Référentiels externes	
Autorités communales	La fonction permet de : - Répertorier les données des autorités communales
Autorités requérantes	La fonction permet de : - Répertorier les données des autorités requérantes
Référentiels internes	
Annuaire Polices VD	La fonction permet de : - Lister la structure des polices vaudoises - Avoir à disposition l'annuaire des polices vaudoises
Armes	La fonction permet de : - Répertorier les armes Processus : - Traiter une demande d'autorisation de police administrative
Collaborateurs	La fonction permet de : - Répertorier les piquets - Répertorier les formations suivies - Répertorier les échéances certifications, etc. - Répertorier les formateurs - Répertorier les fonctions - Répertorier les compétences - Répertorier les permanences, etc.
Dossiers police judiciaire	La fonction permet de : - Répertorier les dossiers de police judiciaire
Événements	La fonction permet de : - Répertorier les événements de police
Interprètes	La fonction permet de : - Répertorier les interprètes

Mandats	La fonction permet de : - Répertorier les objectifs - Répertorier les contenus - Répertorier les financements - Répertorier les réponses
Matériel	La fonction permet de : - Mettre à disposition le catalogue de matériel - Répertorier les lieux de stockage, etc.
Objets	La fonction permet de : - Répertorier les véhicules - Répertorier les portables - Répertorier les traces - Répertorier les objets, autres
Personnes id contrôlée	La fonction permet de : - Répertorier les prévenus - Répertorier les PADR - Répertorier les témoins - Répertorier les plaignants Processus : - Archiver
Plaintes	La fonction permet de : - Répertorier les plaintes
Problèmes/solutions	La fonction permet de : - Partager les connaissances internes et externes - Capitaliser l'expérience (par ex. jurisprudence)
Procédures	La fonction permet de : - Répertorier les DPJ (directives de police judiciaire) - Répertorier les procédures - Répertorier les ordres de service - Répertorier les Vade-mecum - Répertorier les guides de l'Institut Suisse de Police - Répertorier les textes de lois
Ref. géographique	La fonction permet de : - Répertorier les lieux du territoire cantonal
Zone Stratégique	
Aide à la décision	
Aide à la décision	La fonction permet de : - Lier les informations avec la fonction gérer les statistiques - Lier les informations avec la fonction analyser informations stratégiques - Lier les informations avec le référentiel "mandats" Processus : - Rechercher et analyser les informations stratégiques - Prioriser et décider des mesures stratégiques - Planifier et suivre l'activité du personnel
Analyse des informations stratégiques	
Analyse des informations stratégiques	La fonction permet de : - Lier les informations avec la fonction gestion de projets - Lier les informations avec la fonction aide à la décision Processus : - Rechercher et analyser les informations stratégiques - Prioriser et décider des mesures stratégiques - Planifier et suivre l'activité du personnel
Gestion des initiatives	

Gestion des initiatives	La fonction permet d' : Enregistrer les demandes d'évolution
Gestion des statistiques	
Gestion des statistiques	La fonction permet de : - Enregistrer les données - Récupérer les données - Exploiter les données sous forme cartographique, de tableaux, etc. Processus : - Rechercher et analyser les informations stratégiques - Prioriser et décider des mesures stratégiques - Planifier et suivre l'activité du personne
Zone Support	
Accès aux sources d'information	
Accès aux sources d'information	La fonction permet de : - Gérer les listes des sources - Gérer les droits d'accès - Ouvrir les sources d'information Processus : - Rechercher et analyser l'information - Intervenir sur le terrain
Documents	
Archivage	La fonction permet de : - Numériser les documents - Reconnaître les caractères (OCR) - Utiliser la fonction code barre - Mettre à disposition le document pour archivage - Indexer (référencer) - Codifier - Enregistrer le mode de conservation - Enregistrer l'emplacement de l'archivage - Créer un dossier personnel - Rattacher à un dossier personnel - Rechercher des documents - Visualiser en fonction des droits - Connaître l'emplacement du document - Enregistrer les prêts et les délais de retour Processus : - Traiter une demande d'autorisation de police administrative - Archiver
Gestion documentaire	La fonction permet de : - Gérer de manière collaborative les documents produits et reçu par la Police cantonale - Diffuser les documents de manière contrôlée, notifiée, quittancée Processus : - Intervenir - Traiter une demande d'autorisation de police administrative
Gestion élimination des données	La fonction permet de : - Alarmer le responsable lors des échéances de conservation des données - Savoir quand un document doit changer de mode de conservation - Savoir quels sont les documents à détruire - Savoir quels sont les documents à transférer aux Archives cantonales

	Processus : - Rechercher et analyser l'information - Archiver
Échanges internes	
Agenda	La fonction permet de : - Planifier les rendez-vous des collaborateurs
Annuaire	La fonction permet de : - Gérer l'identité, l'identifiant, le téléphone, ... des collaborateurs
Messagerie	La fonction permet de : - Echanger des courriers électroniques
Finances	
Gestion des budgets	La fonction permet de : - Connaître les montants disponibles dans les budgets du service Processus : - Équiper et maintenir équipement
Gestion financière / facturation	La fonction permet de : - Gérer les contraintes financières du service - Élaborer une facture Processus : - Traiter une demande d'autorisation de police administrative - Exploiter et gérer les traces et indices - Intervenir
Formation	
Gestion de la participation	La fonction permet de : - Lister les collaborateurs qui doivent suivre le cours - Envoyer les convocations ou liste des personnes à convoquer (pour les cours obligatoires) - Enregistrer l'inscription / la modifier - Générer la liste des participants - Confirmer l'inscription - Émettre un certificat de participation, de réussite ou d'échec - Récolte des évaluations des participants - Reconvoquer les participants qui ont échoués Processus : - Planifier et suivre la formation de base et continue
Gestion des formations	La fonction permet de : - Créer une formation - Enregistrer les pré-requis et le public-cible - Enregistrer les attributs du cours (durée, etc.) et la durée de la certification - Voir les formations disponibles Processus : - Planifier et suivre la formation de base et continue
Planification de la formation	La fonction permet de : - Proposer des formations selon les échéances - Planifier les cours et sessions - Enregistrer les formateurs - Spécifier le nombre de personne et le lieu - Voir les demandes de formation non encore planifiée Processus : - Planifier et suivre la formation de base et continue
Suivi de la	La fonction permet de :

formation	- Suivre les échéances - Enregistrer la participation à un cours (dans le catalogue ou non) - Enregistrer le résultat de la formation (rapport d'évaluation, etc.) Processus : - Planifier et suivre la formation de base et continue
Gestion de projets	
Gestion des projets	La fonction permet de : - Gérer le cycle de vie des projets
Information / Communication	
Information / Communication	La fonction permet de : - Lier la sollicitation avec le produit - Créer et gérer le produit - Workflow de validation du produit - Diffuser le produit - Lier avec la fonction gestion des statistiques (mesure du résultat) - Lier avec la fonction gestion documentaire - Lier avec la fonction gestion des appels et des sollicitations - Lier avec la fonction gestion des budgets Processus : - Traiter une demande d'autorisation de police administrative - Informer
Sécurité / Confidentialité	
Traçabilité	La fonction permet de : - Savoir quel utilisateur a effectué quelle requête et sur quelle donnée; - Suivre l'information tout au long de son processus de traitement.

6. Diagnostic

6.1. Couverture fonctionnelle des applications

La couverture fonctionnelle des applications présentée ici repose sur une évaluation quantitative et qualitative des membres de l'équipe de projet. Une faible couverture applicative n'implique pas forcément la nécessité d'engager un projet informatique pour la combler. En effet, une fonction peut ne pas être couverte mais toutefois convenir aux collaborateurs grâce à des outils communs tels qu'Excel ou Word. En effet, ces outils sont connus, accessibles autant en termes de formation que de coûts et possèdent de larges possibilités. De ce fait, les outils Ms Office ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la couverture fonctionnelle.

D'autre part le taux de couverture a été estimé par rapport à des fonctionnalités idéales. La réponse n'existe pas toujours ou ne dépend pas forcément de l'informatique. Ceci peut par exemple concerner un domaine télécom (cas de certaines fonctionnalités de la gestion des appels) ou technique.

Le résultat chiffré de l'évaluation de la couverture fonctionnelle des applications existantes à la Police cantonale est une moyenne. En effet, pour une fonction, il peut exister plusieurs applications qui peuvent, plus ou moins bien, couvrir la fonction. Ces applications n'étant pas utilisées uniformément dans le service et ne couvrant pas uniformément la fonction, une moyenne est effectuée entre ces différentes applications.

6.1.1. Représentation de la couverture fonctionnelle des applications

La couverture applicative des fonctions de la cible fonctionnelle est présentée dans le tableau ci-dessous⁷ :

⁷ Se référer à l'Annexe IV pour une meilleure lecture du POS avec la couverture fonctionnelle.

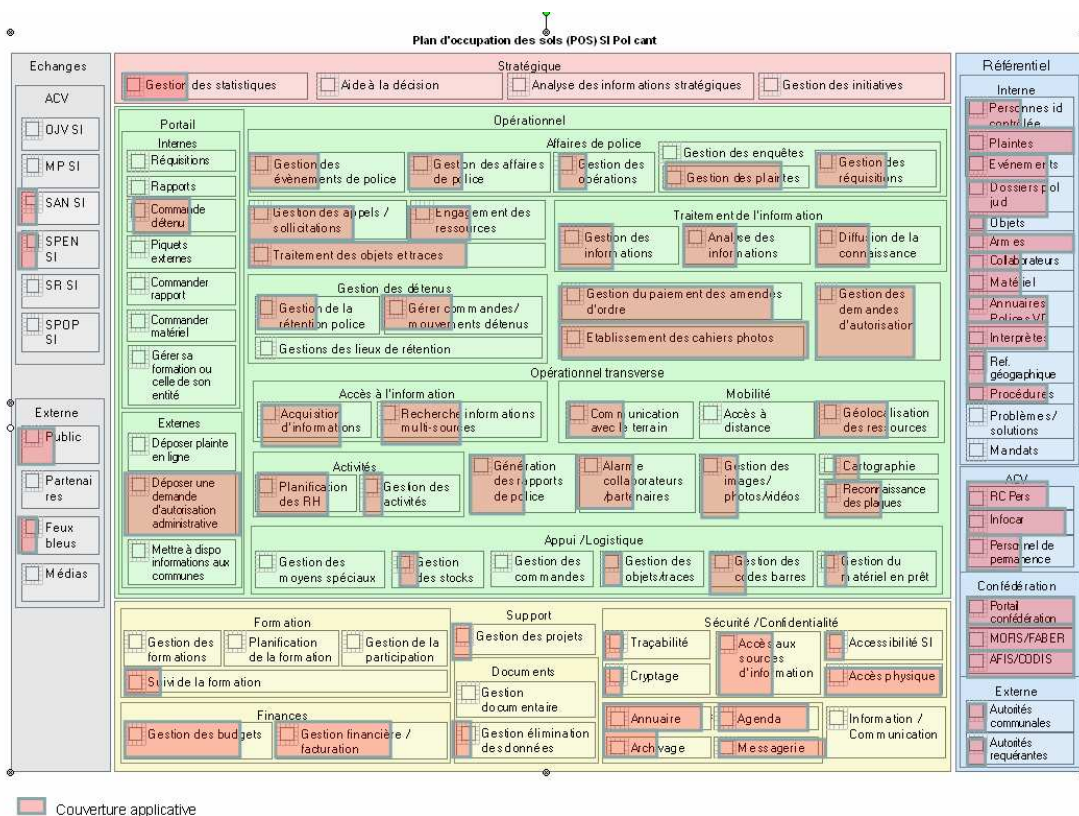


Figure 27 - Couverture fonctionnelle des applications

6.1.2. Diagnostic de la couverture fonctionnelle des applications

Les grandes fonctionnalités opérationnelles sont assez bien outillées de manière générale mais peu d'interfaces informatiques existent entre les applications. Les échanges s'effectuent aujourd'hui le plus souvent par consultation de l'application tierce ou d'un rapport papier et par report manuel de l'information dans l'application métier. De plus, certains liens entre les applications sont inexistantes. Or, pour le métier de police, ils sont indispensables pour la résolution efficace des affaires. De plus, une faiblesse de taille se trouve dans les échanges entre la Police cantonale et les autres services de l'Etat, en particulier le MP et le SAN.

La plupart de ces applications ont de nombreuses fonctionnalités communes (enregistrement de données, recherches avancées, etc.). Ces fonctionnalités ont été développées au fur et à mesure pour répondre au besoin propre de chaque entité. Un regroupement de ces fonctionnalités au sein d'une ou plusieurs applications ou d'un socle métier permettrait de les standardiser et de ne les développer qu'une seule fois. De plus, les coûts maintenance seraient rationalisés.

Certaines applications réalisées rapidement et sectoriellement manquent de fonctionnalités utiles. Aucune vue globale n'était, jusqu'à présent, disponible et les impacts du développement d'une application n'étaient pas évalués à satisfaction. De plus, les applications sont parfois redondantes, chacune ayant son avantage. Ainsi, les applications existantes fonctionnent parfois en vase clos, les échanges d'informations se faisant par papier. Ce mode de fonctionnement rend aujourd'hui l'accès à distance depuis le terrain par les policiers difficile.

Peu d'applications ont des fonctionnalités spécifiques à leur métier, comme la gestion des appels et la gestion des activités, qui ne peuvent pas être mutualisées.

Couverture fonctionnelle par application⁸ :

⁸ Prière de consulter l'Annexe V pour une meilleure lisibilité de ce tableau

Tableau 5 - Couverture fonctionnelle par application

Zone d'urbanisme / Application	Administration Police Sûreté	Arodis	Base BRES	BU	EPSPOL	Gescopp	Gedex	Gestion Matériel	Graphite	Interprètes PCV	Interprètes Pol cant	JEP	JOP	LOTUS NOTES	Manifestations	Messagerie Alarme	PICAR	PowerAlarm	PowerFly	PowerTr	PowerJep	PowerRequis/SINAP A.R	PowerTests	SAE	Sandis-CET	SINAP	SMS 0	PolyTrack	TBack Cell	TrackLud	TrackRue
Accès aux sources d'information																															
Acquisition d'informations																															
Agenda						60%								80%													80%		60%		80%
Aide à la décision						20%																				20%		60%			
Alarme collaborateurs /partenaires																									60%			60%			
Analyse des informations		60%		60%								60%					60%														
Analyse des informations stratégiques																															
Annuaire																															
Annuaire Polices VD																															
Annuaire																															
Annuaire Polices VD																															
Archivage								60%																							
Autorités requérantes																															
Cartographie		20%										20%					40%								20%						
Collaborateurs	60%							60%																							
Commande détenu																															
Communication avec le terrain																															
Cryptage																															
Déposer une demande d'autorisation administrative																															
Diffusion de la connaissance																															
Dossiers pol jud																															
Engagement des ressources																															
Evénements																															
Génération des rapports de police																															
Géolocalisation des ressources																															
Gérer commandes/mouvements détenus																															
Gestion de la rétention police																															
Gestion des activités																															
Gestion des affaires de police																															
Gestion des appels / sollicitations																															
Gestion des codes barres																															
Gestion des commandes																															
Gestion des demandes d'autorisation																															
Gestion des enquêtes																															
Gestion des événements de police																															
Gestion des formations	20%																														
Gestion des images/photos/Vidéos																															
Gestion des informations																															
Gestion des lieux de rétention																															
Gestion des objets/traces																															
Gestion des opérations																															
Gestion des plaintes																															
Gestion des projets																															
Gestion des requêtes																															
Gestion des statistiques																															
Gestion des stocks																															
Gestion documentaire																															
Gestion du paiement des amendes d'ordre																															
Gestion élimination des données																															
Information/ Communication																															
Messagerie																															
Planification des RH																															
Recherche informations multi-sources																															
Reconnaissance des plaques																															
Référentiel - Interprètes																															
Référentiel - Objets																															
Référentiel - Personnel de permanence																															
Référentiel - Personnes id contrôlée																															
Référentiel - Procédures																															
Suivi de la formation																															
Traitement des objets et traces																															

Ce tableau met en évidence les applications regroupant un grand nombre de fonctionnalités. Il s'agit des applications au cœur du SI opérationnel de la Polcant : SAE, JEP, SINAP, BIJ et Gescopp. Ces applications et les données qu'elles échangent, forment un système complexe qui demande à évoluer afin de pouvoir s'adapter au mieux aux enjeux auxquels la Police cantonale devra faire face dans les années à venir.

On constate également un grand nombre de fonctionnalités outillées partiellement par plusieurs applications. Une simplification et une rationalisation du système passe par un traitement unique de ces fonctionnalités. Exemples : Annuaire, archivage, cartographie, gestion des statistiques...

Les fonctionnalités suivantes ont été identifiées comme non outillées :

Tableau 6 - Fonctionnalités non outillées

Zone	Quartier	Fonction
Stratégique		- Aide à la décision; - Analyse des informations stratégiques; - Gestion des initiatives.
Opérationnelle	Portail	- Portail réquisitions; - Commander matériel; - Commander rapport; - Déposer plainte en ligne; - Mettre à disposition des informations aux

		communes; - Gérer sa formation ou celle de son entité.
	Mobilité	- Accès à distance.
	Gestion des détenus	- Gestions des lieux de rétention.
	Appui / Logistique	- Gestion des moyens spéciaux.
Support	Formation	- Gestion de la participation (formation); - Planification de la formation; - Gestion des formations.
	Documents	- Gestion documentaire.

6.2. Orientations pour la cible

Le schéma suivant présente une corrélation des objectifs stratégiques et besoins métiers exprimés sur les fonctions du POS⁹.

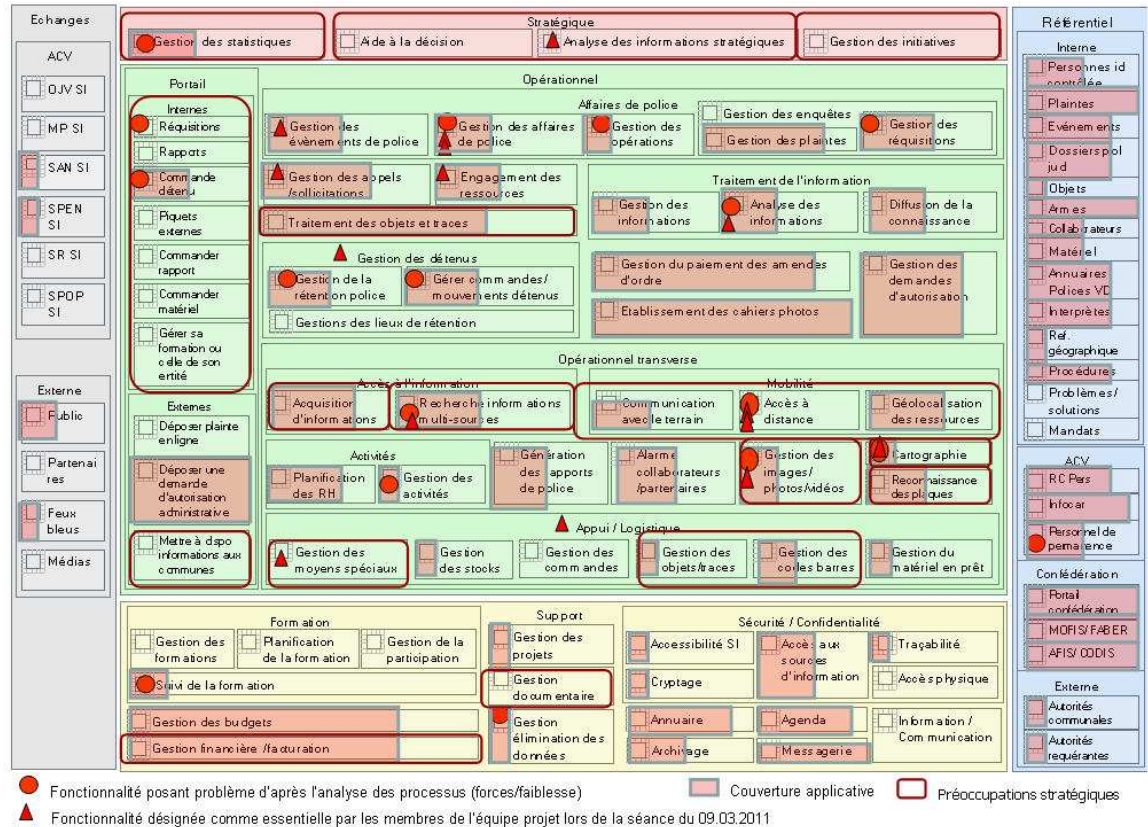


Figure 28 - Cible fonctionnelle

Le tableau ci-dessous présente le détail des fonctionnalités du POS par rapport aux préoccupations stratégiques, aux fonctions posant problème d'après l'analyse des processus et les fonctions désignées comme essentielles par les membres de l'équipe projet.

Zone	Quartier	Bloc	Processus	Équipe Projet	Stratégie	Contribution à quel objet stratégique ?
Stratégique		Gestion des statistiques	x		x	Pilotage/Aide à la décision
		Gestion des initiatives			x	Pilotage/Aide à la décision
		Aide à la décision			x	Pilotage/Aide à la décision
		Analyse informations stratégiques		x	x	Pilotage/Aide à la décision

⁹ Se référer à l'Annexe IV pour une meilleure lecture du POS avec les objectifs stratégiques et les besoins métier.

Opérationnel		Gestion des appels/ sollicitations		x		
	Gestion des affaires	Gestion événement police		x		
	Gestion des affaires	Gestion des opérations/enquêtes	x			
	Gestion des affaires	Gestion des affaires	x	x		
	Gestion des affaires	Gestion des réquisitions	x			-
		Engagement des ressources		x		-
	Traitement de l'information	Analyse informations	x	x		-
	Gestion des détenus	Gestion de la rétention police	x			
	Gestion des détenus	Gérer commandes/mouvements détenus	x			-
		Traitement des objets et traces			x	Moyens Spéciaux/Traçabilité
	Accès à l'information	Acquisition d'informations			x	Réduction administratif Moyens spéciaux Pilotage
	Accès à l'information	Recherche info multi-sources	x	x	x	Réduction administratif Moyens spéciaux Pilotage
	Mobilité	Communication avec le terrain			x	Mobilité
	Mobilité	Accès à distance	x	x	x	Mobilité
	Mobilité	Géolocalisation ressources			x	Mobilité
		Gestion images/photos/vidéos	x	x	x	Mobilité
		Cartographie	x	x	x	Mobilité
	Activités	Gestion des activités	x			
	Logistique	Gestion des stocks		x		
	Logistique	Gestion des commandes		x		
	Logistique	Gestion des objets/traces		x	x	Moyens Spéciaux/Traçabilité
	Logistique	Gestion des codes barres		x	x	Moyens Spéciaux/Traçabilité

	Logistique	Gestion du matériel en prêt		x		
		Reconnaissance plaques			x	Moyens Spéciaux/Traçabilité
		Gestion des moyens spéciaux		x	x	Moyens Spéciaux/Traçabilité
Opérationnel - portail		Réquisitions	x		x	Réduction administratif / Échanges
		Rapports			x	Réduction administratif / Échanges
		Déposer une demande d'autorisation administrative			x	Réduction administratif / Échanges
		Commande de détenus	x		x	Réduction administratif / Échanges
		Piquets externes			x	Réduction administratif / Échanges
		Commander rapports (accident)			x	Réduction administratif / Échanges
		Déposer plainte en ligne			x	Réduction administratif / Échanges
		Commander matériel			x	Réduction administratif / Échanges
		Gérer sa formation ou celle de son entité			x	Pilotage/Aide à la décision
Référentiels	ACV	RC Pers				
Support		Gestion documentaire			x	Réduction administratif / Échanges
		Gestion des moyens spéciaux		x	x	Moyens Spéciaux/Traçabilité
		Agenda				
		Gestion élimination des données	x			
	Formation	Suivi de la formation	x			

6.2.1. Stratégie de la DSI

Selon le Plan Stratégique du SI 2007-2012, la DSI est appelée à accompagner l'évolution des SI de l'ACV dans le but de simplifier et accroître l'accessibilité aux prestations par les usagers, au-delà des frontières organisationnelles et institutionnelles, ainsi que pour soutenir les efforts de modernisation et optimisation des services publics. Pour information, les détails concernant la stratégie DSI se

trouvent dans le document déjà mentionné «Plan Stratégique du SI 2007-2012.pdf ». À l'horizon 2012 la DSI s'attend pour les usagers et pour l'ACV à de multiples bénéfices liés aux objectifs de son plan directeur.

Pour répondre à ces attentes, la DSI souhaite aboutir à un SI simplifié, cohérent et efficient. Cette « cible » est principalement caractérisée par une mutualisation des référentiels de données et des solutions métiers et techniques transversales, ainsi que par la mise en œuvre d'un dispositif de fourniture des prestations ayant la confiance des usagers.

La stratégie DSI s'articule autour d'un système « SI cible » se composant de 4 domaines principaux (décrits ci-dessous), et dont la réalisation dépend de projets identifiés pour chaque domaine.

- A. **Portail d'accès**, qui comprend les solutions de guichet virtuel, de gestion des accès ou de téléservices. Projets identifiés :
 - Guichet virtuel et e-Services;
 - Accessibilité. Le projet d'accessibilité permet de rendre les prestations et informations offertes sur Internet et sur l'intranet de l'ACV accessibles à tout public.
- B. **Systèmes d'information métiers**, qui comprennent les solutions métiers spécifiques (taxation, contentieux, permis de construire, état civil, ...), les solutions métiers transversales (gestion des ressources financières, gestion des ressources humaines, systèmes d'aide à la décision et de gestion de la relation client, plate-forme statistique...)
- C. **Référentiels des données** transversales comme les registres des personnes, des entreprises, des bâtiments, etc. Projets identifiés :
 - Registre Cantonal des Individus et des Bâtiments;
 - Registre des personnes morales et des entreprises;
 - Registre des données de base.
- D. **Services transversaux**, qui comprennent les composants transversaux comme la gestion documentaire, les workflows, la gestion des identités ou la gestion de contenu ainsi que tous les systèmes constituant l'infrastructure de l'informatique et des télécommunications (postes de travail, serveurs, réseaux). Projets identifiés :
 - Sécurité;
 - Gestion de contenu;
 - Workflow;
 - Interopérabilité, Echanges normalisés;
 - Collaboration;
 - Outils d'aide à la décision;
 - Plate-forme de développement.

6.2.2. Synthèse

Une bonne couverture des fonctions cœur de métier

Globalement, les applications présentent une bonne couverture fonctionnelle des fonctions opérationnelles cœur de métier. Néanmoins ces applications doivent répondre à une sollicitation 24/24 7/7 et donc la pérennité et la qualité du temps de réponse de ces outils doivent être assurées.

De nombreuses tâches manuelles

De nombreuses tâches manuelles compensent les manques des applications existantes :

- pilotage stratégique :
 - o exemple : multiples saisies de données sous Excel, à différents niveaux.
- recherche d'informations :
 - o exemple : manque de système centralisé impliquant de croiser plusieurs requêtes dans différents systèmes.
- gestion des dossiers :
 - o exemple : la numérisation des plaintes n'existe pas.
- intégration des informations externes, l'absence de capitalisation des données fournies par des services externes (MP, SAN...) via un portail, engendre une surcharge de ressaisie :
- exemple : réquisitions.

Des besoins croissants de mobilité et d'accessibilité

Pour réduire les délais de traitement et faciliter le travail des policiers sur le terrain :

- accès à distance au SI;
- équipement adéquat pour répondre aux besoins de mobilité.

Pour réduire les délais de traitement et faciliter le travail des policiers en général :

- optimisation de référentiels partagés dans le SI existant de la police:
 - o exemple : gestion des objets/traces.
- besoin d'accéder aux référentiels partagés de l'ACV :
 - o exemple : référentiel des personnes (RCPers).

Des besoins spécifiques

L'évolution de la criminalité requiert une adaptation incessante des outils spécifiques de la police, d'où l'importance de développer les "moyens spéciaux".

- o exemple : système d'écoute.

7. Architecture et migration

7.1. Architecture logique

La cible d'architecture telle que définie pour le système d'information de la PCV est présentée dans le schéma suivant et contient :

- les applications existantes (en vert);
- les systèmes cibles, résultantes des projets à mener (en bleu foncé);
- les systèmes actuels à faire évoluer (en bleu clair);
- les systèmes externes à la Police avec les flux inhérents ;
- les flux (en noir si ils existent déjà et en rouge si ils sont à créer).

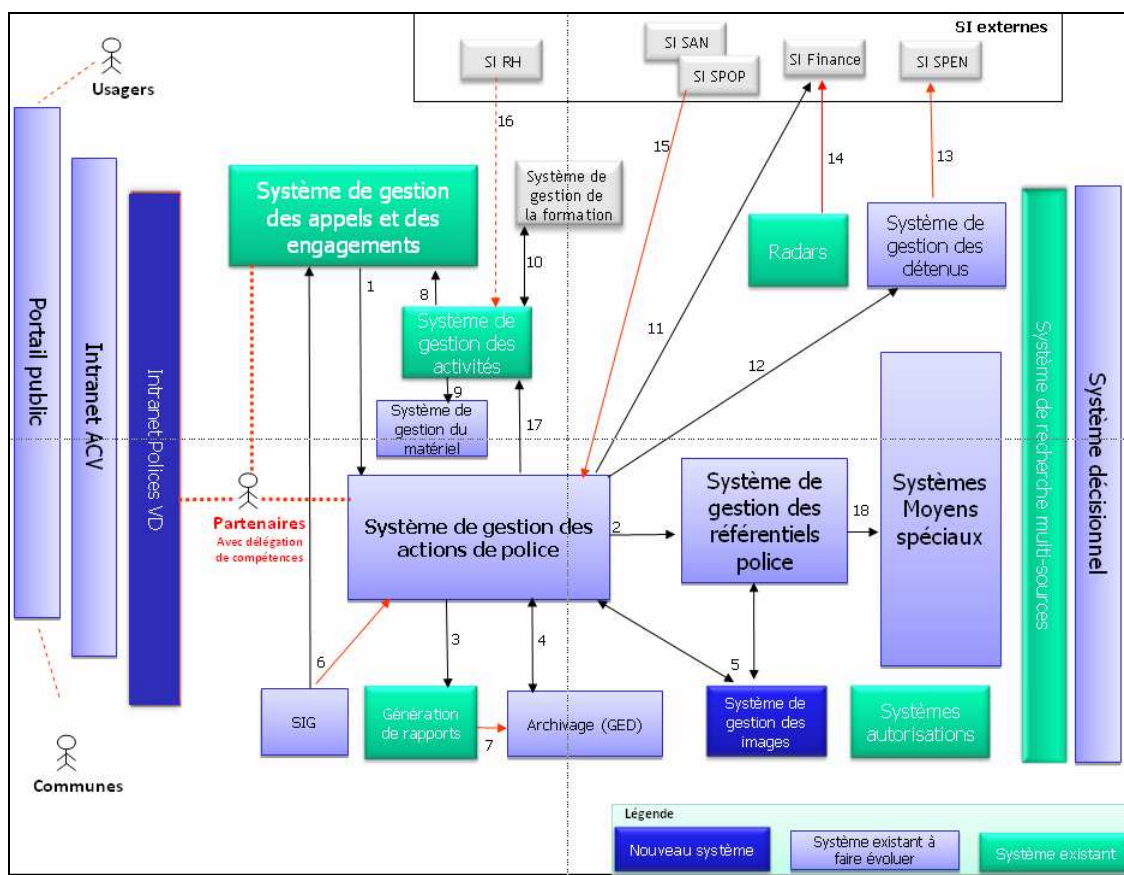


Figure 29 - Architecture cible

Description des liens de la figure ci-dessus :

1. Événement - action	10. Collaborateurs / formation
2. Données vérifiés (personnes, objets)	11. Informations facturation
3. Données événements	12. Informations événement
4. Données à archiver	13. Informations détenus
5. Images	14. Informations facturation
6. Cartes	15. Réquisitions administratives

7. Rapports à archiver	16. Informations collaborateurs
8. Disponibilité des collaborateurs	17. Alimentation des activités
9. Collaborateurs / matériel	18. Données personnes, objets, traces

Le tableau ci-dessous décrit les systèmes cibles « cœur de métier » en termes de fonctions incluses:

Tableau 7 - Fonctions par système de l'architecture cible

Systèmes	Fonctions couvertes
Système décisionnel	Gestion des statistiques Aide à la décision Analyse des informations stratégiques
Système gestion des appels, des engagements et des sollicitations	Gestion des appels urgents Gestion des engagements Alarmes Géolocalisation Gestion des sollicitations
Système et Suivi des Actions de Police	Gestion des événements de polices Gestion des opérations : Gestion des partenaires y compris accès Gestion des enquêtes Gestion des réquisitions (y c. actions liées) Gestion des plaintes Journal d'enquêtes Création de l'affaire (création des liens) Traitement et analyse des données – Analyse criminelle
Système de Gestion des référentiels Police	Gestion des référentiels : affaires personnes identité contrôlée (unique) objets : Traces, véhicule, inventaires, armes, plaques...
Système de Gestion des Activités	Planification des RH Gestion des activités : piquets, présences, temps passé
Système de génération de rapports	Générer un rapport de police Gestion des modèles de rapport
Système des Moyens Spéciaux	Composé de différents sous systèmes indépendants. Fonctions : Traitement des objets et traces Reconnaissance plaque Traitement des images/photos/vidéos Gestion des moyens spéciaux (R&D), listing
Système de gestion des détenus	Gestion de la rétention police Gestion des commandes /mouvements détenus Gestion des lieux de détention
Système Radars	Gestion du paiement des amendes d'ordres Gestion des images
SIG	Extraction de plan, dessin, partage en temps réel Analyse géo-spatiotemporelle, visualisation des phénomènes
Archivage - Gestion des documents	Affaires Actions de police Procédures Problèmes/solutions

	Mandats Autres doc administratifs
Système de gestion des images	Stocker Référencier Rechercher Archiver (suppression selon délai et type)
Système de gestion du matériel	Gestion des stocks Gestion des commandes Gestion du matériel en prêt Gestion des codes barres
Système de recherche multi-sources	Recherche et accès multi-bases et multi référentiels
Système de gestion des demandes d'autorisation	Autorisations de manifestation Autorisations de port d'armes Autorisations d'exercer pour les entreprises de sécurité (y. c. alarmes)

Les portails nécessaires se présentent sur 3 niveaux :

- Police Cantonale et polices communales
 - o les rapports de police;
 - o la commande de matériel;
 - o la gestion des formations;
 - o l'annuaire police VD.
- Autres services cantonaux partenaires de la Pol cant
 - o réquisitions (collaboration avec le SAN et le MP);
 - o commande de détenus (collaboration avec le SPEN);
 - o liste des piquets des services externes;
 - o commande de rapports de police par services externe.
- Communes et Citoyens
 - o déposer une demande d'autorisation de manifestation (système en cours de mise en œuvre);
 - o déposer une plainte;
 - o mettre à disposition des informations aux communes.

Les référentiels :

Les référentiels externes à la Police à intégrer dans l'architecture cible sont les suivants :

- au niveau de l'ACV :
 - o RCPers;
 - o Infocar.
- Au niveau de la Confédération :
 - o Portail de la Confédération – SSO;
 - o MOFIS/FABER;
 - o AFIS/CODIS.
- Externes :

- o autorités communales;
- o autorités requérantes.

7.2. Liste des projets

En prenant en compte les cibles applicatives définies, des projets ont été identifiés, de façon à conduire le système d'information existant vers la cible définie. Ces projets sont présentés dans le tableau ci-dessous, regroupés de façon cohérente d'un point de vue fonctionnel par système.

Système mobilité	
Nom	Adaptation du contrôle d'accès des applications
Contexte / besoin	Les solutions techniques utilisées à l'époque de la conception des applications métier pour en limiter les accès empêchent actuellement leur déploiement sur des solutions mobiles ou l'accès à distance.
Objet	Mener un projet pour adapter les règles de sécurité des principales applications métier (JEP, SINAP, GRAPHITE, JOP, Notes, FmPro, etc.) aux standards actuels.
Contribue à	Mobilité / Accès à distance et Réduction charge administrative
Nom	Développement des accès web par smartphone/tablette
Contexte / besoin	L'accès rapide à l'information de référence (bases de données des conducteurs, détenteurs de plaques, personnes recherchées, directives, etc) depuis le terrain répond à une nécessité d'efficacité.
Objet	- Mener un projet pour offrir une solution simple d'accès au recherche d'informations depuis des smartphones / tablettes; - Mener une étude pour évaluer la faisabilité d'adapter les applications métier pour un accès de technologie web (indépendance du système d'exploitation);
Contribue à	Mobilité / Accès à distance et Réduction charge administrative
Nom	Informatique mobile (accès nomade PC)
Contexte / besoin	L'impossibilité d'utiliser les applications métier police hors des locaux de la Police cantonale provoque des ressaisies, des pertes de temps et des risques d'erreur.
Objet	- Mener un projet pour donner accès aux applications métier police et bureautiques (messagerie, intranet, suite Microsoft Office, etc.) depuis un PC mobile; - Mener un projet d'acquisition de matériel pour l'accès mobile aux principales applications métier; - Mener un projet pour intégrer les principales applications métier au portail IAM.
Contribue à	Mobilité / Accès à distance et Réduction charge administrative

Système pilotage	
Nom	Projet décisionnel - système de pilotage
Contexte / besoin	La direction du service doit pouvoir s'appuyer sur un système de pilotage pour prendre ses décisions et évaluer les impacts de ces dernières.
Objet	Mener une étude pour déterminer les besoins exacts d'information en matière d'aide à la décision ainsi que les outils nécessaires.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision
Nom	Data Warehouse
Contexte / besoin	L'extraction et le traitement des données des différentes bases de données des applications métier n'est actuellement pas systématique et automatisé.

Objet	Mener une étude pour déterminer le périmètre et les exigences d'un futur projet de réalisation d'un datawarehouse pour soutenir le reporting et le système de pilotage.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision, Statistiques

Système gestion des appels, des engagements et des sollicitations	
Nom	Renouvellement SAE (dont délégation de l'engagement non-urgent des patrouilles)
Contexte / besoin	L'application SAE (Système d'aide à l'engagement) introduite en 1999 ne sera plus supportée dès le prochain changement de serveur en 2015.
Objet	Mener un projet de renouvellement du SAE (cahier des charges en cours de rédaction).
Contribue à	Réduction administratif / Échange
Nom	Géolocalisation des patrouilles
Contexte / besoin	Les patrouilles sont localisées pour leur propre sécurité et pour optimiser les engagements. Le cycle de vie relativement court des outils actuels nécessite le remplacement de ces derniers.
Objet	- Mener un projet pour renouveler les outils (logiciel et hardware) permettant la géolocalisation des ressources, ainsi que la réception des informations d'engagement et la gestion des statuts.
Contribue à	Mobilité / Accès à distance, Réduction administratif / Échange
Nom	PIC (Plateforme intercentrales d'urgence)
Contexte / besoin	Lors d'événements impliquant les différentes les centrales d'urgences (117, 144, 118), il est nécessaire de pouvoir échanger des informations entre les systèmes informatiques.
Objet	Mener un projet commun pour développer une solution simple permettant l'échange à la demande des informations entre les centrales d'urgence.
Contribue à	n.a.
Nom	Gestion des sollicitations
Contexte / besoin	Les différentes sollicitations (urgentes et non urgentes) ne passant pas forcément par les appels urgents et dont fait l'objet la Police cantonale sont une source d'informations importante pour améliorer la prestation. Elles ne sont actuellement pas exploitées.
Objet	Mener un projet d'étude pour déterminer la meilleure solution pour exploiter les informations saisies dans les différentes applications métier.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision

Système gestion des actions de police	
Nom	JOP (Journal des opérations particulières)
Contexte / besoin	Lors d'événements particuliers et impliquant plusieurs partenaires différents, le suivi et la documentation des engagements permet de fournir la vue d'ensemble nécessaire à la prise de décision.
Objet	Mener un projet pour mettre en place un journal des opérations particulières (JOP) sur la base de ce qui a été développé pour le sommet de la francophonie en 2010. Ce projet devrait suivre l'étude de l'architecture du système de gestion des actions de police
Contribue à	Mobilité / Accès à distance, Réduction administratif, Pilotage / Aide à la décision
Nom	Suivi des actions - Reporting

Contexte / besoin	L'élaboration de statistiques est manuelle et consomme beaucoup de ressources, elles peuvent donner des résultats différents si elles ne sont pas élaborées sur les mêmes bases et selon les mêmes règles.
Objet	Mener un projet pour répondre aux besoins urgents en matière de reporting (JEP-SINAP), en attendant le résultat de l'étude sur le datawarehouse.
Contribue à	Statistiques, Réduction administratif / Échanges
Nom	Traitement et analyse des données
Contexte / besoin	Les applications développées pour traiter et analyser les données criminelles ne sont plus adaptées aux exigences technologiques.
Objet	Mener une étude sur le remplacement et la pérennisation des systèmes permettant l'analyse criminelle ainsi que sur l'exploitation des sources d'informations potentielles.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Nom	Bulletins d'hôtel
Contexte / besoin	Les bulletins d'hôtel sont des sources d'information utiles pour les enquêtes et pour la localisation de personnes recherchées. La solution papier actuelle ne permet pas une exploitation rationnelle et efficace.
Objet	Mener un projet pour introduire une solution permettant aux hôteliers de transmettre des bulletins d'hôtel "virtuels", et à la Police cantonale d'effectuer des contrôles automatiques sur ces données.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Nom	Nouvelle interface RIPOL
Contexte / besoin	Les applications métier de la Police cantonale sont connectées au système de recherches informatisées de police (RIPOL) de la Confédération pour l'échange d'informations avec cette dernière. Le changement par la Confédération de l'interface RIPOL est prévu en 2013.
Objet	Mener une étude (et débiter la réalisation) pour déterminer l'impact et les nouvelles spécifications nécessaires pour maintenir la connexion des applications métier de la Police cantonale avec le système RIPOL.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Gestion des sources de la division criminalité organisée (DCO)
Contexte / besoin	La gestion des sources dans le domaine de la criminalité organisée nécessite des mesures de protection très élevées.
Objet	Mener une étude pour la réalisation dans une application métier existante des fonctionnalités nécessaires à la gestion des sources.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Nom	Partage avec les partenaires polices
Contexte / besoin	Le partage des informations du journal des événements avec les partenaires devient indispensable pour assurer l'exécution efficace de la mission. Toutefois, les accès doivent être différenciés pour des raisons légales.
Objet	Mener un projet de réalisation de la mise en place de nouvelles règles de sécurité dans le journal des événements de police.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système gestion des référentiels	
Nom	Etude des flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Polcant
Contexte / besoin	Le système d'information actuel est construit sur plusieurs référentiels différents et une rationalisation de ces derniers est nécessaire.
Objet	Mener une étude pour déterminer les opportunités de rationalisation des référentiels et des flux avec les applications métier.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système gestion des collaborateurs, compétences, disponibilités et suivi des activités	
Nom	Exploitation des informations SIRH (flux)
Contexte / besoin	Dans le cadre d'une simplification du SI et afin d'éviter des ressaisies, les échanges avec les applications transverses doivent être optimisées.
Objet	Menner une étude en vue de récupérer automatiquement les données de base des collaborateurs depuis le SI RH.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Suivi des formations
Contexte / besoin	Le suivi des échéances de certification pour les moyens techniques ainsi que la planification et le suivi des formations continues métier sont indispensables pour assurer un engagement approprié des ressources.
Objet	Mener une étude en vue du développement d'une solution permettant de disposer d'une vue d'ensemble des formations suivies ainsi que des échéances de certification.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges, Pilotage / Aide à la décision
Nom	Etude des besoins en suivi des activités
Contexte / besoin	Il n'existe pas de vue centralisée pour le suivi des activités de police. Ces dernières sont saisies ou déduites dans différentes application métier, ce qui rend leur exploitation difficile.
Objet	Mener un projet d'étude pour définir les besoins en matière de suivi des activités de police.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges, Pilotage / Aide à la décision
Nom	Logistique de formation
Contexte / besoin	Il n'existe pas d'outil centralisé d'aide à la logistique de la formation (réservation de salles, de formateur, de matériel, envoi des convocations, suivi des présences, etc..)
Objet	Mener une étude pour déterminer si les besoins de la Police cantonale sont couverts par l'outil en cours de développement du CHUV, et si tel n'est pas le cas déterminer le delta.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Etude des problèmes de performance et d'ergonomie
Contexte / besoin	L'ergonomie et les performances de l'outil de gestion horaire et des activités ne donnent pas satisfaction.
Objet	Mener une étude pour identifier les causes des problèmes de performance et les améliorations de l'interface utilisateur requises.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système gestion des rapports	
Nom	Evolution/renouvellement de Graphite
Contexte / besoin	L'application permettant de générer des rapports est technologiquement dépassée et ne dispose pas des fonctionnalités usuelles d'un éditeur de texte moderne.
Objet	Mener un projet de renouvellement de l'outil de génération des rapports.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges, Mobilité / Accès à distance

Système gestion des moyens spéciaux	
Nom	Mettre en place une veille technologie

Contexte / besoin	En tant qu'autorité pénale, la Police cantonale doit mettre en œuvre tous les moyens de preuves licites qui, selon l'état des connaissances scientifiques et l'expérience, sont propres à établir la vérité (CPP art. 139). Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une veille technologique.
Objet	Mener un projet organisationnel pour mettre en place une veille technologique dans les moyens spéciaux.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Pilotage / Aide à la décision
Nom	Mettre en place une vue d'ensemble des projets Moyens Spec.
Contexte / besoin	La gestion de l'ensemble des moyens spéciaux et des spécialistes à disposition des enquêteurs doit être mise en place.
Objet	Mener un projet organisationnel pour mettre en place une gestion et une vue d'ensembles des moyens spéciaux
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif
Nom	PATRAS
Contexte / besoin	La localisation d'une personne ou d'une chose (LSCPT art. 3 et CPP art. 280 a. c) nécessite des moyens techniques technologiquement adaptés et qui permettent un travail rapide et partiellement automatisé.
Objet	Mener un projet d'acquisition d'une application permettant le suivi des balises GPS et l'exploitation des données récoltées.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif
Nom	SMS0
Contexte / besoin	La localisation d'une personne ou d'une chose (LSCPT art. 3 et CPP art. 280 a. c) et la surveillance de la télécommunication (CPP art. 269) nécessitent des moyens techniques technologiquement adaptés.
Objet	Mener un projet d'évolution de la solution actuelle pour répondre aux nouvelles exigences techniques et métier.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité
Nom	Renouvellement division criminalité informatique (DCI)
Contexte / besoin	Les serveurs de stockage de la division criminalité informatique qui stockent les données séquestrées pour examen forensiques doivent être remplacés ainsi que le parc informatique spécifique renouvelé.
Objet	Mener un projet d'acquisition de nouveaux serveurs.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité
Nom	Datamining coordination judiciaire
Contexte / besoin	La détection des tendances joue un rôle primordial pour déterminer les actions à mener et intervenir suffisamment tôt. En raison de la quantité de données à traiter, une solution informatique est indispensable.
Objet	Mener un projet d'étude pour déterminer les besoins réels en matière de datamining (participation probable à une étude conjointe avec les universités de Lausanne et Neuchâtel).
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges
Nom	Argos - Govware
Contexte / besoin	Les solutions techniques actuelles pour la surveillance de la télécommunication (CPP art. 269) et la localisation (CPP art. 280) ne sont pas adaptées aux logiciels des mobiles (langage propriétaire).
Objet	- Mener une étude en vue de la réalisation d'une solution permettant d'intercepter les échanges effectués depuis des logiciels avec langage propriétaire; - Mener un projet de réalisation pour mettre en œuvre la première partie de l'étude réalisée.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité
Nom	Dispositif d'écoute à distance

Contexte / besoin	L'écoute et l'enregistrement de conversations non publiques (CPP art. 280) requièrent l'utilisation de moyens techniques sophistiqués et discrets (sécurité des intervenants).
Objet	Mener un projet d'acquisitions de moyens d'écoute à distance.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité
Nom	Exploitation et traitement des images de vidéosurveillance
Contexte / besoin	Les images des cameras de vidéosurveillance fournies par les lésés (p.ex. : banques) ne sont pas exploitables et traitables sans un outil permettant de lire tous les formats video et d'extraire des images fixes.
Objet	Mener un projet d'acquisition d'une solution logicielle de lecture et de traitement des fichiers des cameras de vidéosurveillance.
Contribue à	Moyens spéciaux / Traçabilité, Réduction administratif / Échanges

Système gestion des détenus	
Nom	Étude pour la refonte de l'application existante de gestion des détenus
Contexte / besoin	La gestion et le transfert des détenus est une tâche logistique lourde qui implique plusieurs partenaires de l'ACV. La solution actuelle doit être revue pour permettre des processus métier plus efficaces.
Objet	Mener une étude organisationnelle pour déterminer les processus de travail optimaux et les impacts sur les solutions informatiques.
Contribue à	Réduction administratif / Échange
Nom	Adaptation du système gestion des détenus
Contexte / besoin	La solution de gestion des détenus et des transferts a été adaptée en prévision de l'entrée en vigueur du CPP. En parallèle à l'étude organisationnelle, des adaptations minimales sont nécessaires pour réduire la charge administrative.
Objet	Mener un projet de développement de la solution de gestion des détenus et des transferts pour réduire la charge administrative.
Contribue à	Réduction administratif / Échange

Système d'information géographique (SIG)	
Nom	Revue générale du SIG
Contexte / besoin	La représentation cartographique des informations est indispensable pour l'analyse et la communication.
Objet	Mener une étude pour déterminer les besoins d'ensemble en outils cartographiques de la Police cantonale.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision, Réduction administratif / Échanges
Nom	Adaptation du SIG
Contexte / besoin	La représentation cartographique des informations est indispensable pour l'analyse et la communication..
Objet	Mener un projet de réalisation d'une première étape d'adaptation du SIG en fonction des études existantes.
Contribue à	Pilotage / Aide à la décision, Réduction administratif / Échanges

Système archivage	
Nom	Etude de la mise en place d'archivage admin (GED)
Contexte / besoin	L'archivage des documents administratifs est principalement papier ou effectué dans Lotus Notes. Leur accès est difficile et le versionning pas toujours correct.

Objet	- Mener un projet de réalisation d'une solution simple pour répondre aux besoins urgents; - Mener une étude pour définir les besoins et le concept d'une future solution de gestion d'archivage des documents administratifs, y.c. en prenant en compte leur cycle de vie.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Numérisation des plaintes et des rapports
Contexte / besoin	La durée de conservation des plaintes et des rapports repose sur une exigence légale et elles sont actuellement archivées sous format papier puis microfilmées avec pour conséquences un manque de place et de la difficulté à accéder à l'information à distance.
Objet	Mener un projet pour intégrer les plaintes et les rapports dans l'outil qui référence les dossiers.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système gestion des images	
Nom	Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images
Contexte / besoin	Une quantité très élevée d'images est gérée dans le cadre de l'exécution de sa mission par la Police cantonale. Leur accès, leur conservation et leur élimination doivent répondre à des règles strictes.
Objet	Mener un projet de réalisation pour archiver de manière pérenne toutes les données sur un serveur sécurisé (y.c. suivi des modifications apportées sur une image).
Contribue à	Moyens spéciaux / Échanges, Réduction administratif / Échanges

Système gestion du matériel et des objets	
Nom	Acquisition et intégration d'un outil de gestion du matériel (ID Matos)
Contexte / besoin	Le matériel (personnel ou de corps) représente plusieurs milliers d'entrées qui sont actuellement principalement gérées dans des fichiers excel ou dans une application qui n'est plus supportée.
Objet	Mener un projet d'acquisition d'un outil de gestion de stock et de commande / prêt de matériel qui permette un meilleur suivi et une réduction de charge administrative.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes
Contexte / besoin	Le prélèvement d'un échantillon et l'établissement d'un profil ADN (CPP art. 255) nécessitent un suivi et une traçabilité entre les différents partenaires ainsi qu'un effacement aux termes légaux.
Objet	Mener un projet d'évolution de la solution actuelle pour permettre un suivi optimal des données.
Contribue à	Moyens spéciaux / Échanges, Réduction administratif / Échanges

Système recherche multi-sources	
Nom	Optimisation - Trackrue, Trackjud
Contexte / besoin	Les solutions permettant la recherche d'informations sur des personnes, des véhicules ou des objets dans différentes bases de données cantonales et fédérales doivent être améliorées fonctionnellement.
Objet	Mener un projet pour adapter les outils informatiques de recherche et prévoir l'adjonction de 5 nouvelles sources.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système portails	
Nom	Commande de rapports d'accidents
Contexte / besoin	Les compagnies d'assurance commandent les rapports d'accident (env. 6'000 / an) par courrier postal ce qui engendre une charge administrative lourde pour le traitement des demandes.
Objet	Mener un projet de dématérialisation de l'échange entre les assurances et la Police cantonale pour la transmission des rapports d'accident au travers du portail "Cyberadministration".
Contribue à	Réduction administratif / Échanges
Nom	Dépôt de plainte par internet
Contexte / besoin	Le dépôt de plainte se fait actuellement par courrier (papier libre) ou dans un poste de Gendarmerie. Le dépôt par internet n'est pas possible et doit être envisagé pour offrir un service de qualité aux usagers.
Objet	Mener une étude sur la création d'une solution de dépôt de plainte par internet au travers du portail cyberadministration et mettre à disposition une solution simplifiée en attendant le résultat de l'étude.
Contribue à	
Nom	Échange de réquisitions
Contexte / besoin	La Police reçoit sous forme papier plus de 60'000 réquisitions administratives et judiciaires par année. Leur contenu est ressaisi dans les applications métier de la Police cantonale.
Objet	- Mener une étude pour réaliser une plate-forme d'échange avec le Ministère public; - Mener un projet pour récupérer électroniquement les réquisitions produites par l'application du Service des automobiles et de la navigation.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système portail interne	
Nom	Refonte intranet
Contexte / besoin	L'intranet (conçu il y a 10 ans) est la source principale d'information métier, il donne accès aux directives, aux informations de services et à d'autres types d'informations utiles au travail des collaborateurs. Son accès et son ergonomie doivent faciliter son utilisation.
Objet	Mener une étude pour définir le futur intranet de la Police cantonale.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système référentiel	
Nom	Accès au RCpers par applications métier
Contexte / besoin	Les identités contenues dans le registre cantonal des personnes ne sont pas accessibles depuis les applications métier de la Police cantonale. Une ressaisie manuelle est nécessaire.
Objet	Mener un projet pour adapter les applications métier de la Police cantonale afin que ces dernières puissent interroger et récupérer des données du RCpers.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges

Système optimisation performance et disponibilité	
Nom	Haute disponibilité
Contexte / besoin	La Police cantonale doit remplir sa mission 24h/24 et 7j/7; ses applications métier (JEP, SINAP, SMS0) doivent être accessibles selon les mêmes critères.

Objet	Mener un projet pour assurer la "haute disponibilité" des principales applications métier de la Police cantonale.
Contribue à	Réduction administratif / Échanges, Mobilité / Accès à distance
Nom	Etude de l'architecture : - Système de gestion des appels et des engagements - Système de gestion des actions - Système de gestion des référentiels Police cantonale
Contexte / besoin	Étude de l'architecture et de la structure des informations des systèmes principaux du SI Pol cant.
Objet	Les principaux objectifs sont : - Améliorer la cohérence des systèmes, les échanges intra et inter système. - Rendre le SI plus souple et évolutif en intégrant les standards, Assurer la performance des outils à long terme

7.2.1. Évaluation des projets

L'évaluation des projets listés ci-dessus a été réalisée au travers de quatre axes :

1. contribution au métier, définie par :
 - a. contribution aux orientations stratégiques;
 - b. contribution aux préoccupations de l'équipe de projet;
 - c. apport fonctionnel en relation avec l'analyse de l'existant;
 - d. nombre d'utilisateurs concernés.
2. capacité de mise en oeuvre, définie par :
 - a. faisabilité technique (compétences et logiciels);
 - b. faisabilité fonctionnelle (facilité à définir le besoin métier);
 - c. rapidité de mise en oeuvre.
3. coût estimé du projet
4. marge de négociation (possibilité de ne pas faire / différer le projet, selon son caractère obligatoire)

La matrice ci-après permet d'apprécier le résultat de cette évaluation. Afin de faciliter la lecture, les projets y ont été regroupés par système¹⁰.

¹⁰ Une représentation des projets par système est consultable dans l'Annexe VI

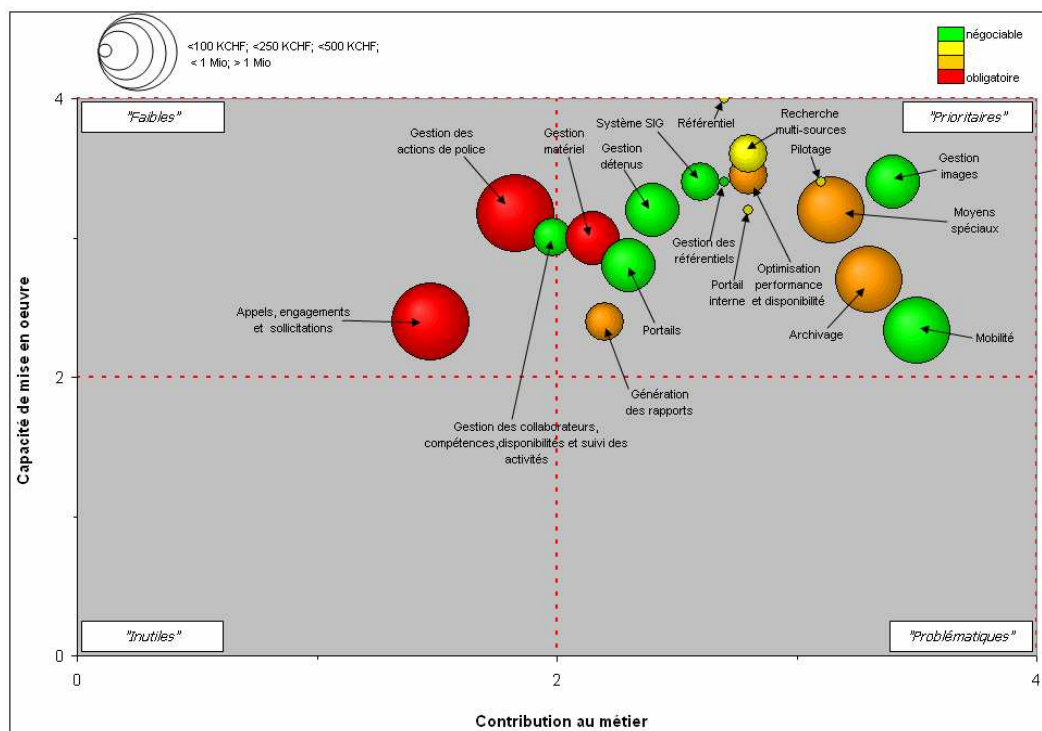


Figure 30 - Évaluation des projets par système

Un système pouvant comporter plusieurs projets avec des marges de négociation différentes, le choix a été fait de spécifier un système selon le projet le plus obligatoire.

La matrice est séparée en quatre cadrans dans lesquels les systèmes se sont répartis en fonction de l'évaluation.

I. "Prioritaires"

Regroupe les projets dont la contribution au métier et la capacité de mise en œuvre sont élevées.

II. "Problématiques"

Regroupe les projets dont la contribution au métier est élevée mais dont la capacité de mise en œuvre est faible.

III. "Inutiles"

Regroupe les projets dont la contribution au métier et la capacité de mise en œuvre sont faibles.

IV. "Faibles"

Regroupe les projets dont la contribution au métier est faible et la capacité de mise en œuvre élevée.

En considérant les systèmes, on constate que la très grande majorité de ces derniers sont situés dans le cadran "Prioritaires".

Les deux systèmes se situant dans le cadran "Faibles", soit le système "Gestion des appels, des engagements et des sollicitations" et le système "Gestion des actions de police", nécessitent d'être commentés plus en détail pour expliquer leur positionnement:

"Gestion des appels, des engagements et des sollicitation"

La composition interne du système montre que ses projets ont pour la plupart une marge de négociation faible, voire inexistante (c'est le cas du renouvellement du SAE

pour des raisons techniques). C'est donc ce caractère non négociable qui fait qu'ils ont été retenus.

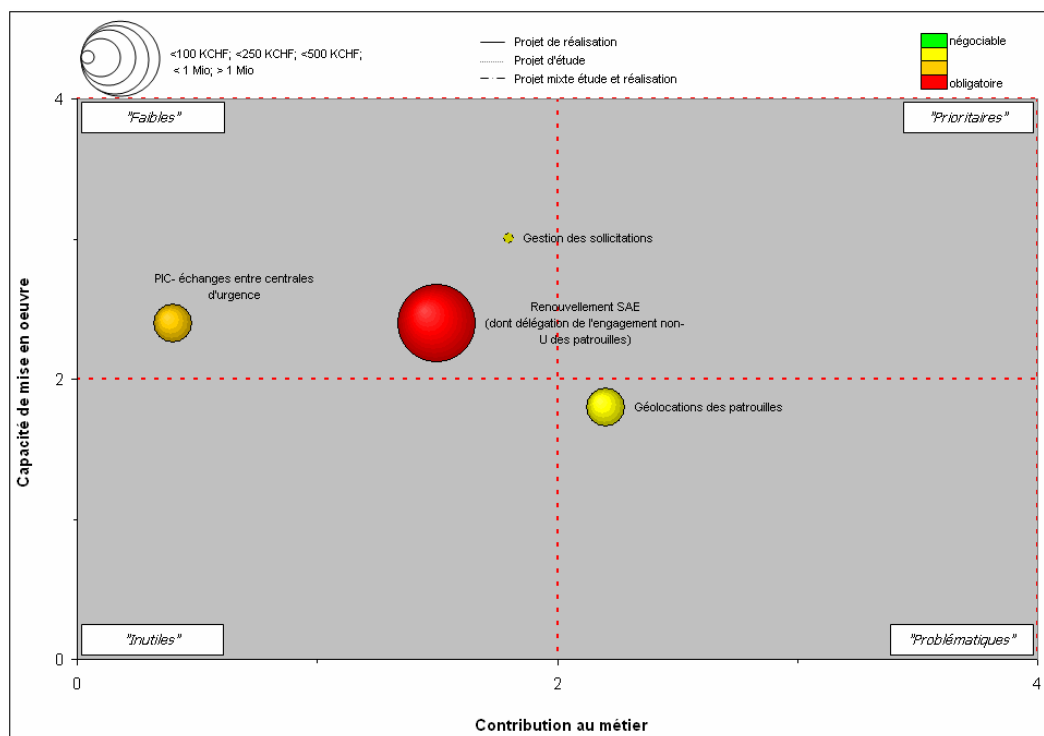


Figure 31 - Évaluation des projets du système "Gestion des appels, des engagements et des sollicitations"

Il est important de considérer que la contribution au métier est notée en tant que nouvelle contribution pour atteindre la cible stratégique (il s'agit donc de combler un vide). Ceci explique que le projet de remplacement d'un outil tel que le SAE, qui est pourtant vital pour la police cantonale, n'a pas reçu une note élevée dans ce domaine.

"Gestion des actions de police"

Dans ce cas, c'est un seul projet dont le caractère est obligatoire (nouvelle interface RIPOL) qui influence la représentation dans la matrice des systèmes. De plus les plus gros projets, en termes de coûts, se situent dans le cadran "Prioritaires", ce sont des petits projets qui font glisser l'entier du système dans le cadran "Faibles".

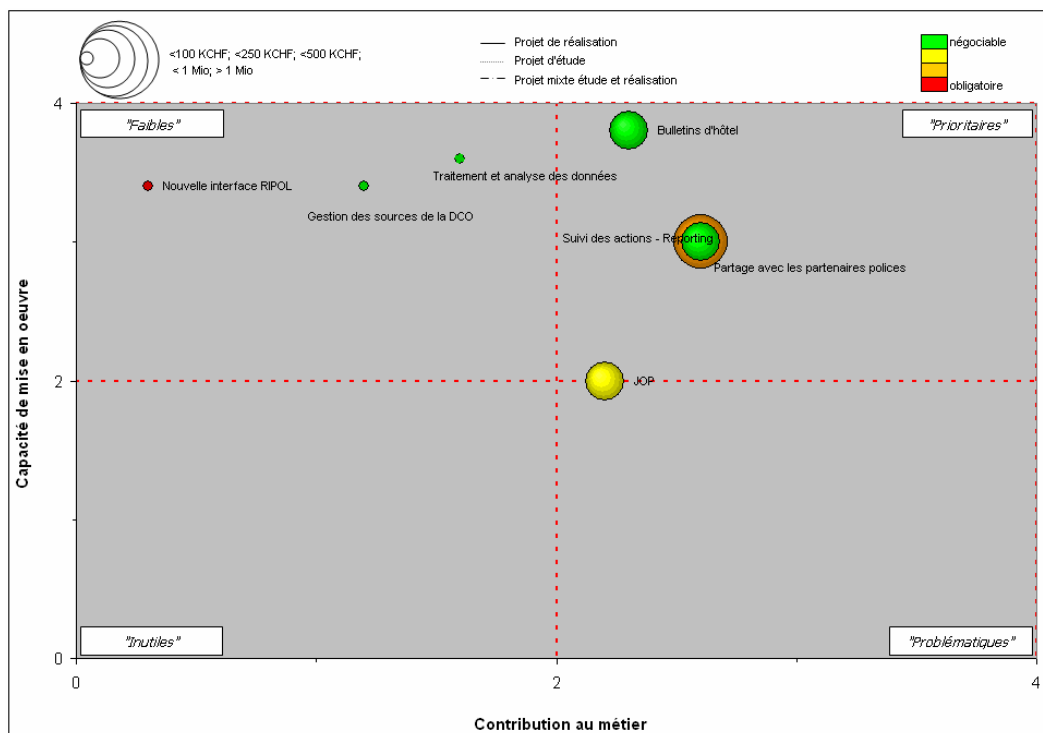


Figure 32 - Évaluation des projets du système "Gestion des actions de police"

Les autres systèmes ne requièrent pas de commentaires particuliers étant donné qu'ils sont relativement homogènes dans la répartition des projets.

7.2.2. Évaluation générale du coût des projets

Le tableau ci-dessous représente l'ensemble des projets identifiés et leurs coûts estimés (sans les coûts de gestion de projet et d'accompagnement).

Tableau 8 - Évaluation générale des coûts

Projets	Projet	Étude	Coûts
Mobilité			1'000'000
Adaptation du contrôle d'accès des applications	x		250'000
Développement des accès web par smartphone/tablette	x	x	250'000
Informatique mobile (accès nomade PC)	x	x	500'000
Pilotage			100'000
Projet décisionnel - système de pilotage		x	50'000
Data Warehouse		x	50'000
Appels, engagements et sollicitations			6'360'000
Renouvellement SAE	x		6'000'000
Géolocalisations des patrouilles	x		160'000
PIC- échanges entre centrales d'urgence	x		150'000
Gestion des sollicitations		x	50'000
Gestion des actions de police			1'150'000
JOP	x		200'000
Suivi des actions - Reporting	x		250'000
Traitement et analyse des données		x	50'000
Bulletins d'hôtel	x		200'000
Nouvelle interface RIPOL		x	50'000
Gestion des sources de la DCO		x	50'000
Partage avec les partenaires polices	x		350'000

Gestion des référentiels			50'000
Flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Pol cant		x	50'000
Gestion des collaborateurs, compétences, disponibilités et suivi des activités			250'000
Exploitation des informations SIRH (flux)		x	50'000
Suivi des formations		x	50'000
Étude des besoins en suivi des activités		x	50'000
Logistique de formation		x	50'000
Étude des problèmes de performance et d'ergonomie		x	50'000
Génération des rapports			250'000
Évolution/renouvellement de Graphite	x		250'000
Moyens spéciaux			1'120'000
Mettre en place une veille technologie			
Mettre en place une vue d'ensemble des projets moyens spéciaux			
PATRAS	x		60'000
Sms 0	x		60'000
Renouvellement DCI	x		500'000
Datamining coordi		x	50'000
Argos - Govware	x	x	250'000
Dispositif d'écoute à distance	x		100'000
Exploitation des Images vidéo surveillance	x		100'000
Gestion des détenus			140'000
Étude pour la refonte de l'application existante de gestion des détenus		x	100'000
Adaptation du système gestion des détenus	x		40'000
Système SIG			220'000
Revue générale du SIG		x	70'000
Adaptation du SIG	x		150'000
Archivage			600'000
Étude de la mise en place d'archivage admin (GED)	x	x	100'000
Numérisation des plaintes et rapports	x		500'000
Gestion des images			450'000
Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images	x		450'000
Gestion du matériel et des objets			400'000
Acquisition et intégration d'un outil de gestion (ID Matos)	x		300'000
Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes	x		100'000
Recherche multi-sources			250'000
Optimisation Trackrue, Trackjud	x		250'000
Portails			336'000
Commande de rapports accident	x		36'000
Dépôt de plainte par interne	x	x	150'000
Échange de réquisitions	x	x	150'000
Portail interne			30'000
Refonte intranet		x	30'000
Référentiel			20'000
Accès au RCpers par applications métier	x		20'000
Optimisation performance et disponibilité			600'000
Haute disponibilité	x		500'000

Étude de l'architecture système de gestion des appels et des engagements		x	100'000
Étude de l'architecture du système de gestion des actions		x	
Étude de l'architecture et de la structure des informations du système de gestion des référentiels Police cantonale		x	

7.3. Plan de migration

7.3.1. Solution retenue

Mener tous les projets de front n'est pas possible pour des raisons de disponibilité des ressources. En effet, la participation de spécialistes métier est indispensable pour spécifier plus précisément les projets retenus et ceux-ci ont bien sûr des priorités opérationnelles à respecter.

De ce fait, une répartition des projets sur quatre EMPD est planifiée comme le présente la figure ci-dessous :

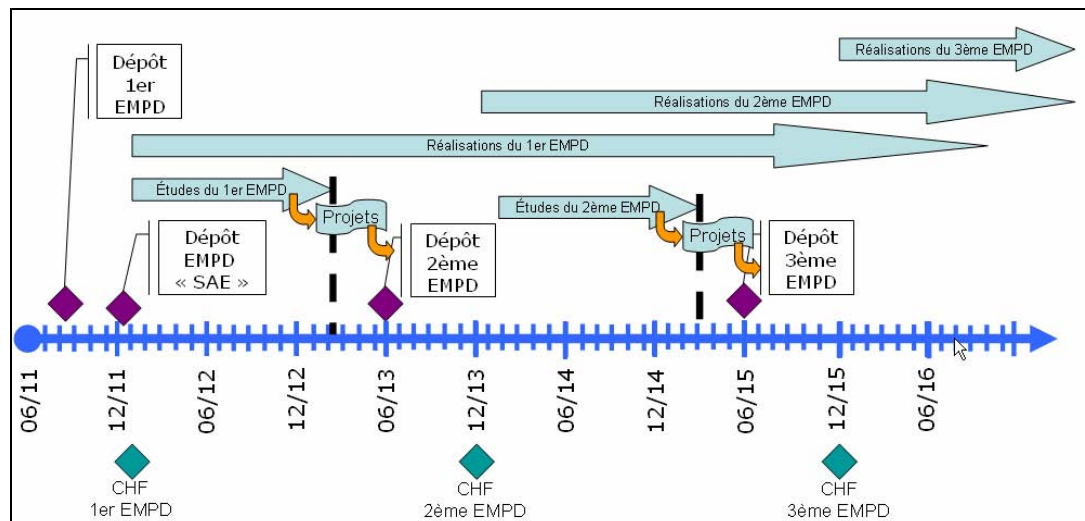


Figure 33 - Plan de migration

Ce sont essentiellement des critères de priorité métier qui ont été retenus pour répartir les projets entre les EMPD. En plus de ce critère, une notion d'unicité de la matière a été prise en considération pour le renouvellement du SAE.

7.3.1.1 Renouvellement du système d'aide et d'engagement (SAE)

Ce projet spécifique et d'une envergure conséquente pour une mise en production au 1^{er} janvier 2015 fera l'objet d'un EMPD spécifique qui sera présenté tout début 2012, lorsque l'adjudication suite à l'appel d'offre aura été faite. Cet EMPD SAE est estimé à CHF 6'000'000.

Projet	Projet	Étude	Coûts
Renouvellement SAE	x		6'000'000
Total (estimation)			6'000'000

7.3.1.2 Premier EMPD

Les projets suivants ont été retenus pour présentation dans le premier EMPD "Schéma directeur" en été 2011 :

Tableau 9 - Projets pour le 1er EMPD

Projet	Projet	Étude	Note métier	Coûts
Adaptation du contrôle d'accès des applications	x		3.5	250'000
Développement des accès web par smartphone/tablette	x	x	3.5	250'000
Informatique mobile (accès nomade PC)	x	x	3.5	500'000
Datamining coordi		x	3.5	50'000
Argos - Govware	x	x	3.5	250'000
Exploitation des Images vidéo surveillance	x		3.5	100'000
Numérisation des plaintes et rapports	x		3.4	500'000
Acquisition et intégration d'un outil de gestion d'images	x		3.4	450'000
Projet décisionnel - système de pilotage		x	3.2	50'000
Dispositif d'écoute à distance	x		3.2	100'000
Étude de la mise en place d'archivage admin (GED)	x	x	3.2	100'000
Data Warehouse		x	3.0	50'000
PATRAS	x		3.0	60'000
Optimisation Trackrue, Trackjud	x		2.8	250'000
Refonte intranet		x	2.8	30'000
Haute disponibilité	x		2.8	500'000
Flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Polcant		x	2.7	50'000
Sms 0	x		2.7	60'000
Accès au RCpers par applications métier	x		2.7	20'000
Suivi des actions - Reporting	x		2.6	250'000
Partage avec les partenaires polices	x		2.6	350'000
Renouvellement DCI	x		2.6	500'000
Adaptation du SIG	x		2.6	150'000
Suivi des formations		x	2.5	50'000
Acquisition et intégration d'un outil de gestion (ID Matos)	x		2.5	300'000
Adaptation du système gestion des détenus	x		2.4	40'000
Bulletins d'hôtel	x		2.3	200'000
Géolocalisations des patrouilles	x		2.2	160'000
JOP (journal des opérations particulières)	x		2.2	200'000
Évolution/renouvellement de Graphite	x		2.2	250'000
Étude des problèmes de performance et d'ergonomie		x	2.1	50'000
Commande de rapports accident	x		2.1	36'000
Gestion de l'effacement de l'ADN des personnes	x		1.8	100'000
Gestion des sources de la DCO		x	1.2	50'000
PIC- échanges entre centrales d'urgence	x		0.4	150'000
Nouvelle interface RIPOL		x	0.3	50'000
Étude de l'architecture système de gestion des appels et des engagements		x		100'000
Étude de l'architecture du système de gestion des actions		x		
Étude de l'architecture et de la structure des informations du système de gestion des référentiels		x		

Police cantonale				
Total				6'606'000

7.3.1.3 Second EMPD

Un second paquet pour présentation début 2013 d'un second EMPD "Schéma directeur" comprendra principalement des projets non retenus dans le premier EMPD ainsi que des réalisations émanant des études du premier EMPD :

Tableau 10 - Projets pour le 2ème EMPD

Projets	Projet	Étude	Note métier	Coûts
Réalisations suite aux études du premier EMPD				
Développement des accès web par smartphone/tablette	x		3.5	<i>inconnus</i>
Informatique mobile (accès nomade PC)	x		3.5	<i>inconnus</i>
Datamining coordi	x		3.5	<i>inconnus</i>
Argos - Govware	x		3.5	<i>inconnus</i>
Projet décisionnel - système de pilotage	x		3.2	<i>inconnus</i>
Mise en place d'archivage admin (GED)	x		3.2	<i>inconnus</i>
Data Warehouse	x		3.0	<i>inconnus</i>
Refonte intranet	x		2.8	<i>inconnus</i>
Flux du système référentiels Police avec les autres systèmes Polcant	x		2.7	<i>inconnus</i>
Suivi des formations	x		2.5	<i>inconnus</i>
Amélioration des problèmes de performance et d'ergonomie	x		2.1	<i>inconnus</i>
Gestion des sources de la DCO	x		1.2	<i>inconnus</i>
Nouvelle interface RIPOL	x		0.3	<i>inconnus</i>
Nouveaux projets dans l'EMPD				
Étude pour la refonte de l'application existante de gestion des détenus		x	3.2	100'000
Échange de réquisitions	x	x	2.7	150'000
Revue générale du SIG		x	2.6	70'000
Étude des besoins en suivi des activités		x	2.3	50'000
Logistique de formation		x	2.3	50'000
Dépôt de plainte par internet	x	x	2.1	150'000
Gestion des sollicitations		X	1.8	50'000
Traitement et analyse des données		X	1.6	50'000
Exploitation des informations SIRH (flux)		X	0.7	50'000
Total des nouveaux projets 2^{ème} EMPD				720'000

7.3.1.4 Troisième EMPD

Un troisième EMPD à présenter en juin 2015 permettra, principalement, la mise en œuvre des résultats des études du deuxième EMPD.

Tableau 11 - Projets pour le 3ème EMPD

Projets	Projet	Étude	Note métier	Coûts
---------	--------	-------	-------------	-------

Réalizations suite aux études du second EMPD				
Refonte de l'application existante de gestion des détenus	x		3.2	<i>inconnus</i>
Échange de réquisitions	x		2.7	<i>inconnus</i>
Revue générale du SIG	x		2.6	<i>inconnus</i>
Mise en œuvre du suivi des activités	x		2.3	<i>inconnus</i>
Logistique de formation	x		2.3	<i>inconnus</i>
Dépôt de plainte par interne	x		2.1	<i>inconnus</i>
Gestion des sollicitations	x		1.8	<i>inconnus</i>
Traitement et analyse des données	x		1.6	<i>inconnus</i>
Exploitation des informations SIRH (flux)	x		0.7	<i>inconnus</i>
Total				<i>inconnus</i>

8. Conclusion

Le schéma directeur du système d'information a comme principal objectif de définir comment ce dernier peut soutenir au mieux les objectifs stratégiques.

Pour parvenir à ce résultat, les trois buts suivants avaient été fixés au démarrage du projet pour en définir les enjeux :

1. Connaissance et maîtrise du système d'information;
2. Optimisation des processus métier;
3. Identification des besoins informatiques.

Il faut convenir que ces trois buts ont été pleinement atteints et ce rapport en est la preuve matérielle. Les échanges permanents entre les collaborateurs de la DSI et de la Police cantonale ont augmenté la compréhension réciproque des métiers, des processus et des attentes pour le futur. Ce schéma directeur présente une cible vers laquelle les acteurs peuvent dorénavant coordonner leurs actions.

Là où des processus métier devaient et pouvaient être adaptés, cela a été fait. Et finalement, un programme de projets, informatiques pour la grande majorité, a été conçu pour les prochaines années.

Comme l'a montré l'analyse de l'existant, le système d'information de la Police cantonale requiert une mutation assez profonde pour affronter les défis de l'avenir. Ces défis ont été mis en avant lors des entretiens stratégiques avec le commandant Police cantonale ainsi qu'avec les chefs de corps. Ils sont essentiellement liés à la capacité de mettre en œuvre des solutions permettant une plus grande mobilité des collaborateurs sur le terrain et une réduction de la charge administrative.

De plus, la police cantonale, en tant qu'autorité pénale, se doit de mettre "en œuvre tous les moyens de preuves licites qui, selon l'état des connaissances scientifiques et l'expérience, sont propres à établir la vérité" (CPP art 139, al. 1). Cette exigence implique l'utilisation de plus en plus fréquente de moyens dits "techniques".

La modernisation du système d'information de la Police cantonale apparaît donc comme inévitable pour que cette dernière puisse continuer à remplir correctement sa mission au profit de l'État et de la population.

Cette modernisation ne pourra se faire que par l'octroi des crédits d'investissements prévus dans ce rapport.

La direction du projet remercie tous les collaborateurs qui ont participé avec engagement et motivation à la mise en place de ce schéma directeur; plus particulièrement les membres de l'équipe de projet qui ont consacré beaucoup de temps à l'épauler.

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 9'097'000 destiné à financer la modernisation du système d'information de la Police cantonale vaudoise

du 8 mai 2013

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 9'097'000 est accordé au Conseil d'Etat pour financer la modernisation du système d'information de la Police cantonale vaudoise.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement* et amorti sur 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 mai 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean